This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

-57.62

LDPE

HARVARD UNIVERSITY LIBRARY

VE RI TAS

FROM THE LIBRARY OF
COUNT PAUL RIANT

MEMBER OF THE
INSTITUTE OF FRANCE
HISTORIAN OF THE
LATIN EAST

MDCCCC

GIFT OF J. RANDOLPH COOLIDGE
AND ARCHIBALD CARY COOLIDGE

MÉLANGES

INTÉRESSANS ET CURIEUX.

TOME CINQUIEME.

MELANGES
INTÉRESSANS ET CURIEUX
OU
ABRÉGÉ
D'HISTOIRE NATURELLE,
MORALE, CIVILE, ET POLITIQUE

DE L'ASIE, L'AFRIQUE, L'AMÉRIQUE, ET DES TERRES POLAIRES.

TOME CINQUIEME.

A PARIS,

Chez PANCKOUCKÉ, Libraire, rue & à côté de la Comédie Françoise, au Parnasse.

M. DCC. XLIV.

Avec Approbation & Privilége du Roi.

H 67.63

Harvard College Library
Hart Collection
Gift of [illegible]
and [illegible] College
[illegible]

MÉLANGES
INTÉRESSANS ET CURIEUX,
OU
ABRÉGÉ
D'HISTOIRE NATURELLE,
MORALE, CIVILE, ET POLITIQUE
DE LA CHINE.

MARIAGES DES CHINOIS.

LA pratique des cérémonies religieuses suivant naturellement l'histoire de la religion, c'est de quoi nous allons nous occuper.

La premiere qui se présente est le mariage. Les Chinois le regardent comme l'obligation la plus impor-

tante de la vie. Un pére verroit son honneur exposé à quelque tache, s'il ne s'occupoit du soin de marier ses enfans ; de même qu'un fils manque au premier de ses devoirs, s'il ne laisse pas de postérité pour la propagation de sa famille. Les Chinois, dit le Gentil (r), reconnoissent deux fins principales dans le mariage : l'une de perpétuer les sacrifices dans le temple de leurs ayeux ; l'autre est la multiplication de l'espece ; mais je crois que, tout comme chez nous, il est encore une troisieme fin qu'ils sous-entendent. Le fils aîné devient le tuteur de tous ses freres ; il est obligé de les élever & de pourvoir à leur établissement, quand bien même il n'auroit pas hérité de son pere. Si la famille venoit à s'éteindre par sa faute, les ancêtres seroient privés des honneurs qu'ils ont à prétendre de leurs descendans : & c'est principalement ce que l'on veut éviter. D'après ce principe, on ne consulte jamais l'inclination des enfans

---

(a) *Tom. II, pag. 78.*

pour les marier. Le choix d'une femme appartient au pere, ou au plus proche parent, qui fait les conditions avec le pere de la fille. Ces conditions se réduisent ordinairement à payer aux parens de la fille une somme qui est employée à acheter des habits, des joyaux, & les autres ornemens nécessaires à la mariée.

Les femmes étant toujours renfermées, les mariages se traitent comme ailleurs les intrigues galantes. Ils se concluent quelquefois par le crédit des parens, mais le plus souvent par le ministére de quelques vieilles femmes, qui en font leur profession. Les familles engagent ces négociatrices à faire le rapport le plus avantageux de la beauté, de l'esprit & des talens de leurs filles. Et, comme ceux qui les recherchent en mariage ne peuvent les voir qu'au moment de la conclusion, ils sont obligés de s'en rapporter au témoignage de ces intriguantes; mais lorsqu'elles en ont imposé avec trop peu de retenue, elles sont sévérement punies.

On envoyoit autrefois à l'épousée, la veille de ses nôces, un canard, oiseau qui est, chez les Chinois, le symbole de la fidélité conjugale. Aujourd'hui cet usage ne se pratique plus ; on veut quelque chose de plus réel, & l'on fait des présens utiles. On a substitué à cet oiseau des étoffes de soie, des toiles de coton, des fruits, du vin, &c. La médiocrité est surtout recommandée dans ces occasions.

Les articles étant réglés, le contrat signé, & les sommes payées, on s'occupe des préparatifs de la nôce, qui est encore précédée de quelques formalités. La premiere est de s'informer, de part & d'autre, des noms des époux. Les parens de chaque famille s'assemblent ensuite séparément dans leur chapelle domestique, où l'on sacrifie aux manes des ancêtres. Le chef de la famille découvre les tablettes sacrées qui y sont en dépôt, & qui contiennent les noms des ayeux jusqu'à la quatrieme génération. Il s'incline profondément devant ces tablettes, brûle des parfums, invoque les ames de ses an-

cêtres, qui, suivant le préjugé de la nation, voltigent sans cesse autour des tablettes sacrées. Il leur fait part du mariage qui se prépare, en lisant, à haute voix, les principaux articles écrits en lettres d'or. Il jette ensuite la feuille dans le brasier où brûlent les parfums; remet le voile sur les tablettes, & prend congé des ancêtres après que la feuille de papier est consumée.

C'est aux parens de la fille à arrêter le jour de la nôce. Est-il arrivé? on renferme la future dans une chaise magnifiquement décorée, suivie de ceux qui portent sa dot & son trousseau. Grand nombre de domestiques l'accompagnent le flambeau à la main, même en plein midi; différens joueurs d'instrumens, de fifres, de hautbois, de tambours, ouvrent la marche; les parens & les amis de la mariée la terminent. Un domestique de confiance est dépositaire de la clef de la chaise, & ne la remet qu'au mari, qui attend, à la porte de sa maison, l'épouse qui lui est destinée. Dès qu'elle est arrivée,

on lui donne la clef de la chaise ; il l'ouvre avec empressement, & c'est alors qu'il juge de son heureux ou malheureux partage. Il arrive quelquefois, mais rarement, qu'un mari, peu satisfait de l'épouse, referme aussitôt la chaise, & la renvoie à ses parens, aimant mieux perdre ce qu'il a donné, que de tenir le marché. Lorsque la fille est sortie de la chaise, son mari lui donne la main, & la conduit à la salle d'assemblée. Après avoir fait quatre révérence en l'honneur du *Tien*, elle en adresse quatre autres aux parens de son mari, puis elle rejoint les dames invitées à la fête, & passe la journée avec elles. Le mari, de son côté, traite les hommes dans un autre appartement (*f*).

Quoique, suivant les loix, les Chi-

(*b*) Le Gentil rapporte beaucoup d'autres cérémonies qui sont très-différentes, & qui varient vraisemblablement en chaque province. M. l'abbé de Marsy en a donné le détail dans son histoire moderne. On peu consulter ces auteurs ; le premier, *tom. II, pag.* 129 ; & le second, *tom. I, pag.* 348.

nois ne puissent avoir qu'une femme légitime, & que, dans le choix que l'on en fait, l'on ait égard à l'égalité du rang & à l'âge, il est néanmoins permis d'avoir plusieurs concubines; mais ce n'est qu'une tolérance dans la vue de ne pas mourir sans postérité. La loi n'accorde cette liberté qu'à ceux dont la femme est parvenue jusqu'à quarante ans sans avoir d'enfans.

Lorsqu'un mari veut prendre une seconde femme, il paie une somme convenue avec les parens de la fille, & leur promet, par écrit, d'en bien user avec elle. Ces secondes femmes dépendent absolument de l'épouse légitime, & doivent la respecter comme la maîtresse de la maison. Leurs enfans sont censés appartenir à la premiere, qui seule porte le nom de mere. Ils ont droit à l'héritage, & partagent la succession du pere avec les enfans de la femme légitime. A la mort de leur véritable mere, ils ne sont pas assujettis au deuil de trois ans, ni à quitter leurs études ou leurs emplois, comme l'usage en fait une loi à la mort

d'un pere, ou d'une épouse légale. Cependant peu d'enfans se dispensent de cette marque de tendresse & de respect pour leur propre mere.

Quelques Chinois, qui veulent être regardés comme bons maris, ne prennent point de concubines sans le consentement de leur femme légitime, & colorent cette proposition du desir de lui donner un plus grand nombre de femmes pour la servir. D'autres ne prenant une seconde femme que dans la vue d'avoir un héritier, ils la renvoient dès qu'il naît un fils, & lui rendent la liberté de s'engager dans un autre mariage. Souvent même ils prennent le soin de la pourvoir d'un mari. Il y a deux villes dans la province de *Kiang-nan*, qui sont fameuses par l'usage qu'elles ont de fournir depuis longtemps un grand nombre de concubines. Elles les font acheter toutes jeunes en différens lieux, & leur donnent une éducation conforme à leurs vues.

La mort de l'un ou de l'autre des deux époux, laisse au survivant la liberté de contracter un second engage-

ment. On n'eſt plus aſſujetti alors aux égards de l'âge & du rang. Un homme peut épouſer ſa concubine. Les veuves, qui ont des enfans, ſont abſolument maîtreſſes d'elles-mêmes, & les parens ne peuvent les contraindre ni à garder l'état de viduité, ni à contracter un autre mariage. Cependant l'état de veuvage eſt en vénération, & de ſecondes nôces font peu d'honneur. Une femme de diſtinction qui n'auroit été mariée qu'une heure, & qui n'auroit pas même été au-delà du contrat, n'en ſeroit pas moins obligée de paſſer le reſte de ſes jours dans le veuvage, pour marquer le reſpect qu'elle a pour la mémoire de ſon mari, ou de celui qui devoit l'être.

Il en eſt tout autrement parmi les gens du commun. Pour retirer une partie de l'argent qu'une femme à coûté, les parens du défunt peuvent la remarier ſi elle n'a pas deux enfans mâles, & ſouvent ils la forcent de recevoir d'eux un ſecond mari. Quelquefois même le mari eſt arrêté, la ſomme payée, ſans qu'elle en ait la moindre

connoissance. Si cette femme n'a que des filles, elles suivent la condition de leur mere.

Aussitôt qu'une femme est vendue, on la transporte, dans une chaise, à la maison de son nouveau mari. L'empressement que l'on a de s'en défaire est quelquefois si vif, qu'il fait enfreindre la loi, qui défend de les vendre avant l'expiration du deuil : mais, si la femme porte ces plaintes, & si le Mandarin est convaincu d'avoir fermé les yeux sur cette injustice, il est sévérement puni.

Les mariages que les Chinois contractent avec les cérémonies prescrites par les loix, sont indissolubles, mais le divorce est permis en plusieurs cas. Non seulement on peut renvoyer une femme pour raison d'adultére, ou lorsqu'elle est atteinte de quelque maladie incurable & contagieuse, mais la loi permet la répudiation en cas de stérilité, pour vol, pour antipathie, pour un excès de jalousie, pour désobéissance, indiscrétion & babil dangereux. On n'en voit

pourtant d'exemples que parmi le peuple. Si une femme abandonne la maison de son mari, elle est condamnée au fouët, & il peut la vendre. D'un autre côté, si le mari quitte sa femme, au bout de trois ans, en portant sa sa plainte aux Mandarins, elle en obtient le droit de se remarier. Il est aussi des châtimens sévéres imposés aux maris qui vendent secrétement leurs femmes, qui les prostituent, & à tous ceux qui ont part à cet infâme commerce.

On compte plusieurs circonstances qui empêchent la célébration des mariages, ou qui la rendent nulle de plein droit. La premiere, c'est lorsqu'une jeune fille est promise à un autre, & engagée par les présens mutuels des deux familles. 2°. En cas de tromperie grossiere, comme si, par exemple, à une belle fille qui auroit été vue par la négociatrice, on en substituoit une fort laide & désagréable; si, pour une femme libre, on donnoit une esclave; ou si le mari étoit un esclave qu'un pere voulût faire passer pour son fils légi-

time. 3°. Un mariage est nul, si un Mandarin prend une femme dans une province ou une ville dont il est Gouverneur. 4°. Si un garçon, ou une fille, se marie pendant le deuil de son pere ou de sa mere. Une promesse de mariage faite pendant la vie d'un pere, cesse à sa mort, pourvu que le jeune homme en avertisse, par un billet, les parens de la fille. Le cas est le même s'il survient quelque disgrace dans une des deux familles; si un pere ou un proche parent est emprisonné, & qu'il n'ait pas donné son consentement par écrit. Enfin, la loi interdit le mariage entre les personnes d'une même famille, de même nom, à quelque éloignement que soit le degré de parenté ou d'alliance. Deux fréres ne peuvent épouser deux sœurs. Un homme veuf ne peut marier son fils à la fille d'une veuve qu'il épouse. Outre que le mariage, célébré malgré ces empêchemens, est déclaré nul, les transgresseurs de la loi sont encore punis.

Il arrive quelquefois que deux peres, qui ont leurs femmes grosses,

font des conventions de mariage pour leurs enfans, si la différence du sexe seconde leurs vues. Dans la province de *Chen-si*, il s'est établi un usage ridicule, qui consiste à marier deux personnes mortes, que l'on avoit formé le dessein d'unir. Comme l'usage est de garder les cercueils deux ou trois ans, on s'envoie d'abord des présens mutuels, accompagnés de toutes sortes d'instrumens, & avec les mêmes formalités que si les époux étoient vivans. On place ensuite les deux cercueils l'un prés de l'autre, on fait un festin nuptial, & on finit par renfermer les deux époux dans le même tombeau. Après cette cérémonie, on se traite de parens, comme si les enfans avoient vêcu dans le mariage.

Dès qu'une femme est mariée, elle ne se mèle ni de commerce, ni des achats domestiques. Son appartement est fermé à tous les hommes, même au pere & aux parens de son mari.

Les Chinois desirent avec tant de passion de laisser une posterité, que,

si la nature leur refuse des enfans, ils feignent que leur femme est grosse, & vont demander secrétement à l'hôpital un enfant, qu'ils élevent comme leur fils. Ce petit étranger jouit de tous les droits des enfans légitimes, & parvient aux degrés de bachelier & de docteur, faculté interdite aux enfans pris ouvertement dans un hôpital.

Ceux qui n'ont pas d'héritier mâle, adoptent un fils de leur frere, de leur parent, ou de quelque autre étranger. On est obligé d'avoir le consentement du pere, & de lui payer une somme pour obtenir cette faveur. Un mariage subséquent ne détruit point l'adoption; &, s'il en vient des enfans, le fils adoptif jouit de tous leurs priviléges, & partage avec eux la succession.

Funérailles des Chinois.

Le respect des enfans envers leurs parens, faisant la base du gouvernement Chinois, leurs anciens législa-

teurs n'ont pas oublié de prescrire les derniers devoirs de la piété filiale. Cette loi, que la nature grave dans nos cœurs, & que la reconnoissance inspire, est, sans doute, admirable dans son institution; mais les Chinois la défigurent par tant de vaines cérémonies, qu'elle dégénére en un tissu d'absurdités, & que l'on n'y reconnoît plus que l'ouvrage d'hommes ignorans & superstitieux.

Qu'y a-t-il en effet de plus étrange que de voir un peuple persuadé que les ames de ses ayeux voltigent autour de quelques petites planches; leur demander des biens & des graces, les consulter, tandis qu'il croit que ces mêmes ames sont mortelles, ou qu'elles passent en d'autres corps, suivant les dogmes des religions Chinoises?

On doit témoigner aux morts du respect & de la vénération : c'est principalement en ces occasions qu'éclatent le luxe & la vanité des Chinois. Les plus riches épuisent leurs trésors & les pauvres font des efforts incroyables pour témoigner à leurs peres, par

de frivoles pratiques, leur amour & leur respect. Le point d'honneur & la superstition ne leur permettent, dans ces circonstances, ni épargne, ni médiocrité.

Toutes ces cérémonies sont décrites dans le plus grand détail en différens rituels : chacun les consulte dans l'occasion.

La couleur du deuil est le blanc pour les Princes, comme pour les plus vils artisans. On le porte trois ans pour un pere, une mere ; & un an pour un frere.

L'Empereur peut accorder une dispense ; mais les exemples en sont très-rares. Le deuil des peres & meres se réduit communément à vingt sept mois, pendant lesquels on ne peut exercer aucun office public. Les femmes doivent le garder trois ans pour leurs maris, & les maris un an seulement pour leurs femmes. On prétend que l'usage des trois ans de deuil, est fondé sur la reconnoissance qu'un enfans doit à ses parens pour les trois premieres années de sa vie, pendant

lesquelles il n'a pu se passer de leur assistance. La durée du deuil des autres parens est proportionnée au degré de parenté.

Dans les premiers mois du deuil d'un pere ou d'une mere, l'habit est, comme nous avons dit, un espece de sac de toile de chanvre rousse, à peu près semblable à nos toiles d'emballage. Une corde mal torse leur sert de ceinture, & leur bonnet, dont la figure est fort bisarre, est aussi de toile de chanvre. Ces premiers mois se passent dans la solitude & dans une tristesse affreuse. On doit s'abstenir de viandes & de liqueurs fortes. Quelques-uns même renoncent à voir leurs femmes.

La permission qu'ils ont de garder les cadavres aussi longtemps qu'ils veulent, leur donne lieu de prolonger les témoignages de leur douleur, en couchant auprès du cercueil sur de simples nattes de roseaux. Dans tout cet espace, ils n'ont point d'autre siége qu'un tabouret couvert de serge blanche.

Rien n'est plus magnifique que la pompe funebre d'un Prince, ou d'un

grand Mandarin. Aux obséques de *Ta vang-se*, frere de l'Empereur, on comptoit seize mille personnes.

Lorsque la mort attaque le trône, le deuil devient général dans tout l'empire. Le grand deuil dura cinquante jours pour l'Impératrice, mere de *Cang-hi.* Pendant tout ce temps, les tribunaux furent fermés, & l'on ne traita d'aucune affaire. Les Mandarins passoient tout le jour au palais occupés à pleurer, ou du moins à en faire semblant.

Dès qu'un homme a rendu l'ame, on le pare de ses plus riches habits, on le couvre des marques de sa dignité, puis on le met dans le cercueil qu'il a eu soin de faire faire pendant sa vie. La prévoyance des Chinois sur cet article, est si grande, qu'un homme se prive des choses les plus nécessaires pour s'en procurer un, quelquefois plus de vingt ans avant que d'en avoir besoin. On a vu des enfans se louer ou se vendre, pour avoir de quoi acheter un cercueil à leur pere. Les Mandarins, par un principe de charité, dis-

tribuent quelquefois une vingtaine de cercueils au peuple. On célébre, comme une fête, l'heureux jour où l'on s'est procuré un cercueil. On l'expose à la vue pendant des années entieres. On le considére avec complaisance. On l'essaie avec plaisir. On le regarde enfin comme un meuble infiniment précieux. L'Empereur même a le sien dans son palais.

On en fait de toute sorte de bois, & il y a des boutiques qui en sont toujours bien fournies. Il en est de sculptés, de dorés & de cizelés très-proprement. Ceux des personnes riches sont faits de grosses planches d'un pied d'épaisseur, & même davantage. Ils sont si bien spalmés au-dedans, & vernissés au-dehors, qu'il ne s'en exhale aucune mauvaise odeur. La dépense, en un mot, des personnes riches, pour avoir un cercueil, va quelquefois à mille écus.

Avant que de placer le cadavre dans la biere, on a eu soin d'y répandre un peu de chaux, & on remplit avec du coton tous les vuides qu'il laisse, lorsq-

qu'il y est couché. Le cercueil étant fermé, on l'expose dans une salle tendue de blanc, de noir & de violet. Sur une table, devant le cercueil, est placée l'image du défunt, ou un cartouche, dans lequel son nom est écrit. Cette table est couverte de fleurs, de parfums, & de bougies allumées.

Le jour des obséques étant fixé, on en donne avis à tous les parens & amis du défunt, qui ne manquent pas de s'y trouver. La marche du convoi commence toujours par des joueurs d'instrumens, & un grand nombre de domestiques portant différentes statues de carton, qui représentent des esclaves, des tygres, des chevaux. D'autres troupes suivent avec des étendarts, des banderolles, des cassolettes remplies de parfums. Puis les Bonzes avec des encensoirs, des sonnettes. Paroît ensuite le cercueil, précédé du tableau du défunt, qui est fort élevé au-dessus de toutes les autres figures. On y voit écrit, en gros caractéres, son nom & sa dignité. Ce cercueil est couvert d'un dais terminé en forme de dôme, d'étoffe

de

de soie violette, avec des houpes blanches aux quatre coins. Vingt-quatre, trente, ou soixante hommes portent cette machine. Le fils aîné la suit immédiatement, à la tête des autres enfans. Il est couvert d'un sac de chanvre, & appuyé sur un bâton, le corps courbé, & comme accablé sous le poids de la douleur. Le convoi est fermé par les parens & les amis tous en deuil, & par un grand nombre de chaises couvertes d'étoffe blanche, où sont les filles, les femmes, & les esclaves du défunt, qui poussent des gémissemens & des cris affreux.

Rien assurément ne pourroit donner une idée plus avantageuse de la bonté du cœur des Chinois, que les pleurs qu'ils versent, & les lamentations qu'ils font aux obséques de leurs peres. Mais la méthode, l'affectation, le cérémonial, s'y démêlent si bien, qu'il est aisé de voir que tout n'est que grimace, & que la douleur se réduit aux apparences. Aussi un pareil spectacle n'excite-t-il pas la moindre sensation

dans les étrangers, qui en sont les témoins.

Le lieu de la sépulture est toujours hors des villes, la plupart sur des éminences plantées de pins, ou de cyprès. Ces tombeaux sont assez bien bâtis, en forme de fer à cheval, & proprement blanchis, avec les noms de chaque famille gravés sur la principale pierre de l'entrée. Les pauvres se contentent de couvrir le cercueil de chaume ou de terre élevée de cinq à six pieds comme une espece de pyramide. A l'égard des Grands & des Mandarins, leurs sépulchres sont superbes. Ce sont des voutes fort spacieuses, & bâties proprement. Elles sont couronnées par un amas de terre battue, bien mastiquée de sable en dehors, à la hauteur d'environ douze pieds. Vis-à-vis, est une grande table de marbre, sur laquelle on place une cassolette, deux vases, & deux chandeliers aussi de marbre. Des deux côtés, on range sur plusieurs lignes quantité de figures d'officiers, d'eunuques, de soldats, de chevaux sellés,

de chameaux, & d'autres animaux en diverses attitudes, qui marquent le respect & la douleur. A quelques pas de la sépulture, on fait élever des tables, où, tandis qu'on est occupé des devoirs funèbres, des domestiques préparent un festin pour tous les assistans.

Après le repas, on se prosterne devant le tombeau pour témoigner sa reconnoissance; & le chef du deuil répond à cette civilité par des démonstrations, mais toujours dans un profond silence. La sépulture d'un grand Seigneur est toujours environnée de plusieurs appartemens, où un grand nombre de parens passe un mois & même plusieurs, pour renouveller chaque jour, avec le fils du mort, leur douleur & leurs gémissemens.

Les devoirs & les honneurs qu'on rend aux défunts, ne se bornent pas aux funérailles & au deuil: il est encore chaque année deux cérémonies à observer. Comme il n'y a point de famille qui n'ait une salle bâtie exprès pour cette fête, & qu'on appelle *la*

salle des ancêtres, c'est là que tous les parens & alliés se rassemblent. On a vu de ces assemblées composées de quatre-ving sept branches de la même famille, & de sept à huit mille personnes. L'âge fait la seule distinction du rang. L'artisan & le lettré, le Mandarin & le laboureur, tous s'y trouvent confondus, & ne se méconnoissent point : le plus pauvre, s'il est le plus âgé, tient la premiere place.

On voit dans cette salle une longue table placée contre la muraille en forme d'autel. Elle porte l'image du plus considérable des ancêtres, ou, du moins, son nom inscrit sur une tablette en gros caractéres. Sur les côtés, sont ceux des hommes, des femmes, des enfans, gravés sur de petites planches de bois de la hauteur d'un pied avec les qualités, l'emploi, & la date du décès de chacun d'eux.

On prépare un festin ; on charge plusieurs tables de vin, de riz, de fruits, de parfums & de flambeaux. On les offre au défunt, avec les mêmes cérémonies que les enfans pratiquoient à leur

égard, lorſqu'ils étoient vivans. Quant à ceux du peuple, qui n'ont pas de bâtiment deſtiné à cet uſage, ils ne font que placer le nom de leurs ancêtres les plus proches dans l'endroit le plus apparent de leur maiſon.

La ſeconde cérémonie ſe pratique au moins une fois l'année au lieu même de la ſépulture des ancêtres. Tous les deſcendans d'une même famille s'y rendent au commencement du printemps. Ils commencent par nétoyer ſoigneuſement le tombeau, en arrachant les herbes & les broſſailles qui l'environnoient. Alors ils donnent des marques de douleur, de reconnoiſſance & de reſpect, avec les mêmes formalités que le jour des funérailles. Ils placent enſuite ſur les tombes, du vin & toutes ſortes de viandes, qu'ils font bientôt ſervir à ſe régaler eux-mêmes.

FESTES PUBLIQUES, ET AMUSEMENS PARTICULIERS DES CHINOIS.

Si des funérailles des Chinois nous paſſons à leurs réjouiſſances & à leurs

divertissemens publics, nous n'y remarquerons ni moins de pompe, ni moins de dépense. Deux fêtes surtout en fournissent l'occasion : la premiere est celle du commencement de l'année, appellée la *Clôture des Sceaux*, & l'autre *la fête des Lanternes*.

Par le commencement de l'année, ils entendent la fin du douzieme mois, & les vingt premiers jours de la lune suivante. Cet espace est proprement un temps de vacations. Toutes les affaires cessent : les postes sont arrêtées, & les tribunaux fermés dans toute l'étendue de l'empire. Cette fête porte le nom de *Clôture des Sceaux*, parce que les petits coffres où l'on tient les sceaux de chaque tribunal, se ferment alors avec beaucoup de formalités. Ces vacances durent un mois entier, & sont un temps de divertissemens, surtout pendant les derniers jours de l'année. On s'habille le plus proprement que l'on peut, on se visite, & on se fait des présens mutuellement. Les Mandarins inférieurs rendent des devoirs à leurs supérieurs, les enfans à

leurs peres, les disciples à leurs maîtres, &c. Les familles se rassemblent & se réjouissent par de grands festins, où les jeux, les comédies & toutes sortes de divertissemens ne sont pas oubliés. On appelle cette cérémonie, en langue Chinoise, *prendre congé de l'année.*

La *fête des Lanternes* commence au quinzieme jour de la premiere lune. Elle tire son nom de la multitude de lanternes qu'on voit ce jour là dans les maisons & dans les rues. L'opinion commune, sur l'origine de cette fête, est qu'on la doit à un Mandarin, dont la fille unique s'étoit noyée. Ce pere affligé se mit à la chercher toute la nuit sur le bord de la riviere à la lueur de plusieurs flambeaux. Le peuple, dont il étoit fort aimé, accourut en foule avec des lanternes, pour l'aider dans sa recherche. L'attachement qu'on avoit pour le Mandarin, fit renouveller cette cérémonie l'année suivante; insensiblement cet usage passa dans les endroits voisins, & de là se répandit dans tout l'empire, où elle a

donné naissance à la fête générale. Les illuminations sont en si grand nombre, qu'on croiroit la Chine tout en feu. Tous les habitans de l'empire, pauvres, riches, dans les villes, à la campagne, sur les côtes de la mer, sur les rivieres, allument des lanternes de différentes figures, & les suspendent à leurs fenêtres & dans leurs appartemens.

» On expose ce jour, dit le P. le » Comte (c), des lanternes de toute » façon, & de toute sorte de prix. » Quelques-unes coutent jusqu'à deux » mille écus. Il y a tel Seigneur qui re» tranche toute l'année quelque chose » de sa table, de ses habits, de son » équipage, pour être magnifique en » lanternes. La matiere n'est pas ce » qui coute; la sculpture, la dorure, les peintures, le vernis, la soie en » font toute la beauté, & la grandeur » en est énorme. On en voit de vingt» cinq à trente pieds de diamétre. Ce » sont des salles ou des chambres, &

(c) *Tom. I, pag. 275.*

» trois ou quatre de ces lanternes fe-
» roient des appartemens raisonna-
» bles. De façon qu'on peut manger,
» coucher, danser des ballets dans
» ces lanternes.

Il faudroit pour les éclairer y allumer un feu de joie, tel qu'on en fait dans nos places publiques ; mais comme cela seroit incommode, on se contente d'y placer une infinité de bougies, ou de lampes, disposées avec symétrie, qui font de loin un très-bel effet.

Outre ces lanternes monstrueuses, il y en a une infinité d'autres médiocres, qui sont magnifiques. Elles sont ordinairement composées de six paneaux, dont chacun fait un cadre de six pieds de haut, & d'un pied & demi de large. Une étoffe de soie fine & transparente, sur laquelle on a peint des fleurs, des arbres, des rochers, &c., couvre ces paneaux. La lanterne est surmontée, à ses extrêmités, par six figures proprement sculptées, qui en font le couronnement. On suspend tout autour de larges bandes de satin

de différentes couleurs qui tombent sur les angles, sans cependant rien dérober de la peinture & de la lumiere, qui répand sur le tout un éclat infiniment agréable.

Dans quelques-unes de ces lanternes, on donne des spectacles au peuple. On y représente des cavalcades, des vaisseaux à la voile, des armées en marche, des Rois avec leur cortége, des danses, & diverses figures que l'on fait agir par ressort. D'autres portent un dragon illuminé de soixante ou quatre-vingt pieds de long, qui s'agite & se replie comme un serpent.

Mais rien ne donne plus de solemnité à ces fêtes que les feux de joie & les feux d'artifices dont elles sont toujours accompagnées. Plusieurs écrivains rapportent que les Chinois excellent particulierement dans ces sortes de spectacles, qu'ils ont l'art de les diversifier à l'infini, & d'y représenter au naturel toutes sortes d'objets. On y voit, dit-on, des arbres entiers couverts de feuilles & de fruits, une vigne chargée de raisins, qui se con-

fume lentement. On y distingue nettement le sep, les branches, les feuilles & les raisins. Tout est représenté si parfaitement, non seulement par des figures exactes, mais par les couleurs propres à chaque objet, qu'on s'imagineroit que ce sont plutôt de véritables arbres qui sont éclairés, qu'un feu artificiel auquel on a donné l'apparence de ces arbres.

Si l'on en croit le P. le Comte, ces feux ne sont pas aussi merveilleux qu'on voudroit le faire croire. On n'y voit, dit-il, rien qu'on ne puisse faire beaucoup mieux en Europe qu'à la Chine, où les ouvriers n'ont ni génie pour l'invention, ni adresse pour une exécution parfaite.

Il est encore une autre fête qui se célébre au commencement du printemps, par les habitans de la campagne. Elle consiste à promener dans les champs une grande vache de terre cuite, dont les cornes sont dorées. Cette figure est quelquefois si monstrueuse, que quarante hommes ont peine à la soutenir. Elle est suivie

immédiatement d'un jeune enfant ayant un pied nud & l'autre chaussé, & qui la frappe d'une verge comme pour la faire avancer. Cet enfant est le symbole de la diligence & du travail. Une multitude de laboureurs, avec tout l'attirail de leur profession, entourent la figure ; & la marche est fermée par une troupe de masques.

Toute cette foule se rend au palais du Gouverneur, ou du Mandarin du lieu. Là, on brise la vache, & l'on tire de son ventre quantité de petites vaches d'argile dont elle est remplie, & on les distribue aux assistans. Le Mandarin prononce un discours à la louange de l'agriculture, & c'est ce qui termine la cérémonie (*d*).

Les divertissemens particuliers des

(*d*) Il est encore une ancienne coutume de célébrer avec beaucoup de pompe la soixantieme année de la mere de l'Empereur ; mais comme cette fête se solemnise rarement, nous n'en donnons pas la description. Ceux qui seront curieux de la connoître, peuvent recourir au recueil des lettres édifiantes, tom. XXVIII, pag. 187.

Chinois, sont différens jeux de hasard auxquels ils se livrent avec beaucoup de passion. Ils ont aussi des jeux de combinaisons, tels que nos jeux de dames & d'échets. Un amusement encore qui leur est propre & qui paroît leur donner beaucoup de plaisir, c'est de faire joûter deux cailles mâles comme on fait combattre les coqs en Angleterre. Ce jeu est très-commun dans la saison de ces oiseaux, & donne lieu à des paris considérables.

SCIENCES DES CHINOIS.

Quoique les Chinois aient beaucoup de goût pour les sciences, & d'excellentes facultés pour réussir dans tous les genres de littérature, ils n'ont fait que peu de progrès dans les sciences de spéculation, parce qu'elles ne sont pas animées par des récompenses. Ils ont cependant de l'arithmétique, de l'astronomie, de la géométrie, de la géographie; de la philosophie naturelle, & de la physique les notions que la pratique des affaires semble exiger,

mais elles se réduisent à peu de chose. Leur étude principale se tourne vers les sciences pratiques. La grammaire, l'histoire & les loix du pays, la morale, la politique, semblent être plus immédiatement utiles à la conduite de l'homme, & au bien de la société. C'est ce qui leur a fait donner la préférence à ces sciences. C'est aussi dans cette vue que, pour exciter l'émulation des jeunes gens, les honneurs & l'élévation sont des récompenses destinées à ceux qui s'appliquent à cette étude.

Langue Chinoise.

Les Chinois faisant consister dans la connoissance du langage & dans l'art d'écrire, un grand mérite qui ouvre le chemin aux emplois, chacun est libre de courir cette carriere ; & le dernier homme du peuple apprend à lire & à écrire. Cependant ce n'est pas une chose si aisée qu'on pourroit le croire, de bien posséder l'art de parler & d'écrire.

La langue de la Chine n'a aucune

analogie avec toutes celles que nous connoissons. Les figures, la construction, tout en est absolument dissemblable : on peut apprendre en deux heures tous les termes de cette langue, cependant il faut plusieurs années d'étude pour la parler. Originairement elle n'est composée que de trois cent trente-trois monosyllabes, dont le sens se multiplie à l'infini. Tout l'art consiste dans la différence de la prononciation. Le même mot change de valeur & de signification avec une inflexion forte, ou aigue. Il y a cinq tons qui s'appliquent à chaque parole, selon le sens qu'on veut leur donner. Le premier est une prononciation simple, sans élever ni baisser la voix; le second éleve la voix au-dessus du premier ton; le troisieme est très-aigu; dans le quatrieme, de ce ton aigu, on descend tout d'un coup au ton grave; & dans le cinquieme, on passe à une note plus profonde qui forme, pour ainsi dire, la basse.

Ainsi, la différence seule de la prononciation des trois cent trente-trois

mots, en fait seize cent soixante-cinq. On peut encore aspirer chaque mot, marier ces monosyllables ensemble comme nous joignons nos lettres pour en former différens mots. Outre cela, une phrase entiere change de sens, selon celle qui la suit ou qui la précéde. Par exemple, le mot *tchu* prononcé en traînant, allongeant l'*u* & d'un ton clair, signifie *seigneur*, *maître*; d'un ton uni avec l'*u* prolongé, il veut dire *pourceau*; d'un ton vif & bref, il signifie *cuisine*; si on le prononce d'une voix forte & d'un ton mâle, mais affoibli sur la fin, il signifie *colomne*. De même, la syllabe *po*, suivant différens accens & diverses inflexions de voix, n'a pas moins d'onze sens. Elle signifie *verre*, *bouillir*, *vanner du riz*, *sage ou libéral*, *préparer*, *vieille femme*, *rompre ou fendre*, *incliné*, *tant soit peu*, *arroser*, *esclave ou captif*. On doit conclure de là, avec Vossius, que cette langue si pauvre, si resserrée en apparence, est néanmoins très-riche, très-abondante & très-expressive. Un mot, comme nous avons dit, joint à d'autres, signi-

ſie une choſe différente à chaque nouvelle jonction qu'on en fait. *Mou* ſeul, ſignifie du *bois*, s'il eſt composé, il a une infinité d'autres ſens. *Mou-leao* ſignifie du *bois préparé pour bâtir* : *mou-lam* ſignifie *des barreaux ou des grilles de bois* : *mou-hia*, *une boëte* : *mou-ſiang*, *une armoire* : *mou-tſiang*, *un charpentier* : *mou-eul*, *champignon* : *mou-nu*, *une petite orange* : *mou-ſing*, *Jupiter planete* : *mou-mien*, *le coton*, *&c.*

Il ne faut pas croire, ainſi que quelques auteurs l'on avancé, que les Chinois chantent en parlant, & qu'ils forment une eſpece de muſique déſagréable à l'oreille : rien n'eſt plus faux. La différence des tons eſt ſi fine & ſi inſenſible, que les étrangers mêmes ont de la peine à s'en appercevoir, ſurtout dans la province de *Kiang-nan*, où l'accent eſt le plus parfait.

L'art de joindre ces monoſyllabes en écrivant eſt très-difficile, & demande de beaucoup d'étude. Les Chinois ne pouvant exprimer leurs penſées que par des figures, & manquant d'accens pour varier la prononciation ſur le pa-

pier, ils ont besoin d'autant de caractéres qu'il y a de divers tons qui donnent au même mot des significations si dissemblables. Il y a d'ailleurs des caractéres qui signifient deux ou trois paroles, quelquefois des périodes entieres. Un exemple rendra ce que nous disons plus sensible. Pour écrire ces paroles, *bon jour, monsieur*, au lieu de joindre ensemble les trois caractéres différens qui signifient chacun un de ces trois mots, ils ont un caractére seul qui exprime ces paroles, & c'est ce qui multiplie si fort les caractéres Chinois. On les fait monter jusqu'à quatre-vingt mille; cependant pour être en état de parler, & même d'entendre la plupart des livres, il suffit d'en bien sçavoir par cœur environ dix mille. Le commun des lettrés n'en sçait gueres plus de quinze à vingt mille; & il y a peu de docteurs qui soient parvenus jusqu'à en connoître quarante mille.

Aux singularités de cette langue, il faut joindre encore un caractére particulier, qui la distingue de toute au-

ere. Premierement, on ne parle point comme on écrit. Un discours, en langage vulgaire, devient barbare & choquant, dès qu'il est imprimé. Pour bien écrire, il faut se servir de termes plus choisis, d'expressions plus nobles, de tours particuliers qui n'entrent point dans l'usage ordinaire. Ils ne sont propres qu'aux livres, & le style en est aussi fort éloigné de l'élocution commune. En second lieu, l'éloquence Chinoise n'est pas dans un certain arrangement de périodes, tel que le recherchent nos orateurs. Ceux-ci disent peu de chose en beaucoup de paroles. C'est tout le contraire parmi les Chinois. Leur style est vif, serré, concis, allégorique, semé de comparaisons hardies, & animé par des métaphores nobles & sententieuses.

Tous se piquent d'écrire très-proprement, & de peindre exactement leurs caractéres. Ils les honorent jusques dans les livres les plus ordinaires S'il tombe quelques feuilles d'un livre, ils les ramassent avec respect; & regardent comme une profanation

grossiere de jetter ces feuilles par terre, ou de les fouler aux pieds. Il arrive même souvent que les menuisiers & les maçons n'osent pas déchirer une feuille imprimée qui se trouve collée sur un mur, ou sur du bois : ils sont retenus par la crainte de faire une faute répréhensible.

On peut distinguer trois dialectes dans la langue Chinoise (*e*) : celle du peuple, celle des lettrés, & celle dont on se sert dans les livres. Le langage vulgaire, sans être aussi épuré & aussi poli que les deux autres, n'a cependant pas tous les défauts qu'on lui a attribués en Europe. Si les étrangers, qui ne sont pas bien versés dans cette langue, y trouvent des équivoques, c'est plutôt leur faute qu'un défaut de la langue.

(*e*) Outre ces trois dialectes, qui ne sont que des modifications de la langue Chinoise, il faut distinguer une autre langue qui se parle dans le pays de Fo-kien, & qui est différente de la premiere, qui n'a pas la lettre R, au lieu qu'elle est d'usage dans l'autre. *Voyez le cinquieme vol. des Mémoires de l'Académie des Inscriptions & Belles-lettres, pag.* 204.

Le langage des lettrés & des gens de cour consiste dans une locution élégante & rafinée, qu'on appelle le *langage Mandarin*. On l'employe à écrire des histoires vraies ou feintes, d'un goût très-fin & très-délicat. On y trouve par-tout de l'esprit, des tableaux, des contrastes, une netteté & une précision tout à fait admirable. J'en ai lu un assez grand nombre, dit le P. de Prémare (*f*), & je suis encore à y remarquer une expression louche; mais j'y ai trouvé par-tout une élégance qui met ces livres au même rang que les meilleurs écrits d'Europe.

La troisieme dialecte ne se parle point. Elle ne sert qu'à écrire. On ne l'entendroit pas aisément, si l'on n'avoit les lettres sous les yeux. On l'a lit cependant avec plaisir. Le style en est net & coulant. Chaque pensée est ordinairement exprimée en quatre ou six caractéres, & on n'y sent rien qui puisse blesser une oreille délicate. La variété des accens, ménagée avec art,

(*f*) Lettres édifiantes, *tom.* XIX, *pag.* 472.

rend toujours un son doux & harmonieux. Dans les matieres sublimes, on ne se sert ni de points, ni de virgules. Ces compositions ne sont que pour les lettrés, c'est à eux à suppléer la ponctuation. Plus l'écrivain & le lecteur sont sçavans, plus ils trouvent d'étendue dans le sens des mêmes caracteres, dit M. de Maupertuis (*g*). Chacun y découvre la juste définition de la chose exprimée selon sa capacité. Voilà pourquoi c'est un si grand mérite à la Chine d'être lettré. Il faut être philosophe pour sçavoir lire & écrire. J'ai oui dire en effet à un homme d'esprit, qui a demeuré longtemps à la Chinois ; selon qu'il est pls ouu moins habile, voit plus ou moins dans la même page ; que tandis que l'un n'y voit que superficiellement la chose, l'autre y trouve toutes ses propriétés.

L'Empereur *Cang-hi* fit composer

(*g*) Œuvres de M. de Maupertuis in-4°., Lyon 1756, *tome III*, Dissertation sur les langues, *p.* 456.

un vocabulaire Chinois, en quatre-vingt quinze volumes, fort épais, & d'un caractére fort menu. Cependant comme il ne comprenoit pas toute la langue, on a été obligé d'y ajouter un supplément en vingt-quatre volumes. S'il n'y a point de langue au monde qui ait autant d'étendue, on doit en inférer que la langue Chinoise est la plus riche de l'univers.

Outre ces différens langages, les Chinois en ont encore un qui n'est plus en usage que pour les titres, les inscriptions, les devises & les monumens. On y reconnoît ces anciens hyérogliphes qu'on employoit pour représenter les objets dont on parloit, ou du moins quelque chose qui en approchoit beaucoup. Un croissant exprimoit la lune; un serpent, avec sa queue dans sa bouche, signifioit l'année ou l'éternité. Mais il est aisé de sentir combien cette méthode étoit imparfaite. Dailleurs tous les objets n'étoient pas susceptibles de représentation. Tout ce qui est moral, & sans forme, l'ame, les passions, la beauté, les ver-

tus, les vices, &c. ne pouvoient s'exprimer par le crayon, ou le pinceau. Cette imperfection fit changer insensiblement l'ancienne maniere d'écrire, & inventer des figures plus simples & en même temps plus étendues.

Les caractéres de la *Cochinchine*, du *Tonquin* & du *Japon*, sont les mêmes qu'à la Chine. Les peuples de ces quatre régions, avec un langage si différent qu'ils ne peuvent se comprendre dans le discours, s'entendent pourtant très bien par écrit, & leurs livres sont communs à tous.

Il y a beaucoup de difficulté à exprimer les mots Chinois en caractéres Européens, il & est impossible aux Chinois d'écrire les langues d'Europe. La raison en est que la langue Chinoise manque de certains sons qui se trouvent dans d'autres langues; & que les caractéres Chinois, au lieu d'exprimer de simples sons, expriment des paroles, ou le son de plusieurs lettres assemblées. Les Chinois n'ont point dans leurs langues les lettres *b*, *d*, *v*, *x* & *z*, qui reviennent souvent dans les

langues

langues d'Europe. Ils expriment ordinairement le *d*, comme le *t*, par *ki*. Ils employent *p* pour *b*, & *l*, ou un mot qui commence par *l*, pour *r*. Pour prononcer ou écrire quelques mots Européens, dont les syllabes ne se trouvent pas dans les trois cens trente-trois mots de leur langue, ils employent ceux qui en approchent le plus ; & nos mots sont tellement défigurés, qu'il seroit impossible de les reconnoître. Par exemple, pour *Hollande*, il prononcent *Go-lan-ki ;* au lieu de *France*, *Fu-lan-tsu-se ;* pour *Holstein*, c'est *Ho-cul-se-te-in ; Se-tuyau-ko-culma*, pour *Stockolm*. Ils expriment notre *x* par *che* : ainsi au lieu d'*Alexovitz*, ils disent *O li-che-yesi-che*. Tous les mots Chinois, écrits en lettres Européennes se terminent par une des cinq voyelles, ou par la lettre *n* seule, ou par la même lettre suivie d'un *g*, comme *ang*, *eng*, *ing*, *ong*, *ung*.

Quant à la prononciation, elle est de la plus grande difficulté pour un Européen. Outre que les divers accens ne peuvent s'apprendre que par

l'usage, c'est qu'il y a plusieurs mots qu'on ne peut ni écrire, ni rendre. L'historien de la Chine attribue cette difficulté de la prononciation pour les Européens, à la disposition des dents, qui est fort différente de celle des Chinois, puisque ceux-ci ont le rang d'en haut saillant, & celui d'en bas rentrant.

Morale des Chinois.

Toute la philosophie morale des Chinois, se réduit à la connoissance de cinq principaux devoirs. Ceux des peres & des enfans, du prince & des sujets, du mari & de la femme, de l'aîné des enfans & de ses freres, & ceux de l'amitié. Tous leurs livres moraux roulent sur ces cinq points.

Ni l'âge, ni le rang, ni mécontentement juste ou supposé, aucun prétexte enfin ne peut dispenser un fils de l'observation du premier de ces devoirs. Les loix accordent au pere une autorité si absolue sur ses enfans, qu'il peut les vendre à des étrangers, s'il a

sujet de se plaindre de leur conduite. Un pere accuse-t-il son fils de lui avoir manqué de respect ? il n'a pas besoin de preuves. Ce fils passe nécessairement pour coupable. Au contraire, un fils seroit regardé comme un monstre, s'il se plaignoit de son pere. Les Mandarins mêmes ne peuvent recevoir des plaintes de cette nature, à moins qu'elles ne soient signées par le grand pere. Mais s'il s'y trouve la moindre fausseté, la vie du fils court de grands dangers. Obéir, souffrir & prendre patience, c'est le devoir d'un fils, disent les Chinois. *De qui souffrira-t-il, s'il ne peut souffrir de son pere ?*

S'il arrivoit qu'un pere fût maltraité par son fils, soit par des injures, soit par des coups ; ou ce qui est aussi rare qu'exécrable, que, dans un transport de fureur, le fils se rendit paricide, l'allarme se répandroit par toute la province. Les parens du coupable partageroient la punition due à son crime. Les Mandarins mêmes courroient risque d'être déposés, ou seroient sévérement réprimandés. On présumeroit

toujours qu'un fils si criminel, n'auroit pu parvenir à ce comble d'horreur que par degrés; que si on eût éclairé sa conduite, réprimé ses mauvaises inclinations, & si ses premiers crimes eussent été rigoureusement punis, jamais il n'eût commis une action si abominable & si scandaleuse. En pareil cas cependant, il n'y a point de châtiment assez rigoureux; le coupable est coupé en mille pieces, sa maison est détruite, & l'on éleve un monument pour éterniser l'horreur d'un crime si détestable.

On a vu des exemples de la vénération des enfans pour les auteurs de leur naissance, à l'article du deuil & des devoirs funébres. Cette soumission & ce respect qu'on leur imprime dès leur enfance, les dispose à l'observation du second devoir, c'est-à-dire, à l'obéissncae qu'ils doivent aux Princes & aux Gouverneurs. On doit regarder ces deux principes comme la base de toute la morale & de toute la politique Chinoise,

Histoire.

A l'égard de l'histoire, c'est une partie de littérature qui a été cultivée de tous les temps, avec une ardeur sans pareille. Il est peu de nation qui ait apporté autant de soin à écrire ses annales, & qui conserve plus précieusement ses monumens historiques. Chaque ville a ses écrivains chargés de composer son histoire. Elle ne comprend pas seulement les événemens les plus remarquables, tels que des révolutions, des guerres, des successions au trône; mais encore des observations sur les grands hommes contemporains; l'éloge de ceux qui se sont distingués, soit dans les arts, les sciences, soit par leurs vertus. On n'y oublie pas non plus les faits extraordinaires, tels que les monstres & les prodiges. Tous les ans, les Mandarins s'assemblent pour examiner ces annales. Si l'ignorance, ou l'adulation y ont introduit la partialité, ils font rentrer la vérité dans tous ses droits.

C'est à dessein d'obvier à ces inconvéniens, si communs parmi nos historiens, que les Chinois ont la précaution de choisir un certain nombre de docteurs, d'une probité reconnue, pour écrire l'histoire générale de l'empire D'autres lettrés ont l'emploi d'observer tous les discours & toutes les actions de l'Empereur, de les écrire chacun en particulier jour par jour, avec défense de se communiquer leur travail. Ces historiographes doivent faire mention du mal comme du bien, & mettre leurs remarques dans une espece de tronc destiné à cet usage. On n'ouvre jamais cette boëte pendant la vie du Monarque, ni même tandis que sa famille est sur le trône. Mais, lorsque la couronne passe dans une autre maison, on rassemble les mémoires d'une longue suite d'années, on les compare soigneusement pour en vérifier les faits; puis l'on en compose les annales de chaque régne.

Cette méthode rend l'histoire de la Chine très-volumineuse. Une succession d'Empereurs, depuis quatre mille

ans, fournit une quantité de circonſtances & de détails, dont il eſt aiſé de ſe faire une idée. Outre ces hiſtoires générales, les Chinois ont encore des hiſtoires particulieres de tous les petits Rois qui formoient le corps de l'empire, écrites dans le même détail & avec la même impartialité que celle des Empereurs. On voit dans la bibliothéque du Roi de Pruſſe, un de ces ouvrages en cent volumes *in fol.* Auſſi la multiplicité & l'étendue des livres hiſtoriques, fait de l'étude de l'hiſtoire parmi les Chinois une occupation très-pénible, qui demande beaucoup de mémoire & autant de patience.

Pour ce qui eſt des loix, elles ſont toutes fondées ſur les principes de morale que l'on a vus; & toutes tendent à maintenir la forme du gouvernement, telle qu'elle a été établie dans ſon origine. Elles ſe trouvent dans les livres claſſiques qu'ils appellent *ſacrés*, & qu'on nomme *U-king*, c'eſt-à dire, les cinq volumes. Autant les Juifs ont de vénération pour l'ancien Teſtament, les Chrétiens pour le nouveau,

les Turcs pour l'Alcoran, autant les Chinois ont de respect pour l'*U-king*.

Livres sacrés ou canoniques du premier ordre.

L'*U-king* renferme les livres classiques, ou canoniques du premier ordre. Le premier des cinq se nomme *I-king*, ou *livre des Transmutations*. Il consiste dans une table de soixante quatre figures doubles, composées chacune de trois lignes, les unes entieres, d'autres doubles, ou divisées en deux, & dans une position parallélle. Ce sont plutôt des signes arbitraires qu'hieroglyphiques. On les regarde comme l'origine des caractéres Chinois, qui ont été produits par la variété qui s'est introduite dans la forme & la position de ces signes primitifs. Le mystérieux *I-king* avoit long-temps exercé la sagacité des Chinois, & particulierement de deux Empereurs qui avoient entrepris de l'éclaircir, en le commentant; mais leurs efforts étoient demeurés sans succès.

L'obscurité des commentaires n'avoit fait qu'ajouter à celle du texte. Confucius débrouilla les lignes énigmatiques de l'*I-king* ; & les ouvrages des commentateurs. Il crut y reconnoître des mystéres d'une grande importance pour le gouvernement des états, & il en tira d'excellentes instructions. Malgré les commentaires, l'*I-king* est encore rempli de ténébres impénétrables, qui sont devenues l'occasion d'une infinité d'erreurs & d'opinions superstitieuses ; & c'est delà qu'il a été nommé le livre des sots.

Cependant les Chinois lettrés ont la plus haute estime pour ce livre ; & *Fo-hi*, qu'ils regardent comme son auteur, passe pour le pere des sciences & d'un bon gouvernement. Pour donner plus de réputation à ses figures, il prétendit les avoir vues sur le dos d'un dragon qui s'éleva d'un lac. Depuis ce temps-là, les Empereurs ont pris un dragon pour armes. La tradition établie que l'*I-king* a échappé à l'incendie général de tous les livres ordonné par l'Empereur *Che-Hoang-ti*, a encore

beaucoup accru sa célébrité. Les écrivains de tous les siecles le supposent rempli de belles maximes de morale & de politique, quoiqu'en effet ils ne sçachent pas ce qu'il contient, & que l'assemblage de toutes ces figures ne soit peut-être qu'un essai hasardée pour ranger deux sortes de lignes dans toutes les combinaisons possibles.

Le second des cinq livres canoniques s'appelle *Chu-king*, ou *Chang-chou*, c'est-à-dire, *livre qui parle des anciens temps*. Il contient l'histoire des anciens Empereurs *Yao-chun* & *Yu*, qui passent pour les législateurs & les premiers héros de la Chine. Cette histoire, dont l'autenticité n'est pourtant pas bien reconnue par tous les sçavans, renferme aussi d'excellens préceptes, & de bons réglemens pour l'utilité publique.

Le troisieme qu'on nomme *Chi-king* est une collection d'odes, de cantiques, de chansons & de différentes poësies saintes, parmi lesquelles il se trouve quelques pieces impies & extravagantes, qu'on dit avoir été insé-

rées dans des temps postérieurs à Confucius.

Le quatrieme, qui porte le nom de *Chun tsy-u*, n'est pas aussi anciens que les trois premiers. On l'attribue même à Confucius, qui pourtant n'est pas universellement reconnu pour son auteur. Il est purement historique, & paroît être une continuation du *Chu-king*.

Le cinquieme appellé *Li-king*, est le dernier des livres classiques. Il renferme les ouvrages de plusieurs disciples de Confucius, & de divers autres écrivains qui ont traité des rites, des usages, du devoir des enfans envers leurs peres, de celui des femmes envers leurs maris, des honneurs funébres, & de tout ce qui a rapport à la société. Mais comme, trois cens ans après l'origine de cette compilation, on ne sauva de l'incendie général que quelques feuilles, on eût recours aux vieillards qui la sçavoient par cœur, pour la rétablir en son entier. On soupçonne qu'il s'y est mêlé beaucoup de choses étrangeres ; & les Chinois

confessent qu'on ne doit lire le *Li-king* qu'avec beaucoup précaution.

Livres canoniques du second ordre.

A ces livres sacrés, les Chinois joignent encore les livres canoniques du second ordre, qui ont beaucoup d'autorité parmi eux. Ils sont au nombre de six, dont cinq sont l'ouvrage de Confucius, ou de ses disciples.

Le premier porte le nom de *Tay-hia*, ou *Grande science*, parce qu'il est destiné à l'instruction des Princes dans toutes les parties du gouvernement.

Le second se nomme *Chong yong*, ou le *Médium immuable.* Confucius y traite du *medium* qu'on doit observer en tout ; il fait voir qu'il en résulte de grands avantages, & que c'est proprement en quoi consiste la vertu.

Le troisieme appellé *Lun-y-u*, ou le *livre des Sentences*, est divisé en vingt articles, dont dix renferment des questions des disciples de Confucius à ce philosophe, & les dix autres contiennent les réponses. Toutes roulent sur

les vertus, les bonnes œuvres, & l'art de bien gouverner. Cette collection est remplie de maximes & de sentences morales, qui ne le cédent point à celles des sept sages de la Grèce (*y*).

Le quatrieme livre du second ordre est du docteur *Mencius*, disciple de Confucius, & il en porte le nom. Cet ouvrage, en forme de dialogues, traite presque uniquement de la bonne administration dans le gouvernement & des moyens de l'établir.

Le cinquieme intitulé *Kyan-kiang*, ou *du respect Filliál*, est un petit volume de Confucius. Il regarde le respect filial comme le plus important de tous les devoirs, & la premiere des vertus. Cependant il y reconnoît que les enfans ne doivent point obéir aux peres, ni les Ministres aux Princes en ce qui blesse la justice, ou la civilité.

Le sixieme & dernier livre canonique est le plus moderne. Il est du docteur *Cheu-hi*, qui l'a donné en 1150.

(*y*) Nous en avons rapporté des exemples ci-devant, à l'article de la vie de Confucius.

Son titre est *Sy-au-hya*, c'est-à-dire, *l'école des Enfans*. C'est un recueil de maximes & d'exemples, où l'auteur se propose de réformer les manieres de la jeunesse, & de lui inspirer la pratique de la vertu.

Il faut observer que les Chinois ne distinguent point la morale de la politique. L'art de bien vivre est, suivant eux, l'art de bien gouverner, & ces deux sciences n'en font qu'une.

Sciences spéculatives.

Ces peuples n'ont pas les mêmes connoissances dans les sciences de spéculation que dans la morale. Quelques anciennes que soient les mathématiques à la Chine, elles n'y ont fait que peu de progrès. Quand on considére que, depuis quatre mille ans, les Chinois cultivent la plupart des sciences & des arts que nous connoissons, on ne peut s'empêcher de prendre une idée bien peu avantageuse de leur génie, & de regarder ces peuples comme fort inférieurs aux Européens, chez

lesquels les mêmes sciences se sont plus perfectionnées en trois siecles, que dans quarante chez les Chinois.
» Quoique, depuis quatre mille ans, » dit le P. le Comte, on propose à la » Chine des récompenses aux sça» vans, & que la fortune d'une infi» nité de gens dépende de leur capa» cité, il ne s'y est pas encore trouvé » un seul homme médiocrement pro» fond dans les sciences spéculatives. » Ils ont bien découvert ces mines » précieuses, mais il n'en ont creusée » aucune «.

La rhétorique, la logique, la poësie, la musique, la géométrie, l'arithmétique, & toutes les parties des mathématiques sont très-bornées chez eux: c'est ce qu'on va voir par l'analyse que nous allons en donner. Nous avons rapporté, à l'article de la *langue Chinoise*, que l'éloquence ne consiste pas dans l'arrangement des mots & des périodes. Ils n'ont aucune idée de ce que nous appellons rhétorique, & ne connoissent point de régles pour l'ornement du discours. Leurs produc-

tions oratoires se réduisent aux discours que les Mandarins font au peuple pour l'instruire de ses devoirs, & aux pieces que composent les lettrés pour obtenir des grades. Toute leur éloquence, à proprement parler, consiste à enchasser dans leurs écrits, des maximes & des sentences tirées de leurs anciens sages, qui contiennent beaucoup de sens en peu de mots.

Poésie.

La poésie des Chinois, au rapport des Missionnaires, ne manque ni de graces, ni d'énergie. Ils ont des poëtes dont on admire la douceur, la délicatesse, & que ces mêmes écrivains ne font pas difficulté de placer à côté d'Horace & d'Anacréon. Leurs compositions poétiques ont quelque ressemblance avec les sonnets, les rondeaux, les madrigaux & les chansons d'Europe. Ils ont des vers de différentes mesures enchaînés par des rimes, & dont la variété des cadences & de l'harmonie constitue la beauté. Ils ont aussi une sorte de poésie sans rimes,

qui consiste dans l'opposition des pensées. Si la premiere pensée roule sur l'été, l'autre doit se rapporter à l'hiver. Cette composition n'est pas sans difficultés, & demande surtout beaucoup d'art. Tout les poëtes Chinois, à ce que dit l'historien de la Chine, ont aussi beaucoup de feu & d'invention (z).

(z) Un auteur Anglois, qui a publié récemment dans sa langue un roman Chinois, ne convient pas de cette vérité. Tout le mérite de la poësie Chinoise, dit-il, consiste principalement dans un tour épigrammatique, & dans ces riens difficiles que le goût a banni depuis longtemps de notre poësie. Ils n'ont jamais rien tenté dans le genre épique, ni même dans le dramatique. Les pieces Chinoises ne sont composées que de dialogues décousus accompagnés de chants. Leurs anciennes odes ont à la verité une simplicité grave & majestueuse, mais on n'y rencontre dans aucun endroit cette chaleur & cet enthousiasme qui caractérisent les compositions de ce genre. *Hau-kiou, Choaan; Or the pleasing history, London* 1761, *tom. IV. Voyez le Journal Encyclopédique, février* 1761, *pag.* 106.

Logique.

Il s'en faut bien que la logique soit aussi parfaite que la poësie. Point de régle pour la perfection d'un raisonnement, point de méthode pour définir, diviser, suivre une idée, & en tirer des conséquences. Les Chinois ignorent cet art, & ne suivent que les lumieres naturelles de la raison. Cependant ils ont des livres de tous genres. On remarque surtout beaucoup de fécondité dans leurs pieces de théâtre, leurs romans, & leurs nouvelles. Les romans Chinois, quoique assez ressemblans à ceux d'Europe, ont cependant beaucoup davantage sur eux. C'est que la plus grande partie des nôtres ne contiennent que des avantures amoureuses, des fictions ingénieuses qui amusent l'imagination en corrompant le cœur; au lieu que les romans Chinois joignent à l'amusement, beaucoup de maximes utiles à la réformation des mœurs, & des exhortations à la vertu. Qulequefois aussi, pour animer la

narration, on mêle des vers dans les récits (*a*).

Pieces dramatiques.

En se faisant une idée du nombre des pieces dramatiques de la Chine, on se persuadera aisément qu'il doit être considérable, puisqu'il n'y a point de fête, ou de festin, dont ces représentations ne fassent partie. Cependant, malgré ce goût universel, les Chinois n'ont point de théâtre public; & il est assez difficile d'en rendre raison. Dans chaque ville, il y a une troupe de farceurs, qui va représenter dans les maisons où elle est mandée.

On n'a aucun égard dans ces pieces aux trois unités, ni aux régles qui font la perfection de ces sortes de compositions. Ils ne mettent point de distinction entre leurs tragédies, leurs comédies & leurs nouvelles; sinon que les premieres se prononcent sur un

(*a*) Le P. Duhalde nous a donné trois ou quatre piece de ce genre, qui toutes respirent la vertu.

théâtre. Les troupes de comédiens n'étant composées que de huit à neuf acteurs, un seul est quelquefois chargé de trois ou quatre rolles. Chaque nouvel acteur qui paroît en scene, annonce son nom & le rolle qu'il va jouer. C'est par cette raison que, dans une piece imprimée, les acteurs ne sont point nommés.

Les tragédies Chinoises sont entremêlées de chant, de façon que le chant se trouve souvent interrompu pour faire place à deux ou trois lignes de déclamation. Les Chinois emploient le chant pour exprimer quelque vive émotion de l'ame, telle que la joie, la valeur, ou le désespoir. Un Chinois veut-il déclarer son indignation, sa haine, il chante. Fait-il éclater des transports de joie ou de désespoir, il chante. Veut-il témoigner de la douleur, il chante. Enfin, au moment qu'il va se donner la mort, il chante.

Ces pieces sont divisées en plusieurs actes, qui se subdivisent en scenes. Le P. Duhalde nous fait connoître le théâtre Chinois par une tragédie ap-

pellée *le petit Orphelin de la maison de Tchao* (b). Quant aux farces Chinoises, elles sont inintelligibles aux étrangers, parce qu'elles sont remplies d'allusions à des événemens seulement connus des Chinois, & parsemées de métaphores & d'allégories peu familieres.

La Musique.

La musique des Chinois est encore plus imparfaite que leurs théâtres; cependant ils s'en regardent comme les inventeurs; & leurs annales font mention qu'elle a été portée anciennement à sa plus haute perfection. On regrette aussi beaucoup la perte des livres qui traitoient de cette science. Mais soit que leurs prétentions soient chimériques, ou que le goût de cet art se soit éteint, il est constant que leur musique mérite à peine ce nom.

(b) Cette piece est généralement connue, depuis que M. de Voltaire l'a si bien accommodée à la scene Françoise, où elle paroît sous le nom de l'Orphelin de la Chine.

Les musiciens de la Chine ignorent les semi-tons. Ils ne haussent & ne baissent la voix que d'une tierce, d'une quinte & d'une octave. Toute la beauté de leurs concerts consiste dans une triste uniformité de voix & de parties. Tous chantent le même air, suivant l'usage général d'Asie. Ils aiment assez la musique d'Europe, pourvu qu'il n'y ait qu'une voix accompagnée d'instrumens. Les sons graves, les sons aigus, les diezes, les bémoles, les fugues, &c., le contraste de plusieurs voix leur paroît un désordre confus, & une cacophonie ridicule qui n'est point du tout de leur goût.

Ils n'ont point de notes, ni d'autres figures, pour distinguer les sons & les diverses modulations qui forment l'harmonie : tous leurs airs s'apprennent par routine, & à l'aide de quelques caractéres qui expriment seulement les tons.

L'Empereur Cang-hi fit plusieurs airs qui se chantent aujourd'hui. Il prenoit tant de plaisir à entendre les PP. Grimaldi & Péréira jouer du clave-

cin, qu'il voulut en prendre plusieurs leçons. Un jour qu'il avoit fait jouer par ses musiciens un air Chinois, qu'il répéta ensuite lui-même sur le clavecin, il fut fort étonné de voir le P. Péréira, qui l'avoit noté sur ses tablettes tandis qu'on le jouoit, exécuter ce même air aussi parfaitement que s'il l'eut étudié longtemps. Il trouvoit fort étonnant que le Missionnaire eut appris, en un moment, un air que les plus habiles musiciens n'étoient parvenus à apprendre qu'après quantité de répétions, & par le secours de certains caractéres. Il fallut, pour le convaincre de la possibilité du fait, que Péréira fit de nouveaux essais sur différens airs qu'ils nota de même, & qu'il exécuta sur le champ avec autant de facilité que d'exactitude. La beauté de cette invention charma si fort l'Empereur, qu'il institua une académie de musique, dont il donna la direction à son troisieme fils qui étoit fort versé dans les sciences.

Les Chinois ont huit instrumens, dont personne ne leur conteste l'in-

vention, & en qui ils trouvent beaucoup de rapport avec la voix humaine. Les uns ſont de métal comme nos cloches, d'autres de pierres, entre leſquels on en diſtingue un qui a la forme de nos trompettes. D'autres ſont de peaux comme nos tambours. Les inſtrumens à cordes ſont en grand nombre; mais preſque toutes ces cordes ſont de ſoie, & l'uſage des boyaux eſt très-rare. La plupart de ces inſtrumens n'ont que trois cordes, ſur leſquelle on paſſe l'archet. On en voit un à ſept cordes qui eſt fort eſtimé & fort harmonieux entre des mains habiles. Quelques-uns conſiſtent uniquement dans des tablettes de bois qu'on frappe l'une contre l'autre.

Enfin, les Chinois ont des inſtrumens à vent, tels que des flutes de différentes ſortes, & une petite machine compoſée de pluſieurs tuyaux, qui a quelque reſſemblance avec notre orgue, & qui rend un ſon aſſez gracieux. Cette inſtrument eſt ſi petit, qu'on peut le porter dans la main. Mais le P. Péréira donna en ce genre un ſpectacle

ſpectacle qui les charma, autant par ſa nouveauté que par ſon agrément. Ce Miſſionnaire, qui avoit des connoiſſances profondes dans la muſique, fit fondre un aſſortiſſement muſical de petites cloches, qui furent ſuſpendues dans une tour conſtruite exprès. Elles formoient un carrillon qui faiſoit entendre à toutes les heures les plus beaux airs du pays; l'heure ſonnoit enſuite ſur un ton grave. Pendant longtemps, le peuple & les grands ne pouvoient ſe laſſer d'entendre cette muſique gracieuſe.

Arithmétique.

Leur arithmétique n'eſt pas abſolument imparfaite, quoiqu'ils n'emploient point comme nous le zéro, & qu'ils n'aient aucuns caractéres arithmétiques pour faire leur calcul. Ils ſe ſervent d'un petit inſtrument composé d'une petite planche d'un pied & demi de long; cette planche eſt traverſée par dix à douze petits bâtons paralleles, dans leſquels ſont enfilées pluſieurs petites boules d'os, ou d'ivoire. De

ces petites boules, les unes valent cinq, & les autres sont des unités. En les assemblant, les passant d'un côté, d'un autre, ils comptent à peu près comme nous ferions avec des jettons. Leur promptitude & leur facilité paroissent surprenantes. Ils suivent sans peine un homme quelque vîte qu'il lise un livre de compte ; & ils pratiquent, avec cet instrument, les quatre premieres régles de l'arithmétique, avec autant de justesse que de rapidité.

Géométrie.

Leur géométrie est fort superficielle. La théorie qu'ils en ont ne s'étend pas au-delà de la pratique. Elle se borne à peu de propositions, & à quelques problêmes d'algebre, dont ils font la résolution sans principe, mais seulement par induction. Quelques-uns de leurs anciens historiens parlent cependant du triangle rectangle comme d'une chose commune & expliquée par le célébre Tchou-kong, qui vivoit onze cent ans avant J. C. J'ai oui dire au feu Empereur Cang-hi, ajoute

le P. Parennin (c), que c'étoit une des plus anciennes connoiſſances de la Chine ; ainſi Pythagore ne doit pas avoir la gloire de cette découverte.

ASTRONOMIE.

Cette ſcience paroître être une des plus anciennes que les Chinois aient cultivée. Nul peuple n'offre l'exemple d'une application auſſi conſtante. Quoique le point où elle étoit parmi eux à l'arrivée des Jéſuites répondit mal aux temps qu'ils y avoient employé, elle leur eſt pourtant redevable d'une infinité d'obſervations.

Confucius a parlé dans ſes ouvrages de trente-ſix éclipſes de ſoleil. Elles ont été vérifiées par les Miſſionnaires ; ils n'en ont trouvé que deux fauſſes & deux douteuſes. Toutes les autres ſe rapportoient préciſément aux temps marqués par le philoſophe Chinois. L'éclipſe de ſoleil arrivée l'an deux

(c) Lettres édifiantes, *tom.* XXI, du 11 août 1730, *pag.* 109.

mille cent cinquante cinq ans avant Jesus-Christ, est rapportée dans le *Chu-king*, sous le régne de *Chong-hong*, quatrieme Empereur de la premiere dynastie ; mais ce fait trouve bien des incrédules parmi les sçavans d'Europe (*d*), & les auteurs Anglois de l'histoire universelle traitent de fable toute la chronologie Chinoise.

Le P. Gaubil jésuite, qui a fait une étude particuliere de l'astronomie Chinoise, nous apprend qu'il paroît, par un état du ciel fait cent vingt ans avant Jesus-Christ, que ces peuples connoissoient la déclinaison des étoiles, le mouvement du soleil & de la lune d'occident en orient, celui des planettes & des étoiles, quoiqu'ils n'aient déterminé le mouvement de celles-ci que quatre cent ans après J. C. Ils ont aussi connu le mois solaire, & le mois lunaire : les révolutions qu'ils ont attribuées aux planetes sont peu différen-

(*d*) Nous nous étendrons davantage sur la défiance qu'on doit avoir des annales Chinoises, à l'article de leur gouvernement.

tes des nôtres ; mais les régles pour les rétrogressions & les stations, leur ont toujours manqué. Les sentimens de leurs sçavans, au sujet de la révolution des cieux & du soleil autour de la terre, ou de la terre autour du soleil, ont été partagés comme en Europe ; & l'opinion générale étoit en faveur du premier systême.

» Depuis la dynastie de *Han*, qui » régnoit avant Jesus-Christ, dit le P. » Gaubil, on trouve à la Chine des » traités d'astronomie qui font juger » que les Chinois ont assez bien con» nu, depuis plus de deux mille ans, » la longueur de l'année solaire, com» posée de trois cent soixante-cinq » jours, & près de six heures, le mou» vement diurne du soleil & de la lu» ne ; qu'ils ont observé les hauteurs » méridiennes du soleil par les gno» mons & la projection des ombres ; » qu'ils en ont déduit passablement » la hauteur du pole, la déclinaison » du soleil ; qu'ils ont indiqué assez » justement le passage des étoiles dans » le méridien, & comment ces étoi-

» les, dans la même année, se le-
» voient & se couchoient avec le so-
» leil ; qu'ils avoient divisé le ciel en
» diverses constellations, dans les-
» quelles ils avoient rapporté le lieu
» des planettes. Enfin, conclud ce
» Missionnaire, tout démontre dans
» l'histoire Chinoise qu'ils ont eu, de
» tout temps, beaucoup de connois-
» sance en astronomie «.

C'est de l'application qu'ils ont toujours donnée aux observations célestes, & de la considération qu'ils ont eue pour cette science, que leur est venue l'idée d'établir un tribunal pour y présider. Cette jurisdiction est une des plus considérables de l'empire, & dépend immédiatement du tribunal des rites. Il est chargé, toutes les six semaines, de présenter à l'Empereur la disposition du ciel & les différens changemens qui doivent arriver dans l'air, &c. à peu près comme les astronomes les marquent dans nos almanachs. Mais le point principal est de calculer les éclipses, & d'avertir l'Empereur, par une requête, du jour, de

l'heure, de la grandeur & de la durée de l'éclipse, indiquant aussi la partie du ciel dans laquelle elle doit arriver. Ce compte doit se rendre quelques mois avant l'arrivée de l'éclipse, on la calcule suivant la position de chaque capitale de province, & on envoie la table de ces calculs par tout l'empire, où l'on observe les mêmes cérémonies qu'à Pékin.

Premierement, quelques jours avant qu'elle doive arriver, le tribunal des rites fait afficher, en gros caractére, le jour, l'heure & la minute à laquelle commencera l'éclipse, & combien elle durera. Il fait avertir aussi les Mandarins de tous les ordres, de se trouver en habits de cérémonie dans la cour du tribunal d'astronomie, pour attendre l'instant du commencement.

Cet instant arrive-t-il? & le disque de la lune, ou du soleil, commence-t-il à s'obscurcir? tous se jettent à genoux, & battent la terre avec le front. On entend en même temps par toute la ville un bruit épouvantable de tam-

bours & de timbales, pour empêcher, ſuivant la perſuation ridicule où ils ſont, que le dragon céleſte ne dévore ces aſtres ſi néceſſaires.

Tandis que les Mandarins ſont ainſi proſternés, il y en a d'autres à l'obſervatoire qui examinent attentivement le commencement, le milieu & la fin de l'éclipſe, pour voir ſi elle ſe rapporte aux calculs qu'on en a faits. Ils portent enſuite leurs obſervations, ſcellées de leur ſceau, à l'Empereur, qui, de ſon côté, s'occupe du même objet.

Le tribunal des mathématiques eſt encore chargé de compoſer, tous les ans, le calendrier qui ſe diſtribue dans tout l'empire. Il n'y a point de livre au monde que l'on publie avec tant de ſolemnité, & dont il y ait tant d'exemplaires, puiſqu'on en fait monter le nombre à pluſieurs millions.

Ce calendrier eſt ſi reſpecté, & paſſe pour un livre ſi important à l'état, que le recevoir & en faire uſage, c'eſt ſe déclarer ſujet & tributaire de la Chine; le rejetter, c'eſt ſe rendre ouver-

tement coupable de révolte.

Les mathématiciens sont divisés en trois classes, & forment trois tribunaux d'astronomie, qui doivent, chacun en particulier, présenter un calendrier à l'Empereur. Les fonctions du premier sont, ainsi qu'on l'a dit, de dresser le calendrier général, de calculer les éclipses, & les autres supputations astronomiques. Dans le second, on explique la théorie des astres, & on enseigne les moyens de calculer : c'est une espece d'école de mathématiques. Dans le troisieme tribunal, on traite toutes les affaires qui concerne l'astronomie, & l'on y expédie tous les actes qui concernent cette science.

Les trois calendriers se publient chaque année en langue Tartare & Chinoise. Le dernier des trois, qui est le calendrier commun, présente la division de l'année en mois lunaires, avec l'ordre des jours, la minute du lever, du coucher du soleil, les différentes phases de la lune. Il indique encore l'heure & la minute, auxquelles le soleil entre dans les signes du zo-

diaque, qu'ils font monter au nombre de vingt-huit.

Dans le second, on trouve le mouvement des planettes pour tous les jours de l'année, la distance à telle heure de chaque planette à la premiere étoile de la constellation la plus prochaine. Il marque encore le jour & l'heure où chaque planette entre dans chaque signe, mais sans autres aspects que les seules conjonctions.

Le troisieme calendrier, qui est présenté en manuscrit à l'Empereur seul, contient toutes les conjonctions de la lune avec les autres planettes. Les approches des étoiles fixes dans l'étendue d'un degré de latitude, avec leurs justes distances; ce qui demande une exactitude singuliere dans les supputations.

C'est par cette raison que tous les jours & toutes les nuits de l'année, il y a cinq mathématiciens sur la tour, qui observent continuellement le ciel. L'un a les yeux sur le zénith, & les quatre autres examinent les quatre points cardinaux. Ils tiennent un

compte exact de leurs observations, & ils le remettent tous les jours au président du tribunal des mathématiques, qui le présente à l'Empereur.

L'année des Chinois commence par la nouvelle lune la plus proche du quinzieme degré du verseau, c'est-à-dire, vers la fin de janvier. C'est là le commencement de leur printemps; au quinzieme degré du taureau commence l'été; le quinzieme degré du lion est le point de l'automne; & le quinzieme du scorpion, celui de l'hiver.

Ils ont douze mois lunaires, entre lesquels il y en a de vingt-neuf jours & de trente. Tous les cinq ans, ils ont des intercalaires pour ajuster les lunaisons avec le cours du soleil. Ils divisent, comme nous, les semaines, selon l'ordre des planetes; à chacune desquelles ils assignent quatre constellations. Leur jour commence comme le nôtre à minuit, & s'étend jusqu'à l'autre minuit; mais il n'est composé que de douze heures, dont chacune en vaut deux des nôtres. Ils ne les distinguent pas par des nombres, mais par

des noms & des figures particulieres.
Le jour naturel eſt encore diviſé en cent parties, & chacune en cent minutes ; enſorte que toute ſa durée eſt de dix mille minutes. Ils obſervent cette diviſion avec d'autant plus d'exactitude, qu'ils ſont dans la prévention ridicule que, dans tous ces inſtans, il y en a d'heureux & de malheureux. L'heure de minuit eſt, ſelon eux, la plus heureuſe, parce qu'ils ſuppoſent que c'eſt à celle-là que le monde fut créé. Ils croient qu'à la ſeconde, la terre fut produite, & l'homme formé à la troiſieme.

Leur calendrier eſt encore rempli d'une foule d'obſervations abſurdes. On y trouve marqué les jours propres à demander des graces à l'Empereur, à bâtir, à ſe marier, à entreprendre des voyages, &c.

Pour régler le temps, les Chinois ne faiſoient anciennement uſage que de cadrans ſolaires, & d'autres meſures. Les horloges leur étoient inconnues avant l'arrivée des Miſſionnaires. Nous avons vu, à l'article de Pékin,

qu'ils se servent de tambours, ou de cloches pour indiquer les heures de la nuit. Ils distinguent encore ces mêmes heures par des méthodes fort simples. Une des plus remarquables par sa précision, est celle-ci. Ils ont de petites pastilles, de figure conique, qui brûlent pendant la nuit. Chaque pastille porte une marque qui indique combien elle doit durer. Communément elles sont divisées en cinq veilles, qui répondent aux cinq veilles de la nuit. Ceux qui veulent se réveiller à une certaine heure, passent dans la pastille un fil qui porte un petit poids de métal. Lorsque la flamme a brûlé le fil, le poids tombe dans un bassin de cuivre placé dessous, & les éveille par le bruit. Ces pastilles sont composées de bois de senteur réduit en poudre ; on en fait une pâte, & on y mêle quelque matiere inflammable. Leur base est ronde & fort large ; leur grosseur diminuant à mesure qu'elle s'en éloigne, ces pastilles se terminent en pointe. On en fait pour les temples qui durent vingt & trente jours. Toutes

répandent une odeur fort agréable en brûlant.

En général, de toutes les sciences spéculatives qui ne nourrissent que l'esprit, l'astrologie est celle qui leur plaît davantage, parce qu'elle flatte l'amour-propre. Qu'on dise à un Chinois qu'il sera bientôt Mandarin, l'astrologue est payé sur le champ. Ce qu'il y a de singulier à la Chine, c'est qu'il n'y a que les aveugles qui se mêlent de l'astrologie judiciaire, & qui prédisent la bonne ou mauvaise fortune. Cependant quand on reproche cette foiblesse à des Chinois tant soit peu éclairés, ils répondent qu'ils entendent volontiers ce qui flatte leur amour-propre, mais qu'ils ne sont pas assez simples pour croire que des aveugles puissent lire dans l'avenir; qu'il n'y a que le peuple ignorant qui ajoute foi à leurs prédictions dont il est souvent la duppe; que pour eux, s'ils font venir chez eux ces sortes de gens, c'est par maniere de passe-temps, parce qu'ils sçavent chanter, jouer des instrumens, & amuser par des histoires agréables.

OPTIQUE, MÉCHANIQUE, ARCHITECTURE.

Les autres parties des mathématiques, après l'astronomie, ont été absolument ignorées des Chinois. Avant l'arrivée des Jésuites, ils n'avoient aucune connoissance de l'optique, de la dioptrique, de la catoptrique, & de la perspective. Les Missionnaires, à la faveur de ces sciences, leur firent voir différentes merveilles, qui leur causerent autant de surprise que d'admiration. La méchanique n'étoit pas mieux connue non plus. Les Jésuites se montrerent également habiles dans toutes ces parties. La dynamique, la statique, la ballistique, l'hydrodynamique, furent pour eux autant d'occasions de montrer la supériorité des Européens sur les Chinois, & de rabattre l'orgueil de ces peuples, qui se croyoient les maîtres du genre humain.

Ce que nous avons dit du palais impérial, & de différens autres bâtimens,

doit avoir fait connoître que l'architecture Chinoise, quoique fort différente de celle d'Europe, n'est pas sans beauté.

GÉOGRAPHIE.

Quant à la géographie, l'Atlas que le P. Martini a publié, d'après les auteurs Chinois, prouvent assez que cette science n'a pas été totalement négligée. Il est vrai que les lumieres des géographes de cette nation ne s'étendirent pas au-delà des bornes de leur empire. Ils réduisoient toutes les autres régions du monde à soixante-douze royaumes placés au hasard, qu'ils appelloient par des noms méprisans, ainsi que les peuples qui habitoient ces états. Leurs voisins, comme les Japonois, les Coréens, les Indiens, &c. ils les connoissoient bien, mais ils ne leur donnoient point d'autre nom que celui de nations barbares.

Les Chinois n'apprirent l'existence de l'Europe, que par les premiers Européens qu'ils virent. Il leur demande-

rent même, si, dans leur pays, il se trouvoit des villes, des villages, & des maisons. Cependant à présent, ils sont revenus de toutes ces erreurs. Les Missionnaires leur ont donné de la géographie, des notions assez claires, pour les faire revenir du préjugé où ils étoient, que l'empire de la Chine étoit seul aussi grand que le reste de la terre (*e*).

(*e*) Cette ignorance, dans les premiers élémens de la géographie, ne peut manquer d'énerver les témoignages des Missionnaires, qui nous représentent les Chinois comme des peuples très-anciennement versés dans les connoissances profondes de l'astronomie, dans la théorie & le calcul des éclipses. Comment accorder ces lumieres prétendues avec leur défaut de lumieres dans la cosmographie, dans la géographie, qui sont inséparables de l'astronomie? ou comment ajouter foi à une chronologie fondée sur les supputations de pareils astronomes. Cette question, qui a été proposée par M. de Mairan au P. Parennin en 1728, n'a pas été bien résolue, ou du moins la solution que le Missionnaire en a donnée est si foible & si spécieuse, qu'elle tourne plutôt à la démonstration du contraire. *Voyez le vingt-unieme recueil des lettres édifiantes*, *pag.* 86.

MÉDECINE.

La philoſophie naturelle & la médecine, auſſi anciennes à la Chine que l'aſtronomie, y ont encore été bien moins approfondies. Rien n'eſt plus foible que leur théorie dans ces deux ſciences. La premiere a des principes particuliers pour expliquer la compoſition des corps, leurs propriétés & leurs effets. Mais, quoique leurs livres offrent bien des erreurs ſur cette explication, on y trouve cependant des raiſonnemens très-ſubtils ſur la nature des choſes, & c'eſt ce qui fait croire que leurs erreurs viennent peut-être moins d'un défaut de pénétration, que du peu de commerce qu'ils ont avec les étrangers. Quelle qu'en ſoit la ſource, il eſt ſûr que l'ignorance de la phyſique & de l'anatomie, qui ſont les principes de la médecine, a retardé juſqu'à préſent les progrès de cette ſcience.

Il ſe trouve pourtant parmi les médecins, d'excellens praticiens qui connoiſſent parfaitement les ſimples, &

qui les emploient avec ſuccès. Ils admettent deux principes naturels de la vie ; la chaleur vitale & l'humeur radical, dont le ſang & les eſprits ſont les véhicules. Selon eux, l'humide radical réſide dans trois membres principaux à gauche, qui ſont le cœur, le foie & l'un des reins ; & dans trois autres à droite, ſçavoir, les poumons, la ratte & l'autre rein qu'ils appellent *la porte de la vie*.

Les entrailles, dans leſquelles ils mettent la chaleur vitale, ſont auſſi au nombre de ſix ; trois à gauche, le péricarde, la veſicule du fiel, & les uretéres ; trois à droite, ſçavoir, les grands inteſtins, l'eſtomach & la troiſieme partie du corps. Ils reconnoiſſent auſſi des relations mutuelles des membres aux inteſtins, comme du péricarde au cœur, du fiel au foie, des uretéres aux reins, des grands inteſtins aux poumons, de l'eſtomach à la ratte (*f*), & de la troiſieme partie du

(*f*) Nous avons rapporté ici les termes de l'hiſtorien de la Chine, pour donner une idée exacte

corps au rein droit. Ils ajoutent que l'humide radical & la chaleur vitale

---

des connoissances que les Chinois ont en médecine. Mais tous ceux qui sont versés dans l'anatomie auront peine à entendre ce passage, tant il est obscur & rempli d'erreurs.

Nous ne nous arrêterons pas à en faire la critique, cela exigeroit une discussion qui n'est pas de notre sujet. D'ailleurs elle n'apprendroit rien aux physiciens, & elle laisseroit sans doute desirer bien des choses à ceux qui ne le sont pas. Nous observerons seulement que la ratte, que les Chinois placent à droite, est à gauche, que le foie est divisé en deux lobes inégaux situés à gauche & à droite, & même que le lobe le plus considérable est à droite. Qu'il en est de même des poumons, qui sont au milieu de la poitrine, &c., &c.

Le péricarde est l'enveloppe du cœur : ainsi, qu'entendent-ils par cette chaleur vitale qu'ils y placent ? Pourquoi ne la placent-ils pas dans le cœur même ?

Quant à la relation qu'ils reconnoissent du péricarde au cœur, du fiel au foie, il n'y a rien de surprenant. Mais, s'ils en ont réellement connue une de l'estomach à la ratte, c'est une découverte dont on leur seroit redevable. Depuis longtemps on a cherché à connoître l'usagede la ratte & ses différens rapports, sans avoir rien trouvé de certain à ce sujet.

passent dans les autres parties du corps, par le moyen des esprits & du sang, dont il paroît qu'ils ont connu la circulation dès l'établissement de leur médecine.

Ils supposent en outre que le corps est, par le moyen des nerfs, des muscles, des veines & des artéres, une espece de luth, ou d'instrument harmonique dont les parties rendent divers sons, ou plutôt ont entr'elles un certain accord qui vient de leur figure, de leur situation, & de leurs divers usages; que les différentes pulsations du pouls, qui sont comme les tons & les touches de cet instrument, donnent des signes infaillibles de sa disposition,

---

La lecture de tout ce passage, mene donc naturellement à conclure que, si les Chinois ont connu la circulation du sang, ils ont fait de pitoyables raisonnemens qu'ils n'auroient pas dû faire. Ainsi, c'est leur accorder trop d'honneur que de leur attribuer cette découverte, ou bien il faut supposer qu'ils ont moins d'intelligence & de jugement que tous les autres hommes, s'ils n'en ont pû tirer d'autres conséquences que celles qu'on rapporte d'après leurs auteurs.

de même que la corde d'un instrument de musique rend différens sons qui indiquent s'il est d'accord ou mal monté.

Ils s'imaginent aussi que du teint, des yeux, des narines, des oreilles, du son de la voix, des saveurs que la langue ressent ou desire, ils peuvent tirer des conjectures certaines sur l'état du corps, & sur la guérison ou la mort d'un malade. Voici leurs principes au sujet du pouls. C'est le mouvement, disent-ils, qui fait le pouls, & ce mouvement est causé par le flux & le reflux du sang & des esprits qui sont portés à toutes les parties du corps. Tout ce qui remue fait mouvoir quelque corps mobile; & tout ce qui est mû, céde ou résiste. Ainsi, comme le sang & les esprits sont dans un mouvement continuel qui pousse & presse les vaisseaux dans lesquels ils sont portés, il en doit nécessairement résulter des battemens de pouls. La parfaite connoissance de ces percussions donne celle de la nature du sang & des esprits, des défauts & des excès qui peuvent s'y trouver.

En un mot, toute l'habileté d'un médecin Chinois se réduit à la science du pouls, & à la connoissance des simples, dont ils font un grand usage. Rien n'est plus plaisant que de voir un médecin Chinois tâter le pouls d'un malade. A moins d'y être accoutumé, on ne peut s'empêcher d'en rire. » Après avoir appliqué les quatre » doigts le long de l'artére, pressé for» tement & avec uniformité le poi» gnet du malade, dit le P. le Com» te (g), il le relâche peu à peu jus» qu'à ce que le sang d'abord, arrêté » par le pressement, ait repris son » cours ordinaire. Il recommence un » moment après à serrer le bras com» me auparavant, & continue ainsi à » plusieurs reprises. Ensuite, comme » un homme qui voudroit toucher le » clavecin, il éleve & abbaisse les » doigts successivement l'un à près » l'autre, appuyant mollement, ou » avec force, quelquefois vivement, » quelquefois avec lenteur, jusqu'à ce

(g) *Tome I, pag.* 361.

» que l'artére réponde aux touches
» que le médecin remue, & que la
» force, la foiblesse, le déréglement,
» & tous les autres symptômes du
» pouls se manifestent «. C'est par ces différens tatonnemens, qu'ils découvrent la source du mal; de sorte que, sans interroger le malade, ils lui disent en quelle partie du corps il sent de la douleur, soit à la téte, à l'estomach, ou au bas-ventre: ils lui annoncent en même temps quand sa tête sera dégagée, quand il recouvrera l'appétit, & quand enfin sa maladie cessera. Parmi un grand nombre d'exemples de l'habileté singuliere des Chinois en ce genre, l'historien de la Chine rapporte qu'un de ces médecins de réputation fut un jour appellé pour voir un Missionnaire qui étoit dangereusement malade dans les prisons de Nanking. Cet esculape Chinois, après lui avoir tâté le pouls, & lui avoir ordonné trois médecines, lui prédit sa parfaite guérison, & l'effet vérifia bientôt sa prédiction. » On ne peut douter, dit en-
» core notre auteur, après tous les témoignages

» moignages que nous en avons, que
» les médecins de la Chine n'aient ac-
» quis en cette matiere des connoif-
» fances qui ont quelque chofe d'ex-
» traordinaire, & même de furpre-
» nant «. Néanmoins on doit s'en défier, & l'on ne fçauroit être trop en garde contre eux, parce qu'ils fe fervent de toutes fortes de moyens pour s'inftruire fecrétement de l'état du malade, avant que de le vifiter : & quoiqu'il en foit de la capacité des médecins de la Chine, ils prédifent le mal bien plus aifément qu'ils ne le guériffent, & l'on meurt entre leurs mains comme par-tout ailleurs.

L'ufage de la faignée eft connu des médecins, & y eft très-rarement pratiqué. Celui des lavemens leur eft parvenu de *Macao* ; mais, parce qu'ils le tiennent des Européens, ils l'appellent *le remede des barbares*.

La plupart des remedes Chinois confiftent en pilules fudorifiques, en décoctions de fimples, dont ils font des purgations & des cordiaux. Quelques médecins Chinois font porter

avec eux une petite caisse remplie de drogues & de simples, qu'ils administrent suivant les cas. D'autres se contentent seulement de prescrire les remédes, & les malades s'en pourvoient chez les droguistes qui sont tous bien fournis, parce que chaque ville a des foires où l'on ne vend que des drogues & des simples. Un usage de dangereuse conséquence dans la médecine Chinoise, c'est qu'il est permis à tout le monde d'exercer cette science. Un homme qui veut la professer; sans avoir subi d'examen, sans avoir pris de degrés, s'annonce pour médecin : le voilà reçu. Cette licence multiplie beaucoup les charlatans, & fait que les médecins sont peu considérés.

C'est une opinion presque générale parmi les Chinois, que la plupart des maladies sont causées par des vents malins qui se glissent dans les chairs, & qui affectent toutes les parties du corps. Pour les dissiper, ils appliquent en différens endroits des aiguilles rouges ou des boutons de feu. » Un jour que

» je paroiſſois ſurpris, dit le P. le Com-
» te, un Chinois me dit, en faiſant
» alluſion à la ſaignée, on vous traite
» en Europe avec le fer, ici on nous
» martyriſe avec le feu. La mode n'en
» changera pas ſûrement, parce que
» les médecins ne ſentent pas le mal
» qu'ils nous font, & parce qu'ils ſont
» auſſi bien payés pour nous tour-
» menter que pour nous guérir «.

Cependant l'honoraire d'un médecin, pour ſes viſites & pour ſes remédes, eſt très-modique. Après une premiere viſite, il ne retourne pas chez le malade qu'il n'y ſoit appellé. Auſſi chacun a la liberté d'en prendre un autre, s'il n'eſt pas content du premier.

Toute la ſingularité de la médecine Chinoiſe conſiſtant dans l'habileté à juger des maladies par le pouls, l'hiſtorien de la Chine a donné la traduction d'un traité ſur ce ſujet. Il a été compoſé pluſieurs ſiecles avant l'ére chrétienne, & les Chinois le regardent comme un ouvrage parfait en ce genre.

Suivant cet auteur, chaque maladie à son pouls différent. Dans celles du cœur, on doit consulter le pouls du poignet gauche; il en est de même dans celles du foie, mais il faut examiner le pouls à la jointure du poignet avec l'os du coude. Dans les maladies d'estomach, il faut s'adresser au poignet droit; & dans celles du poumon, à la jointure de la même main. Dans les maladies des reins, le pouls doit être consulté au-dessus de la jointure vers l'extrémité du coude, du même côté que le rein malade.

Le même auteur, après avoir nommé plusieurs sortes de pouls, parmi lesquels il distingue le pouls du cœur, celui du foie, celui de l'estomach, il leur donne des noms singuliers, tels que le pouls superficiel, le creux, le glissant, le profond, l'aigre, le précipité, le regorgeant, le trémuleux, &c. Il les divise ensuite en trois classes, explique leur nature, & détermine leurs indications. Il observe entre autres que le pouls superficiel dénote des étourdissemens; le pouls creux, disette de sang;

le pouls gliſſant, abondance de flegmes; le pouls plein, de la chaleur; le pouls à longs tremblemens, laſſitude, &c. Il faut voir dans l'hiſtoire de la Chine du P. Duhalde (*h*), le traité de nôtre auteur : nous en avons aſſez parlé pour exciter la curioſité. C'eſt à quoi nous nous bornerons. Nous ne pourrions d'ailleurs la ſatisfaire, ſans devenir très-prolixes, obſcurs, & encore plus ennuyeux.

On a remarqué que les Chinois ne ſont pas ſujets à la goutte, à la gravelle, & aux rhumatiſmes, comme les Européens. C'eſt à l'uſage du thé qu'on doit en attribuer la raiſon, ainſi que l'a obſervé le docteur Kempfer. A la vérité, les maladies des yeux ſont très-communes. Il n'eſt point de pays où l'on rencontre tant d'aveugles. Il régne auſſi, parmi le peuple, une colique violente, que les Portugais appelent *Mor-de-tchin*. Elle eſt cauſée ordinairement par une indigeſtion, & accompagnée de vomiſſemens conti-

(*h*) *Voyez le III vol., pag.* 384

tinuels. Cette maladie amene infailliblement la mort, si on n'y remédie de la maniere suivante.

On applique légérement à la plante des pieds, une pelle de fer toute rouge. Si le malade donne quelque marque de sentiment, on s'en tient à cette premiere opération, & il est guéri. Si, au contraire, il est demeuré insensible, on appuie fortement la pelle ardente, & l'on brûle impitoyablement les chairs, jusqu'à ce que le malade se plaigne, ce qui met fin au mal & au reméde. Dans le cas où le feu n'excite aucune sensation sur le malade, sa guérison est désespérée : il meurt en peu de temps.

La méthode d'inoculer la petite vérole, se pratique depuis très-longtemps à la Chine, & peut-être est-ce de cet empire qu'elle nous est venue.

Pour la pratiquer, on ramasse d'abord les écailles, ou les pellicules qui tombent de dessus les pustules desséchées d'un enfant qui a eu une petite vérole sans malignité ; en observant que celles qui sont prises sur la poitrine, sur le dos, sur le tronc du corps,

ſont les meilleures : on les renferme dans un vaſe, du mieux qu'il eſt poſſible. C'eſt le moyen, dit l'auteur Chinois, de conſerver pendant pluſieurs années leur vertu, qui s'évaporeroit au bout de cent jours, s'il y avoit au vaſe la moindre ouverture. On ſuppoſe que l'enfant, à qui l'on veut donner la petite vérole, ſe porte bien, qu'il a déjà au moins un an accompli, & qu'on n'a point à craindre de fortes chaleurs. On prend deux ou quatre de ces écailles miſes en réſerve : on place environ un grain de muſc entr'elles, & on enveloppe le tout de coton, dont on forme une tente qui s'inſinue dans le nez, & qu'on y laiſſe cinq ou ſix heures. Au bout de deux ou quatre jours, la fievre ſurvient, & le ſeptieme ou le huitieme jour, l'éruption ſe fait avec beaucoup de bénignité.

Cette méthode a l'avantage ſur celle qui procure la petite vérole par inciſion, en ce qu'elle eſt beaucoup plus douce, & moins dangereuſe. On ſe perſuadera aiſément que, dans la pratique des Chinois, ce ſont des eſprits

ſubtils qui s'inſinuent par les nerfs olfactoires ; au lieu que la méthode commune, porte immédiatement dans la maſſe du ſang, le ferment variolique. Qu'il ſoit froid ou chaud, épais ou non, il eſt ſûr qu'il doit faire plus de ravages, étant inſéré dans les chairs vives, que lorſqu'il eſt introduit par inſpiration.

ARTS MANUELS.

Si les Chinois ſont aſſez médiocres dans les ſciences, ils réuſſiſſent beaucoup mieux dans les arts. Sans les avoir portés au degré de perfection où nous les voyons en Europe, ils ſçavent cependant en tirer tout ce qui eſt néceſſaire à l'uſage de la vie, & tout ce qui peut contribuer à la commodité, à la propreté & à une magnificence bien entendue. L'induſtrie de leurs ouvriers eſt extraordinaire, & leur ardeur au travail n'a pas d'exemple. A la vérité, ils n'approchent pas de nous pour l'invention ; mais en revanche, ils entrent facilement dans nos idées. Malgré leur adreſſe à imiter aſſez bien toute

sorte de modéles, il faut avouer qu'on trouve toujours quelque chose à desirer dans leurs plus beaux ouvrages (*i*).

Tous les arts méchaniques que nous connoissons sont en usage parmi les Chinois, & leurs instrumens ont beaucoup de ressemblance avec les nôtres. On fait à présent, en plusieurs endroits de l'empire, des glaces de miroirs, des horloges, des fusils, & plusieurs autres choses dont ils nous sont redevables. Mais ils avoient depuis un temps immémorial l'usage du verre, des clo-

(i) M. de Fontenelle a fait une réflexion dont on ne peut s'empêcher de reconnoître la vérité. „ Je crois toujours de plus en plus, dit cet écrivain „ célèbre, qu'il y a un certain génie qui n'a pas „ encore été hors de notre Europe, ou du moins „ qui ne s'en est pas beaucoup éloigné......Il est sûr „ que par l'enchaînement & la dépendance récipro- „ que qui est entre toutes les parties du monde „ matériel, les différences de climat qui se font „ sentir dans les plantes, doivent s'étendre jus- „ qu'aux cerveaux, & y faire quelque effet ".

Œuvres de Fontenelle, digression sur les anciens & les modernes, *tom. III, pag.* 121.

ches, de la poudre à tirer, de l'imprimerie, & de la boussole (*k*); connoissances nouvelles en Europe, & dont peut-être leur avons nous l'obligation.

Ils travaillent aussi fort délicatement toute sorte d'ouvrages d'ébene, d'ivoire, d'ambre & de corail. Leur adresse excelle surtout à faire des fleurs artificielles avec de la moëlle d'un arbrisseau dont les feuilles ressemblent beaucoup à celles du Palma Christi (*l*). Après en avoir tiré la moëlle, on la met entre deux plaques de cuivre, qui l'applatissent comme une feuille de papier; on en découpe alors de petites bandes comme des rubans, on les trempe légérement dans l'eau, & on n'a plus à craindre qu'elles se cassent. On y applique ensuite des couleurs douces dé-

(*k*) Nous en parlerons à l'article de leur navigation à la suite de leur commerce.

(*l*) *Voyez le tom. XX des lettres édifiantes p. 286.* Le P. d'Entrecolles y décrit amplement la façon dont on fait ces fleurs, & la nature de l'arbrisseau qui donne la matiere propre à les fabriquer.

trempées simplement à l'eau pure, & on en fabrique des fleurs. Rien n'est plus admirable que ce travail. A moins que de toucher & d'examiner ces fleurs artificielles avec beaucoup d'attention, on a peine à découvrir que l'art y a plus de part que la nature. Les portes des grandes villes, les arcs de triomphes, les ponts, sans offrir des morceaux de sculpture parfaits, ont cependant quelque chose de noble & de grand dont l'œil est fort satisfait.

Tout le monde se faisant un devoir d'être entretenu proprement, ce n'est que par un travail continuel qu'on peut y pourvoir. Aussi n'est-il point de nation plus laborieuse, point de peuple plus sobre & plus industrieux. Un Chinois passe les jours entiers à bêcher ou remuer la terre à force de bras; souvent même, après avoir resté pendant une journée dans l'eau jusqu'aux genoux, il se trouvera fort heureux de trouver le soir chez lui du ris, des herbes cuites, & un peu de thé.

Les artisans courent la ville du matin au soir pour chercher pratique.

Tout le monde, avec de la bonne volonté, trouve les moyens de subsister. Comme il n'y a pas un pouce de terre inutile dans l'empire, de même il n'y a personne ni homme ni femme, quel que soit son âge, fut-il sourd & aveugle, qui ne gagne aisément sa vie. Les moulins pour moudre le grain, sont la plupart à bras, une infinité de pauvres gens & d'aveugles sont occupés à ce travail.

Enfin, toutes les inventions que peut rechercher l'industrie, tous les avantages que la nécessité peut faire valoir, toutes les ressources qu'inspire l'intérêt, sont ici employées & mises à profit. Grand nombre de misérables ne doivent leur subsistance qu'au soin qu'ils ont de ramasser les chiffons, & les balayeures de toutes especes qu'on jette dans les rues. On fait même trafic d'ordures encore plus sales, & qu'à Paris on a attention de porter au loin pendant la nuit. Dans toutes les provinces de la Chine, on voit une infinité de gens qui portent des sceaux à cet usage. D'autres vont sur les canaux

qui régnent derriere les maisons remplir leurs barques à toutes heures du jour. Les Chinois n'en sont pas plus étonnés qu'on l'est en Europe, de voir passer des porteurs d'eau. Les paysans mêmes viennent dans les maisons acheter ces sortes d'ordures, & donnent en paiement du bois, de l'huile, des légumes, &c. Dans toutes les villes, il y a des lieux publics, dont les maîtres tirent de grands avantages.

Cependant malgré l'industrie & la sobriété du peuple Chinois, malgré la fertilité de ses terres & l'abondance qui y régne, il est peu de pays où il y ait autant de misére. Quelque vaste que soit cet empire, il est trop étroit pour la multitude qui l'habite : sa misére vient du trop grand nombre de ses habitans.

On a vu, par le tableau de cet empire, combien il est nombreux. l'Europe réunie ne fourniroit pas autant d'hommes & de familles. Depuis quatre-vingt ans que le dernier dénombrement a été fait, la Chine ayant

joui, presque sans interruption, d'une paix profonde, qu'on juge combien le nombre de ses habitans a dû augmenter ! On peut se faire une idée de cet accroissement par le dénombrement qui fut fait, en 1726, de toutes les femmes au-dessus de soixante-dix ans à qui l'Impératrice faisoit faire des libéralités à l'occasion de son élévation au trône, & par l'état de la famille impériale. Dans la province de Chantong, qui n'est pas une des plus étendue, on trouva que le nombre des femmes qui passoient soixante-dix ans, montoit à quatre-vingt dix-huit mille deux cent vingt-deux ; que celles qui passoient quatre-vingt ans, étoient au nombre de quarante mille huit cent quatre-vingt treize, & que le nombre de celles qui étoient au-dessus de quatre-vingt dix ans, alloit à trois mille quatre cent cinquante trois. Cette libéralité ne se faisant qu'en faveur des pauvres femmes, on sent bien qu'il doit se trouver dans une province encore un grand nombre de femmes de famille Mandarine qui n'ont point été com-

prise dans ce dénombrement. En 1730, on comptoit déja plus de deux mille Princes vivans, quoiqu'il n'y eut pas quatre-vingt dix ans que cette famille fut sur le trône.

Cette multiplication prodigieuse du peuple, si utile & si desirée dans nos états d'Europe, produit à la Chine les plus funestes effets. On voit des gens si pauvres, que ne pouvant fournir à leurs enfans les alimens nécessaires, ils les exposent dans les rues. Si la mere manque de lait, ou qu'elle tombe malade, ils les noyent, surtout les filles.

La misére produit aussi une quantité énorme d'esclaves, ou de gens qui s'engagent sous condition de pouvoir se racheter. Un homme vend quelquefois son fils, se vend lui-même avec sa femme, pour un prix très modique. Le gouvernement d'ailleurs si attentif, ferme les yeux sur ces inconvéniens, & ce spectacle affreux se renouvelle tous les jours.

MANUFACTURES DE LA CHINE.

De tous les ouvrages qui viennent de la Chine, ce sont, sans contredit, les étoffes de soie & la porcelaine qui méritent le plus notre admiration. Nous allons dire un mot de ces manufactures.

La province de *Tche-kiang* fournit la meilleure soie de tout l'empire. Elle se transporte dans celle de *Kiang nang*, où les excellens ouvriers sont en grand nombre. C'est de *Nan-king* que l'Empereur tire les étoffes qui servent à son usage, ou qu'il envoie en présent. On juge ici de la bonté de la soie par sa blancheur, sa finesse & sa douceur. Les ouvriers sont si adroits à la filer, que, dans une heure entiere, ils n'en rompent pas un seul fil. Leurs rouets sont forts différens de ceux d'Europe, & beaucoup moins fatiguans. Il en est de même des métiers qui servent à fabriquer leurs étoffes. Rien n'est plus surprenant que leur simplicité, & la vîtesse avec laquelle les ouvriers travaillent les étoffes du plus grand prix.

On voit de ces étoffes de toutes les eſpéces. Les plus communes ſont les gazes unies & à fleurs, qui ſervent à faire des habits d'été ; des damas de toutes couleurs, des ſatins unis, rayés, à fleurs, des taffetas à gros grains aſſez ſemblables à nos moerres & aux gros de Tours ; d'autres taffetas dont les fleurs ſont à jour ou à ramages, à figures, ou brodés en roſe, des crépons, des brocards, des pluches, & différentes ſortes de velours. En un mot, les Chinois fabriquent une infinité d'étoffes de ſoie, pour leſquelles les Européens n'ont pas même de nom. Parmi celles-ci, il eſt une ſorte de ſatin nommé *Fuan-tſe*, plus fort & moins glacé que celui d'Europe : une eſpéce particuliere de taffetas nommé *Chen-tſe*, dont on fait des doublures & des caleçons. Quoiqu'il ſoit fort ſerré, il eſt ſi ſouple & ſi moëlleux, qu'on peut le mettre en double, le plier, le rouler dans tous les ſens, ſans qu'il ſe coupe, & ſans qu'il conſerve le moindre pli. Outre cela, on le lave comme la toile, & le blanchiſſage ne lui ôte rien

de son glacé, qu'on lui donne avec de la graisse de marsouin. Après que cette graisse est bien purifiée, à l'aide du feu, on l'étend avec une brosse très-fine sur le taffetas qu'on veut glacer, toujours du haut en bas, & dans le même sens.

Quant aux étoffes d'or & d'argent, elles ne sont pas comparables aux nôtres. Ils ignorent l'art de tirer ces métaux, & de les entrelasser avec la soie. Mais coupant en petites bandes des feuilles de papier doré, ou argenté, ils les coulent fort adroitement autour de leur soie. Quoique de cette façon ces étoffes dorées ou argentées aient beaucoup d'éclat dans leur fraîcheur, il est aisé de sentir qu'elles ne le conservent pas longtemps. L'air les ternit si promptement, qu'elles ne peuvent gueres servir à faire des habits. Les Mandarins de la premiere classe, & leurs femmes sont les seuls qui en fassent usage, encore est-il très-rare.

Les Chinois ont aussi des manufactures de rubans, de bas de soie & de boutons ; & toutes ces marchandises sont à très-bon marché.

La laine n'eſt pas moins commune à la Chine que la ſoie, & il s'y trouve des manufactures de ſerges, de droguets des meilleurs qu'on connoiſſe. Dans les provinces de *Chen-ſi*, de *Chan-ſi*, & de *Se-tchuen*, on nourrit un grand nombre de troupeaux. Cependant on n'y fabrique point de draps de laine : tous ceux dont ils ſe ſervent viennent des Anglois & des Hollandois : mais ce qui en rend l'uſage très-rare, c'eſt que leurs étoffes de ſoie ſont à beaucoup meilleur marché.

Les étoffes de coton y ſont auſſi fort communes. Une étoffe ſurtout fort eſtimée, & qui ne ſe trouve en aucun autre pays, c'eſt le *Ko-pou*. Elle eſt le produit d'une plante nommée *Ko*, qui croît dans la province de *Fo-kien*. C'eſt une ſorte d'arbriſſeau rampant, répandu dans la campagne, & dont la feuille eſt beaucoup plus grande que celle du lierre. Elle eſt ronde, unie, verte en dedans, & cotonneuſe en dehors. La tige eſt de la groſſeur du pouce. On la fait rouir dans l'eau, de même que le chanvre ; on enleve la premiere peau

qui n'eſt d'aucun uſage, & la ſeconde, qui eſt très-fine & très-délicate, ſe diviſe avec la main en filets très menus, & ſe met en œuvre ſans avoir été ni battue ni filée. Cette toile eſt tranſparente, très-fine & ſi légere, qu'il ſemble qu'on ne porte rien (*m*).

Fabrique de Porcelaine.

Quelle que ſoit l'adreſſe des Chinois à manufacturer la ſoie, elle n'eſt pas comparable à leur habileté dans l'art de faire la porcelaine. C'eſt ici le chef-d'œuvre de leur induſtrie, & le plus parfait de tous leurs ouvrages.

La porcelaine eſt ſi commune à la Chine, qu'on en couvre les toîts; on en incruſte auſſi les bâtimens au lieu de marbre; on en fait des pots à fleurs. Enfin, elle ſert aux mêmes uſages que la fayance parmi nous.

On diſtingue trois ſortes de porcelaines par la couleur, qui eſt particuliere à chacune. La premiere eſt jaune. Bien qu'elle ſoit très-fine, elle le

(*m*) Mémoires du P. le Comte, *tom. I*, *pag.* 242

céde néanmoins aux deux autres en beauté, parce que cette couleur ne prend pas un aussi beau poli. On n'en use que dans le palais de l'Empereur, & chez les Princes du sang, qui seuls ont droit de porter cette couleur. Ainsi l'on peut dire qu'en matiere de porcelaine, les Princes sont les plus mal partagés.

La seconde espece est de couleur grise, & souvent hâchée d'une infinité de petite lignes irrégulieres, qui se croisent comme si le vase étoit composé de pieces rapportées. » Ces sortes » de vases, dit le P. le Comte, ont » une beauté particuliere, dont les » curieux ne manqueroient pas de » faire grand cas «.

Enfin la troisieme sorte de porcelaine est blanche avec différentes figures de fleurs, d'arbres, d'oiseaux que l'on y peint en bleu : elle est la plus commune de toutes, & tout le monde s'en sert.

De toutes ces especes de porcelaine, la plus belle se fabrique à *King-te-ching*, bourg de la province de *Kiang-si*,

qu'on dit avoir une lieue de long, & un million d'habitans. On a tenté d'en faire dans l'isle d'*Emouy* & à *Pékin*; ces essais n'ont pas réussi, quoiqu'ils fussent faits par les ouvriers de *King-te-ching*, & sur les mêmes matieres qu'ils emploient dans ce bourg. C'est sans doute à la différence de la qualité des eaux qu'on doit attribuer cette difficulté. La façon de fabriquer la porcelaine étant d'un trop long détail, nous nous bornerons seulement à faire connoître l'habileté des artistes en ce genre (*n*).

» Parmi un grand nombre de pieces de » porcelaines admirables, il en est dit » le P. d'Entrecolles de si surprenantes, » qu'un Européen les croiroit impos- » sibles. J'ai vu, par exemple, une » lanterne de la grandeur de celle

(*n*) On peut consulter la Chine du P. Duhalde, *tom. II*, *pag.* 177, on y trouve un long traité sur la porcelaine, qui est tiré des lettres édifiantes. Ce détail intéressant est dû au P. d'Entrecolles, qui a résidé longtemps à King-te-ching, & qui a fait une étude particuliere de tout ce qui concerne cette fabrique.

» d'un vaisseau, composée d'une seule
» piece de porcelaine, & dans laquelle
» une chandelle suffisoit pour éclairer
» toute une chambre. J'ai observé
» encore des urnes de porcelaine hau-
» tes de trois pieds, sans y compren-
» dre le couvercle, qui s'élevoit en-
» core d'un pied dans la forme d'une
» pyramide. Le corps de l'urne étoit
» composé de trois pieces, mais réu-
» nies avec tant d'art, que la jointure
» étoit imperceptible. De vingt-qua-
» tre pieces de cette forme, huit seu-
» lement avoient réussi : elles étoient
» destinées pour des marchands de
» *Can-ton*, qui devoient les transpor-
» ter en Europe. Les Chinois n'ache-
» tent pas de porcelaine d'un si grand
» prix «.

Malgré l'adresse des ouvriers, il ne leur est pas possible d'exécuter tous les ouvrages qu'on leur propose. L'histoire de *King-te-ching* rapporte que le pere de l'Empereur *Cang-hi* ayant demandé plusieurs caisses de même forme que celles de nos orangers, pour y nourrir du poisson, on ne put ja-

mais parvenir à en faire une parfaite. Chaque caisse devoit avoir trois pieds & demi de hauteur; l'épaisseur des côtés devoit être de quatre pouces, & celle du fonds d'un demi-pied. Les ouvriers travaillerent pendant trois ans, & firent deux cent caisses : pas une seule ne réussit. Cependant ils ont trouvé le moyen de faire des flûtes, des flageolets & d'autres instrumens. Ils excellent surtout dans l'exécution des grotesques, & dans la représentation des animaux. Le même Missionnaire vit la figure d'un chat au naturel. On avoit fabriqué dans sa tête une lampe dont la flamme formoit les deux yeux, & qui causoit l'épouvante aux rats.

La plupart des ouvrages connus en Europe sous le nom de *Magots de la Chine*, sont en effet des divinités du pays exécutées en porcelaine.

On se trompe, suivant le P. Duhalde, en faisant une distinction entre la porcelaine de la Chine, & celle du Japon. On n'en fait qu'à la Chine; & les Japonois, ainsi que tous les autres peuples

peuples du monde, tirent de la Chine les véritables poteries qui méritent le nom de porcelaine. Quelques efforts qu'on ait faits en divers endroits d'Europe, pour imiter la porcelaine de la Chine, jamais on n'a pu réussir parfaitement. La manufacture de Saxe, qui est sans contredit la plus célébre jusqu'ici, n'a rien produit d'aussi parfait que les pieces de la Chine, soit pour la finesse de la matiere, soit pour la vivacité & la durée des couleurs. C'est dommage que les artistes Chinois n'entendent pas mieux le dessein : ils n'exécutent pas mal les fleurs, mais les figures humaines sont ridiculement estropiées. Il semble que les grotesques sont plus de leur goût, que les desseins les plus réguliers & les mieux entendus ; ou plutôt la science des peintres Chinois n'étant fondée sur aucun principe, ils ne font point usage des belles régles de l'art, & s'en tiennent à une certaine routine aidée de leur imagination, qui d'ailleurs n'est pas bien étendue. On en trouve encore la preuve dans leurs peintures.

Quoique les Chinois paroissent aimer avec passion tous les ouvrages en ce genre, & que leurs temples en soient ornés, on ne peut rien voir cependant de plus borné & de plus irrégulier. Ils ne sçavent point distribuer les jours, ménager les ombres d'un tableau, ni adoucir les couleurs. Ils n'entendent pas non plus l'art de former des grouppes. Leurs meilleures pieces sont des paysages lavés à l'encre de la Chine, dont tout le mérite consiste dans le dessein. En un mot, toutes les productions du pinceau Chinois, manquent de cette grace & de cette facilité qu'on admire dans les ouvrages de nos bons peintres d'Europe; par-tout on remarque quelque chose de roide & de mesquin qui deplaît.

Fabrique de papier et d'encre.

Les fabriques de papier & d'encre, l'imprimerie, la reliure des livres, sont encore des objets considérables qui méritent d'être connus.

Tout ce que l'on sçait de l'invention du papier se réduit à dire que l'usage

en est fort ancien à la Chine. Avant qu'on l'eût découvert, on écrivoit sur de petites planches de bois, ou sur des tablettes de bambou avec un poinçon de fer.

Le papier de la Chine se fait de l'écorce de bambou, & d'autres arbres tels que le mûrier, l'orme, le cotonier, &c. Quand la premiere écorce est trop dure, on prend la seconde peau. On n'emploie pas seulement l'écorce du bambou & du cotonier, mais le bois même que l'on découpe en lattes fort minces. Lorsque ces lattes ont trempé assez longtemps dans l'eau, pour que leurs parties soient à moitié dissoutes, on les lave dans une eau pure, on les étend dans un fossé, & on les couvre de chaux. Peu de jours après, on les relave de nouveau, on les broie jusqu'à ce qu'ils soient en filamens, qu'on fait bouillir dans une chaudiere; puis, avec les pilons on acheve de les réduire en une pâte fluide, dont on fait le papier. Les claies dont se servent les Chinois sont beaucoup plus longues & plus larges qu'en Europe. On y voit des

feuilles de papier qui ont dix à douze pieds de long, & quelquefois davantage. On trempe chaque feuille de papier dans de l'alun, qui tient lieu de colle. Cet alun empêche le papier de boire, & lui donne tant d'éclat qu'on croiroit qu'il est argenté ou vernissé. Mais la matiere dont ce papier est fait le rend sujet à bien des inconvéniens. Il se coupe très-aisément; il est susceptible d'humidité; la poussiere s'y attache, & insensiblement les vers s'y mettent, si l'on n'a l'attention de le battre souvent, & de l'exposer au soleil.

Outre le papier qui se fait d'écorce d'arbres, on en fabrique aussi de coton; c'est le plus beau & le plus souvent employé, parce qu'il est le meilleur. Il se conserve aussi bien que celui d'Europe.

Les Chinois emploient quelquefois pour la composition de leur papier, de la bourre de soie, de vieilles soieries, du chanvre, du coton qui n'a point été filé.

La consommation du papier est si grande à la Chine, qu'il n'est pas éton-

tant qu'on en frabrique de toutes sortes de matieres. En ajoutant, à la quantité que les étudians & les lettrés emploient, celle qui se consomme dans les maisons des particuliers, où les chambres ne sont la plupart tapissées que de papier qui se renouvelle tous les ans, il sera aisé de concevoir quelle doit être la consommation de cette denrée.

Il se trouve près de *Pékin* une fabrique singuliere. Considérons-là un instant. Le travail des ouvriers consiste à reblanchir le vieux papier, & ils en tirent un profit considérable. Quelque usé ou sale qu'il soit, ils ont l'art de le rétablir dans sa beauté; que ce papier soit écrit, qu'il ait été collé sur des murailles, ou qu'il ait servi à d'autres usages, peu importe. Tous les ouvriers en ce genre occupent un assez long village, dont chaque maison a une enceinte de murailles bien blanchies avec de la chaux. Après avoir fait de gros amas de vieux papiers, il les mettent dans de grands paniers plats & serrés. Ils vont ensuite,

près d'un puits, & sur un petit terrein incliné, laver ce vieux papier de toute leurs forces. Puis ils le frottent entre leurs mains, & le foulent avec les pieds pour le décrasser, & le réduire en une masse. Alors ils font cuire cette masse, & la battent jusqu'à ce que chaque feuille se trouve assez détachée du monceau, pour pouvoir être levée. Quand ils en ont séparé une grande quantité, ils la portent dans l'enclos destiné à le faire sécher. Ils enlevent chaque feuille avec la pointe d'une aiguille, & l'appliquent ainsi toute humide contre la muraille blanchie. L'ardeur du soleil a bientôt séché ces feuilles : on les détache, on les rassemble, & on recommence le même travail sur d'autre papier.

Il n'est personne qui ne connoisse l'encre de la Chine, ainsi nous nous réduirons à dire que c'est un composé de noir de lampe, ou de fumée, qu'on tire des vieux pins, & dont on corrige l'odeur avec des parfums. Sa bonté est la régle de son prix. La grande utilité dont elle est dans le dessein, pour donner le degré d'ombre qu'on juge à

propos, a fait essayer bien des fois de la contrefaire en Europe, mais inutilement. On se sert aussi à la Chine d'encre rouge pour les titres & les inscriptions des livres.

Lorsque l'encre est fort ancienne, elle ne sert plus à écrire ; elle devient, selon les Chinois, un excellent remède rafraîchissant, qui arrête toutes sortes d'hémorragies & les convulsions des petits enfans. Ses alkalis absorbant les acides morbifiques, elle adoucit l'âcreté du sang, & dissipe les humeurs.

Les plumes dont les Chinois se servent pour écrire, n'ont aucune ressemblance avec celles d'Europe. Un pinceau de poil de lapin leur en tient lieu. En place d'écritoire, ils ont un petit marbre poli, creusé à l'une des extrémités pour contenir de l'eau. Ils trempent dans ce creux leur encre en bâton, & la frottent sur la partie du marbre qui est unie, plus ou moins fort, suivant le degré de noirceur qu'ils veulent lui donner. Pour former leurs caracteres, ils ne tiennent pas le pinceau obliquement comme les peintres,

mais perpendiculairement comme s'ils vouloient piquer le papier. Ils écrivent du haut en bas, & de droite à gauche, comme les Hébreux ; leurs livres commencent où les nôtres finissent, c'est-à-dire, que notre derniere page est pour eux la premiere. Les lettrés & les gens d'étude estiment si fort tout ce qui sert à l'écriture, qu'ils appellent le marbre, le pinceau, l'encre & le papier, *les quatre choses précieuses* ; ils se font un devoir de les tenir toujours très propres & en bon ordre. Tout se qui se rapporte à l'écriture est d'un tel prix à la Chine, que les ouvriers mêmes qui travaillent à la composition de l'encre, ne passent pas pour des gens d'une condition méchanique & servile.

Imprimerie Chinoise.

L'art d'imprimer, qui est fort moderne en Europe, est connu de temps immémorial à la Chine. Plusieurs Missionnaires rapportent qu'il étoit en usage six cent ans avant Jesus-Christ. Mais la méthode Chinoise est bien

différente de la nôtre. Notre alphabet ne consistant qu'en un petit nombre de lettres, dont l'assemblage & la combinaison forment des mots, il suffit d'avoir un grand nombre de ces lettres pour composer les plus gros volumes ; puisque d'un bout à l'autre ce ne sont que les vingt-quatre lettres de l'alphabet multipliées, répétées & placées en différens sens. Au contraire, à la Chine le nombre des caracteres étant presque infini, & le génie de la langue ne rendant pas d'un usage commun les mêmes caracteres, il auroit été fort dispendieux, & sans doute peu avantageux, d'en fondre quatre-vingt mille : c'est ce qui a donné lieu à une autre maniere pour l'impression. Voici en quoi elle consiste : on fait transcrire par un excellent écrivain l'ouvrage qu'on veut faire imprimer. Le graveur colle chaque feuille sur une planche de bois dur & bien poli, & avec un burin il suit les traits de l'écriture, & abbat tout le reste du bois sur lequel il n'y a rien de tracé. Ainsi, il grave autant de planches qu'il y a de

feuilles à imprimer. Cette opération se fait avec tant d'exactitude, qu'on a peine à distinguer la copie de l'original: la netteté, la beauté de l'impression dépendent de l'habileté de l'écrivain.

On sent aisément que cette méthode a de grands inconvéniens, puisqu'elle multiplie les planches en même nombre que les feuilles d'un livre, & qu'elle ne laisse pas la faculté de faire servir à d'autres ouvrages ces caracteres gravés; mais elle a aussi ses avantages, c'est que la matiere des planches étant peu de chose, on a la commodité de n'imprimer des exemplaires qu'à mesure qu'on les débite, & un marchand ne court pas risque d'être ruiné par la nullité du débit des exemplaires tirés.

Les Chinois cependant n'ignorent pas la maniere d'imprimer en Europe. Ils ont, comme nous, des caracteres mobiles, qui sont de bois au lieu d'être de plomb, ou d'autre métal. On s'en sert pour imprimer l'*état de la Chine*, qui se corrige tous les trois mois. A *Nanking* & en d'autres

villes de l'empire, on imprime auſſi de cette façon quelques livres de petit volume, avec autant de propreté que de correction.

Dans les affaires preſſées, on emploie une autre façon d'imprimer; ils couvrent une planche de cire, & avec un poinçon, ils tracent les caracteres d'une vîteſſe ſurprenante.

Les preſſes ne ſont pas d'uſage dans les imprimeries Chinoiſes. Les planches qui ſont de bois, & le papier qui eſt fort mince, ne pourroient y réſiſter. On y ſupplée avec deux broſſes; l'une pour humecter d'encre la planche, qui eſt poſée d'une maniere ſolide & de niveau; l'autre, pour la paſſer doucement ſur le papier. Un homme ſeul peut tirer deux mille feuilles par jour. Chaque feuille n'eſt imprimée que d'un côté, pour empêcher que les caracteres ne ſe confondent ſur le papier, qui eſt fort mince. Mais pour cacher les vuides & les blancs des revers des pages, tous les livres ont une double feuille qui a ſon repli au-dehors, & ſon ouverture du côté du dos du livre où

elle est cousue. Ainsi les livres Chinois se rognent du côté du dos, au lieu de se rogner sur la tranche comme les nôtres.

La reliure, quoique moins parfaite, n'est pas sans agrémens. Ils couvrent leurs livres d'un carton gris assez propre, de taffetas, ou d'autres étoffes. Cette méthode n'a pas moins de propreté que de solidité.

ETUDES DES CHINOIS.

On a vu à l'article des sciences, que l'étude des loix, de la langue, de la morale & de l'histoire, sont autant de voies assurées qui conduisent aux dignités. Pour s'y livrer, il faut apprendre à lire & à écrire : c'est ce qui multiplie si fort les écoles, & ce qui rend le nombre des écoliers si prodigieux. Point de ville, point de bourg, point de village où il n'y ait des maîtres pour instruire la jeunesse. Toutes les villes considérables ont des colléges, ou des salles, où l'on prend, comme en Europe, les degrés de licencié & de maître-ès-arts. Celui de docteur ne se

prend qu'à *Pékin.* Ce ſont ces deux dernieres claſſes qui fourniſſent tous les magiſtrats & les officiers civils.

Les jeunes Chinois commencent leurs études dès l'âge de cinq ou ſix ans. Leur alphabet conſiſte en une centaine de caracteres, qui expriment les choſes les plus communes, telles que le *ſoleil*, *la lune*, *l'homme*, *quelques plantes*, *des animaux*, &c., avec les figures des choſes mêmes. Cette eſpece de bureau typographique ſert beaucoup à réveiller leur attention, & à fixer leur mémoire.

On leur donne enſuite à étudier un petit livre, nommé *San-tſée-King*, qui contient en abregé tout ce qu'un enfant doit apprendre, & la maniere de l'enſeigner. Il eſt composé de pluſieurs ſentences fort courtes de trois caracteres, & rangées en rimes. Quoiqu'elles ſoient au nombre de pluſieurs milles, le jeune écolier eſt obligé de les ſçavoir toutes; d'abord il en apprend cinq ou ſix par jour, enſuite il augmente par degrés à meſure que ſa mémoire ſe fortifie. Il doit rendre compte de

ce qu'il a appris deux fois par jour ; s'il manque plusieurs fois à sa leçon, la punition suit aussitôt la faute. On le fait coucher sur un banc, & il reçoit sur son caleçon dix à douze coups d'un bâton plat comme une latte. Il n'y a point de congés qui interrompent les études des écoliers. On exige d'eux une application si constante, qu'ils n'ont de vacance qu'un mois au commencement, & cinq ou six jours au milieu de l'année.

Lorsqu'ils en sont venus à étudier les *Tsée-chu*, ce sont quatre livres qui renferment la doctrine de *Confucius* & de *Mencius*, on ne leur permet pas d'en lire d'autres, qu'ils ne les sçachent exactement par cœur.

En même temps qu'ils étudient ces livres, on leur apprend à former leurs lettres avec le pinceau. On leur donne d'abord, sur de grandes feuilles, des lettres fort grosses & écrites en rouge, qu'ils sont obligés de couvrir d'encre noire. Après ces premiers élémens, viennent des caracteres plus petits, qui sont noirs. Ils calquent ceux-ci sur

une feuille de papier blanc à travers un transparent. On prend grand soin de leur donner de bons principes d'écriture, parce que l'art de bien peindre les lettres est fort en estime chez les Chinois, & que le défaut contraire est souvent un sujet d'exclusion dans le concours pour les grades. Les étudians connoissent-ils assez de caracteres pour la composition? on leur donne une matiere à amplifier: c'est ordinairement une sentence tirée des livres classiques. Quelquefois ce sujet n'est qu'un simple caractere, dont il faut deviner & développer le sens. Le stile de cette composition doit être concis & serré. Pour s'assurer du progrès des écoliers, l'usage, dans quelques provinces, est d'assembler tous ceux d'une même famille dans la salle commune de leurs ancêtres, & de les faire composer. Là, chaque chef de maison leur donne à son tour un sujet, & leur fait préparer à dîner; si quelque étudiant s'absente sans raison, ses parens sont obligés de payer vingt sols.

Outre les soins particuliers & libres

à chaque famille, les jeunes gens sont obligés à des compositions deux fois par an, au printemps & en hiver, devant le maître de l'école, qui s'appelle *Hio-kouan*. Cet usage se pratique partout l'empire. Ces deux examens sont encore quelquefois suivis de plusieurs autres, que font les mandarins, des lettrés, ou les gouverneurs des villes, qui donnent à ceux qui ont le mieux réussi des récompenses arbitraires.

Les personnes aisées ont, pour leurs enfans, des précepteurs qui sont licenciés ou docteurs. Ceux-ci ne donnent pas seulement à leurs éleves les premiers élémens des lettres, mais ils leur enseignent encore les régles de la civilité, l'histoire & les loix. Ces emplois de précepteurs sont également honorables & lucratifs. Ils sont traités des parens des enfans avec beaucoup d'égards & de distinction; par-tout on leur donne la premiere place. *Sien-sieng; notre maître, notre docteur*, c'est le nom qu'on leur donne. Leurs disciples surtout conservent pour eux

toute leur vie la plus profonde vénération.

A peine les jeunes Chinois ont-ils achevé leurs premieres études, qu'ils commencent un cours de ſcience qui les met à portée de parvenir aux grades académiques, & d'entrer dans la claſſe reſpectable des lettrés. Tous ceux qui ne prennent pas ces grades, ne jouiſſent d'aucune diſtinction ; ils ſont confondus parmi le reſte du peuple, & exclus de tous les emplois.

On diſtingue trois claſſes de lettrés, qui répondent aux trois différens grades que prennent les ſçavans. Pour y parvenir, les aſpirans ſont obligés de ſoutenir pluſieurs examens. Le premier qu'ils ſubiſſent, c'eſt devant le préſident de la juriſdiction où ils ſont nés, qui s'appelle *Tchi-hien* (*o*). Ce

(*o*) On doit ſe rappeller que chaque province de l'empire renferme pluſieurs villes du premier, du ſecond & du troiſieme rang, qui ſe déſignent par les noms de *Fou*, *Hien* & *Tcheou*. Le Mandarin, qui eſt à la tête d'une province, s'appelle *Fou-yven* ; celui qui gouverne un *Fou* ſe nomme *Tchi-fou* ; ce-

Mandarin les fait composer ; & , sur les compositions, il en choisit un nombre qui vont se présenter à l'examen du *Tchi-fou*, qui fait encore un nouveau choix de ceux qui doivent être examinés par le *Hio-tao*. C'est un Mandarin qu'on envoie de *Pékin* en chaque province, pour faire une tournée dans tous les *fous*. Sa commission ne dure ordinairement que trois ans, pendant lesquels ils doivent faire deux examens. Tous ceux qui ont été choisis par le *Tchi-fou*, viennent composer dans le tribunal du *Hio-tao*. Sur quatre cent aspirans d'un même *Hien*, ce Magistrat n'en nomment que douze ou quinze. C'est alors que ceux qu'il a nommés entrent dans les grades, & acquierent le titre de *Sieou-tsai*, qui répond à celui de *Bachelier*. Ils prennent l'habit de leur ordre, qui est une robe bleue bordée de noir, avec la figure d'un oiseau en argent ou en étain sur la pointe de leur bonnet. Ils ne sont

lui qui ne gouverne qu'un *Hien* a le titre de *Tchi-hien*. Ce mot *Hien* signifie, à peu près, un bailliage.

plus sujets à recevoir la bastonnade par l'ordre des Mandarins publics. Ils en ont un particulier qui les gouverne, & qui a une entiere autorité sur eux. Si l'on découvroit que la faveur eût eu quelque part à leur élection, le *Hio-tao* perdroit son état & sa réputation.

Les mêmes Mandarins, qui sont chargés de l'examen du sçavoir, examinent aussi les candidats qui se présentent pour la guerre. Ceux qui se destinent à cette profession, doivent montrer leur habileté à tirer de l'arc, à monter à cheval. Ils doivent encore donner des preuves de force & de vigueur en levant de grosses pierres, ou de lourds fardeaux. A ceux qui ont fait quelques progrès dans les lettres, on leur donne à résoudre quelques problêmes de castramétation, ou sur les marches & les stratagêmes militaires; car les guerriers ont, ainsi que les lettrés, leurs *King*, ou *livres classiques*, qui traitent du métier des armes, & qui sont uniquement destinés à l'instruction des militaires.

L'office du *Hio-tao* l'obligeant de faire une fois le tour de la province, il assemble en chaque ville du premier rang tous les bacheliers qui en dépendent. Il fait des informations sur leur conduite, examine leurs compositions, récompense les progrès & l'habileté, punit la négligence & l'inapplication. Un gradué, qui ne se trouve pas à cet examen triennal, est privé de son titre, & rentre dans la classe du peuple, à moins qu'il n'ait, pour s'en dispenser, des raisons de maladie, ou du deuil d'un pere ou d'une mere.

Pour monter au second degré, qui est celui de *Kin-gin* ou *Licencié*, il faut subir un examen qui ne se fait qu'une fois tous les trois ans dans la capitale de chaque province.

La cour envoie exprès deux Mandarins pour présider à cet examen, auquel assistent aussi les grands officiers de la province. Tous les bacheliers sont obligés de s'y rendre; quelquefois ils se trouvent au nombre de dix mille. Mais, dans ce nombre, il n'y en a gueres qu'une soixantaine

d'élevés au rang de *Kin-gin* ou *Licencié*. Leur robe eſt brunâtre avec une bordure bleue de quatre doigts : l'oiſeau du bonnet eſt d'or ou de cuivre doré.

Les *Kin-gins* doivent ſe rendre l'année ſuivante à *Pékin*, pour concourir au doctorat, & c'eſt l'Empereur qui fait les frais de leur voyage. Ceux qui bornent leur ambition au titre de *Kin-gin*, peuvent ſe diſpenſer de ſe rendre à la capitale, & cela n'empêche pas qu'ils ne puiſſent être pourvus de quelque emploi, Quelquefois l'ancienneté ſeule du titre mene naturellement aux premieres places. On a vu des fils d'artiſans devenir Vicerois par cette voie. Mais, dès qu'ils ſont parvenus à quelque office public, ils renoncent au degré de docteur.

Tous les licenciés, qui n'ont pas d'emploi, ſont obligés de ſe rendre à *Pekin* pour l'examen triennal, qu'on appelle *l'examen impérial*. C'eſt l'Empereur même qui donne le ſujet de la compoſition : l'attention qu'il apporte à cet examen, en ſe faiſant rendre un

compte exact du travail, le fait regarder comme le ſeul juge. L'aſſemblée eſt quelquefois compoſée de cinq ou ſix mille aſpirans, deſquels on n'en éléve que cent cinquante au doctorat.

Les trois premiers portent le nom de *Tien-tſée Men-ſeng*; c'eſt-à-dire, les diſciples du fils du ciel; parmi les autres, l'Empereur en choiſit un certain nombre auxquels il donne le titre de *Han-lin*, c'eſt-à-dire, *docteur du premier ordre*. Ils compoſent un tribunal particulier qui eſt dans le palais, & leurs fonctions ſont très-honorables : ils ſont chargés d'écrire l'hiſtoire, & l'Empereur les conſulte dans les affaires importantes : c'eſt de leur corps qu'on tire les cenſeurs qu'on envoye dans les provinces pour examiner les aſpirans aux dégrés de bacheliers & de licenciés. Les autres docteurs s'appellent *Tſin-ſée*. L'Empereur fait préſent à chacun des nouveaux docteurs d'une écuelle d'argent, d'un paraſol de ſoye bleue, & d'une chaiſe à porteurs magnifique.

Parvenu au glorieux titre de *Tſin-*

ſte, un Chinois n'a plus à redouter l'indigence; ce titre eſt pour lui un établiſſement ſolide. Outre qu'il reçoit un infinité de préſens de ſes parens, de ſes amis, il eſt sûr d'être employé dans les offices les plus importans de l'état, & ſa protection eſt recherchée de tout le monde. Sa famille, ſes amis ne manquent pas d'ériger en ſon honneur, de beaux arcs de triomphe, ſur leſquels ils gravent ſon nom & l'année où il a été élevé au rang de docteur.

Il ne faut pas croire, comme on pourroit ſe l'imaginer, dit le P. Parennin, qu'il faille pâlir toute la vie ſur les livres pour obtenir ce dégré dans les examens qui ſe font à *Pékin*; ceux qui y parviennent ne ſont âgés pour l'ordinaire que de vingt-quatre ou trente ans; j'en ai vû pluſieurs qui n'ayant pas encore vingt ans étoient, non-ſeulement docteurs, mais encore *Han-lin* (*p*); il eſt vrai auſſi que les

(*p*) Lettres édifiantes, *tom. XXI*, *pag.* 102, & *ſuivantes.*

parens de ceux-ci n'avoient épargné ni soins, ni dépense pour les rendre habiles; le pere d'un de ces jeunes docteurs, qui étoit docteur lui-même, avoit toujours à sa table trois autres docteurs auxquels il donnoit des appointemens très-considérables pour instruire son fils par maniere d'entretien.

Un extérieur grave & modeste distingue généralement tous les lettrés. Ils ne marchent que les yeux baissés & avec des manieres composées qui donneroient la plus haute idée de leur vertu si l'on s'en tenoit à ces apparences; mais elles ne sont qu'un voile à leur orgueil; ils poussent la vanité au point de refuser la qualité d'homme à tous les autres peuples & à tous ceux qui ne sont pas lettrés; ils affectent de laisser croître leurs ongles, surtout au petit doigt, pour faire connoître par-là, qu'ils n'exercent aucune profession méchanique. Les enfansdes chartiers, des bouchers, des bourreaux, des comédiens & les bâtards ne peuvent obtenir aucun grade.

ORIGINE

ORIGINE DE L'EMPIRE DE LA CHINE.

La nuit des temps qui confond tout, n'a pas épargné l'origine des Chinois. L'antiquité de cette nation est un dédale dans lequel on se perdroit bientôt si on laissoit échapper le fil de la chronologie sacrée, & si l'on ne présentoit au grand jour les preuves citées dans les annales Chinoises. Pour peu que l'on soit versé dans l'histoire, on voit que l'origine de tous les peuples n'est qu'un tissu de fables inventées par l'orgueil, ou produites par l'ignorance & la barbarie qui ont précédé la formation des sociétés. Plus un peuple est devenu célébre, plus il a prétendu accroître son lustre, en tâchant d'ensevelir sa source dans les siécles les plus reculés : c'est ce qu'on remarque dans l'histoire ancienne des Chinois : parcourons-là un instant, on en sentira mieux l'absurdité de leurs prétentions.

Cette histoire nous apprend que *Fohi* ayant été élu Roi environ 3000 ans avant Jesus-Christ, ce Souverain

civilisa les Chinois & fit différentes loix également sages & justes. Les annales ne se contentent pas de nous représenter ce Prince comme un habile législateur, elles nous le donnent encore pour un mathématicien profond, pour un génie créateur à qui on doit de belles inventions. Il apprit à entourer les villes de murs, il imposa différens noms aux familles afin de les distinguer, & inventa des figures symboliques pour publier les loix qu'il avoit faites.

A *Fohi* les historiens Chinois font succéder *Chin-nong*. Cet Empereur apprit à ses sujets à semer les grains, à tirer du sel de l'eau de la mer, & des sucs salutaires de plusieurs plantes, il favorisa aussi beaucoup le commerce & établit des marchés publics (*q*).

Hoang-ti monta sur le trône après la mort de *Chin-nong*. C'est à ce Prince qu'on rapporte l'origine du cycle sexagenaire, du calendrier, de la

(*q*) Quelques historiens placent sept Empereurs entre Chin-nong & Hoang-ti.

ſphere, & de tout ce qui a trait aux nombres & aux meſures. Suivant la même hiſtoire, il fut auſſi l'inventeur de la monnoie, de la muſique, des cloches, des trompettes, des tambours; & de différens autres inſtrumens, des arcs, des fléches, & de l'architecture; il trouva encore l'art d'élever des vers à ſoie, de filer leurs productions, de les teindre en différentes couleurs, & d'en faire des habits; de conſtruire des ponts, des barques & des chariots, qu'il faiſoit tirer par des bœufs. Enfin, c'eſt ſous le régne de ces trois Empereurs que les Chinois fixent l'époque de la découverte de toutes les ſciences & de tous les arts en uſage parmi eux.

Après *Hoang-ti* régnerent ſucceſſivement *Chao-hao* ſon fils, *Tchuen-hio*, *Tico*, *Tchi*, *Yao* & *Chun*. Sous le régne d'*Yao*, dit l'hiſtoire Chinoiſe, le ſoleil parut dix jours de ſuite ſur l'horiſon, ce qui fit craindre un embrâſement général.

Les auteurs Anglois de l'Hiſtoire Univerſelle ſont, de tous les écri-

vains, ceux qui nous paroissent avoir le mieux réfuté toutes les preuves qu'on a voulu donner de l'antiquité Chinoise. C'est dans leur ouvrage que nous allons puiser les raisons qui doivent faire rejetter l'opinion *du P. Duhalde & de ses partisans.* Cet historien fixe la premiere époque de la chronologie Chinoise au régne de *Fohi*, deux mille trois cens cinquante-sept ans avant Jesus-Christ, & la fait suivre sans interruption jusqu'à notre temps, ce qui comprend un période de plus de quatre mille ans. M. Shuckford a adopté ce systême, en conjecturant que l'arche s'est arrêtée sur des montagnes près des frontieres de la Chine. Il a donné pour ancêtres aux Chinois les enfans que *Noé* eut après le déluge; & il fait mourir ce Patriarche dans cette contrée, après un séjour de trois cens cinquante ans. Ce sçavant prétend que *Fohi* & *Noé* ne sont qu'un même personnage.

Nos habiles écrivains, après avoir démontré clairement que par le texte

de l'hiſtorien ſacré & par les circonſtances qui y ſont rapportées, on ne peut entendre que l'arche s'arrêtât près de la Chine, mais ſur le mont Ararat, ſitué en Arménie ; ils paſſent aux preuves alléguées par le *P. Duhalde*. Ils ſont bien éloignés de regarder comme démonſtratif ce que cet hiſtorien rapporte des neufs premiers Empereurs & de leur régne. La durée de ces régnes, ſuivant les hiſtoriens Anglois, comprend un période de ſept cent douze années, & fait la baſe de la chronologie Chinoiſe ; mais rien, diſent-ils, n'eſt moins ſolide que ce qu'on raconte depuis *Fohi*, juſques au régne d'*Yu*, qui ſuccéda à *Chun*. C'eſt proprement à ce régne d'*Yu* que commence l'ordre des Dynaſties, ou familles, qui ont occupé le trône juſqu'à préſent. Avant ce Souverain, l'hiſtoire Chinoiſe eſt ſi fort mêlée de fables, que le bon ſens en eſt bleſſé.

Sans inſiſter ſur la certitude de la chonologie ſacrée qui contrarie infiniment celle des Chinois, il ſuffit d'avoir donné le précis des premiers

temps, pour faire voir combien toute leur histoire est destituée de fondement, malgré les soins que quelques missionnaires ont pris de l'étayer; les preuves les plus plausibles qu'on puisse alléguer en sa faveur, se réduisent au témoignage de *Confucius*, à l'opinion des Chinois & à leurs observations astronomiques. Mais comment se rendre à ces raisons? *Confucius* se plaint que de son temps on manquoit de bons mémoires historiques. L'opinion de la nation ne démontre que le même foible que tout autre peuple a pour s'arroger l'antiquité la plus reculée; c'est un effet de l'orgueil qui, loin d'être un motif de crédibilité, devient une raison de plus pour rejetter toute cette antiquité chimérique. Quant aux observations astronomiques, l'exemple que le *P. Martini* dit avoir lu dans les livres Chinois, que le soleil parut dix jours de suite, est-il bien propre à donner une idée avantageuse des connoissances des Chinois dans cette partie? Y a-t'il quelqu'un assez prévenu en faveur de

leur véracité pour croire une fiction aussi absurde ? Il en est de même de l'éclipse observée deux mille cent cinquante-cinq ans avant le commencement de notre Ere. Est-il probable que ces peuples aient pû faire des observations tant soit peu passables deux mille cinq cens ans avant J.C., eux qui dans le seizieme siécle, depuis la naissance du Sauveur, lorsque les Jésuites arriverent à la Chine, n'avoient encore que des notions fort imparfaites de l'astronomie, puisque des Mahométans étoient chargés de la formation de leur calendrier, & de toutes les observations relatives à cette science. » C'est ce que nous croyons pouvoir démontrer, disent nos habiles » critiques, par une sçavante & curieuse lettre de M. Costard, publiée » dans les transactions philosophiques des mois de mars, août & » mai de 1747. » D'ailleurs, quelle apparence y a-t-il que les trois premiers Monarques ayent inventé toutes les sciences & tous les arts libéraux ; qu'ils y ayent fait en si peu de

temps des progrès ſi étonnans? Nous en inferons, diſent nos ſçavans étrangers, que c'eſt pécher contre les lumieres les plus ordinaires du ſens commun, que de fonder l'antiquité fabuleuſe des Chinois ſur tous les récits de leurs hiſtoriens.

Leur période hiſtorique ne doit avoir commencé que bien du temps après le régne d'*Yu*. M. Fouquet, Evêque titulaire d'Éleuthéropolis, a publié même une table chronologique (*r*) de l'Empire Chinois, dreſſée par un Seigneur Tartare qui étoit Viceroi de *Canton* en 1720; ce chronologiſte l'avoit tirée des grandes annales de la Chine. Cette table fixe le commencement de la véritable chronologie environ à quatre ſiécles avant la naiſſance du Sauveur. M. Fouquet affirme de plus, qu'on pourroit ſans riſquer de ſe tromper, rapprocher cette époque un peu plus de notre temps; il convient à la vérité que la

(*r*) *Tabula chronologica hiſtoriæ Sinicæ, connexa cum cyclo qui vulgò* Kiat *ſe dicitur*, Romæ 1729.

nation Chinoiſe a ſa ſource dans les temps voiſins du déluge, mais il nie que leur hiſtoire puiſſe mériter aucune créance avant le période que nous venons d'indiquer ? M. Fourmont obſerve que cette opinion eſt aujourd'hui preſque univerſellement reçue par les Miſſionnaires ; les auteurs mêmes du *Kang-mu*, ou grandes *Annales Chinoiſes*, conviennent auſſi de bonne foi que la chronologie qui remonte au-delà de quatre cens ans avant notre ére, eſt remplie d'erreurs & de fables. Un auteur très-verſé dans l'hiſtoire Chinoiſe, M. Bayer, n'a pas meilleure opinion des mémoires de ces peuples.

Les auteurs Anglois ne s'en tiennent pas à combattre victorieuſement leurs adverſaires, ils prétendent prouver que la Chine n'étoit que médiocrement peuplée (*ſ*) l'an 1300 avant l'ére chrétienne, & qu'une partie conſidérable de cette contrée doit avoir

(*ſ*) Hiſtoire univerſelle, *tom. XIII, in-4°. Amſterdam* 1752, *pag.* 131 & 132.

été presque déserte six cent trente-sept ans avant Jesus-Christ, lorsque les Scythes, sous la conduite de *Madyes* (*t*), firent, pour la premiere fois, une irruption dans la haute Asie. Ajoutons encore, poursuivent nos historiens, que, si la Chine eut été un grand & puissant Empire, comme elle l'est depuis plusieurs siécles, malgré le caractere réservé des Chinois, on auroit eu quelques connoissances de leurs richesses, de leur pouvoir & de leur génie; les Perses en auroient sçu quelque chose avant la destruction de leur Monarchie; de même les Grecs, jusqu'au temps d'Hérodote, n'auroient pas absolument ignoré l'existence du peuple Chinois, s'il eût fait une figure considérable dans le monde; mais il n'en est point parlé dans l'histoire avant qu'Alexandre pénétrât dans l'Inde; & même alors il n'en est rien dit qui

(*t*) Ce Madyes, dont a parlé Hérodote, est le prince Ogus-kan que cite Abul Ghasi Bahadur, dans son *histoire généalogique des Tartares*, *Leyde* 1726, *p.* 41.

soit de la moindre importance. Les plus anciens historiens, soit Grecs, soit Latins, n'ont fait aucune mention des Chinois. Moyse, Manethon, Hérodote, & d'autres écrivains de la plus haute antiquité, ne parlent ni des Chinois ni de la Chine. Certains passages de Diodore de Sicile & de Quintecurce, parlent des habitans du Royaume *Sophitien*, comme d'un peuple fameux par l'excellence de son gouvernement, & ce même pays est appellé *Cathea* par Strabon. Plusieurs sçavans présument que Quintecurce, Diodore de Sicile & Strabon ont voulu parler de la Chine; nos sçavans Anglois sont d'un sentiment contraire, ils disent que la province de *Cathea* appartenoit à l'Inde *intrà Gangem* (*u*); & que, par ce nom, on n'a pu désigner la Chine, puisqu'elle est à l'Occident du Gange.

Il paroît, par tout ce qu'on vient

(*u*) Histoire universelle traduite de l'Anglois *tom. XIII, pag.* 114 & 115.

de voir, que les Chinois des derniers siécles ont corrompu leurs annales, les connoissances qu'ils avoient reçues par tradition de leurs ayeux touchant la cosmogonie, la création de l'homme, le déluge, &c. ils les ont appliquées à l'ancien état monarchique de la Chine; ils ont aussi rapporté à leur cycle sexagénaire divers événemens beaucoup antérieurs à son invention. Cependant, concluent nos historiens, nous devons tenir un milieu entre les deux extrêmités opposées, & reconnoître que les plus anciens mémoires Chinois renferment quelques vérités, quoiqu'à peine dignes de l'attention des sçavans. Sans adopter ni rejetter absolument l'opinion des écrivains Anglois, nous joindrons encore ici celle du continuateur de Pufendorff qui paroît n'être pas sans fondement: » Lors
» qu'on examine sans préjugés & en
» habile critique la véritable anti-
» quité des Chinois, dit cet estima-
» ble écrivain, on s'apperçoit que
» ces peuples sont beaucoup plus
» modernes que les Egyptiens. »

M. de Guignes (*x*) vient de rappeller le sentiment de M. Huet, qui est que les Chinois tirent leur origine des Egyptiens ; mais cet habile académicien l'a appuyé de faits très-probables. Il s'est apperçu que les anciens caracteres Chinois avoient beaucoup de ressemblance avec les hyérogliphes Egyptiens, & qu'ils n'étoient que des espéces de monogrammes formés des lettres Egyptiennes & Phénitiennes ; il entreprend de démontrer aussi que les premiers Empereurs de la Chine sont les anciens Rois de Thébes, & d'Egypte. Une réflexion assez simple, semble autoriser le systême qui donne à la nation Chinoise une origine Egyptienne. Les arts & les sciences florissoient à la Chine avant le régne d'*Yao*, tandis que les peuples voisins vivoient encore dans la barbarie : il est donc naturel de conclure que les Chinois sortoient d'une nation déja policée qui ne se trouvoit

---

(*x*) Voyez son mémoire imprimé chez Dessaint & Saillant.

point alors dans la partie orientale de l'Asie. Si l'on trouve des monumens Egyptiens jusques dans les Indes, ainsi que les témoignages de plusieurs voyageurs le confirment, il ne sera pas difficile de se persuader que des vaisseaux Phéniciens ont transporté dans ce pays quelques colonies Egyptiennes, qui de-là ont pénétré à la Chine, (*y*) environ douze cens ans avant Jesus-Christ, en apportant leurs histoires avec eux (*z*).

(*y*) Introduction à l'histoire de l'univers, *tom. VII*, *pag.* 620.

(*z*) Voyez les tablettes chronologiques de l'abbé Lenglet du Frenoy in-8°. 1763, *tom. I*, *pag.* 239.

M. l'abbé Barthelemi, dans un mémoire lu à l'académie des belles lettres le 18 avril 1763, appuie le systême de M. de Guignes, en démontrant que l'ancienne langue Egyptienne lui paroît avoir beaucoup de rapport avec l'Hébreu, le Chinois, & le Grec, &c.

M. Huet, dans son histoire du commerce & de la navigation des anciens, est le premier qui ait attribué aux Chinois une origine Egyptienne fondée sur la conformité de leurs doubles lettres hiéroglyphiques. *Voyez cet ouvrage*, *pag.* 49. édition de 1763.

Quelle que soit l'incertitude où l'on est sur l'ancienneté de la monarchie Chinoise, il en est tout autrement au sujet de son étendue. On est assuré qu'elle n'a pas toujours été la même. L'Empire qui s'y est établi par succession de temps, a souvent éprouvé de terribles révolutions occasionnées par les Chinois même, ou par leurs voisins les Tartares, qui se sont plusieurs fois emparés du trône, & qui en ont été chassés. On raconte que la monarchie Chinoise commença dans la province de Chen-si, qu'elle reçut ses accroissemens par dégrés, & que les diverses provinces, dont elle est aujourd'hui composée, étoient autrefois autant de royaumes. En 1644, les Tartares-Mantcheoux se rendirent maîtres du trône. Depuis cette époque, il n'a essuyé aucune secousse : la race Impériale qui régne aujourd'hui, a réuni à l'Empire toute la Tartarie orientale, avec une grande partie de l'occidentale qui comprend le pays des *Mongales* & celui des *Kalkas*.

On compte encore entre les tributai-

res de la Chine plusieurs royaumes, tels que *la Corée*, le Royaume *de Lieou-Kieou*, (*a*), *de Tonquin*, *la Cochinchine*, & *Siam*. Ils reçoivent leurs Souverains de l'Empereur, où sont obligés de les faire confirmer par son approbation.

Persuadés que le détail des guerres, qui ont précédé toutes les révolutions, seroient peu agréables, nous nous bornerons à présenter ici la liste des premiers Empereurs, & des vingt-deux dynasties qui ont successivement gouverné la Chine (*b*).

(*a*) C'est le nom d'une grande isle, qui en comprend trente-six autres dans son district. Elles sont placées entre l'isle Formose & le Japon. On les fera connoître dans le volume suivant.

(*b*) Ceux qui voudront se procurer des connoissances sur les objets que nous passons sous silence, pourront avoir recours à l'histoire générale des Huns, des Turcs, des Mogols, & autres Tartares occidentaux, par M. de Guignes, à l'histoire de la conquête de la Chine par les Tartares Mantcheoux, par M. Vojeu de Brunem, à l'histoire des conjurations anciennes & modernes commencée par M. Duport du Tertre, & continuée par M. Désfor-

Premiers Empereurs.

1. Fo-hi.	4. Chao-hao.	7. Tchi.
2. Chin-nong.	5. Tchuen-hio.	8. Y-ao.
3. Hoang-ti.	6. Ti-co.	9. Chun.

La durée du régne de ces neuf Empereurs comprend une période de sept cent douze années, suivant les auteurs Anglois de l'histoire universelle.

---

meaux; & à la grande histoire Chinoise du P. Mailla, jésuite François, mort à Pékin en 1748, après avoir séjourné à la Chine pendant quarante-cinq ans. L'ouvrage de ce Missionnaire, qui forme quatre volumes in-folio, étoit encore manuscrit en 1761 dans la bibliothéque du collége des jesuites de Lyon.

Ordre des vingt-deux dynasties.

Nombre.	Noms des dynasties	Nombres des Empereurs qu'elles comptent.	Durée de chaque dynastie.
	avant J. C.		
I.	Hia,	17.	458 ans.
II.	Chang,	28.	644
III.	Tcheou,	35.	873
IV.	Tsin,	4.	43
V.	Han,	25.	426
	après J. C.		
VI.	Heou-han,	2.	44
VII.	Tsin,	15.	155
VIII.	Song,	8.	59
IX.	Tsi,	5.	23
X.	Leang,	4.	55
XI.	Tchin,	5.	33
XII.	Souy,	3.	29
XIII.	Tang,	20.	289
XIV.	Heou-leang,	2.	16
XV.	Heou-tang,	4.	13
XVI.	Heou-tsin,	2.	11
XVII.	Heou-han,	2.	4
XVIII.	Heou-tcheou.	3.	9
XIX.	Song,	18.	319
XX.	Yuen,	9.	89
XXI.	Ming,	16.	236
XXII.	Tsing, compte déja quatre Empereurs, qui sont Chunt-chi, Cang-hi Yon-tching, & Yen-long, à présent sur le trône.		

Nous ne nous arrêterons pas à fouiller dans les fastes de la monarchie Chinoise pour en tirer les noms des Empereurs fameux, & rendre raison de leur célébrité. Notre plan ne pourroit comporter cette histoire, qui demanderoit trop d'étendue. Il est aisé de concevoir que, dans le nombre de deux cent trente Empereurs, il s'en est trouvé sûrement plusieurs de recommandables par leurs belles qualités, par leur habileté & leurs vertus; & d'autres qui ont été en horreur par leurs méchancetés, par leur ignorance, & par leurs vices. Le P. Duhalde a donné une histoire chronologique de tout ce qui s'est passé de plus remarquable sous le régne de ces Souverains (c); on peut la consulter. Pour nous, notre tâche va se borner à faire connoître la forme du gouvernement Chinois, & à donner une idée de tout ce qui s'y rapporte.

(c) *Tom. I, pag. 279.*

Gouvernement Chinois.

Personne n'ayant mieux développé le systême de la politique Chinoise, que l'illustre Montesquieu ; c'est d'après cet écrivain respectable que nous allons en examiner les ressorts. Si nous ne nous trouvons pas toujours du même sentiment, nous aurons soin d'en exposer les raisons avec tous les égards dûs à la mémoire de ce grand homme. » Nos Missionnaires, dit-il (*d*), » nous parlent du vaste empire de la » Chine, comme d'un gouvernement » admirable qui mêle dans son prin- » cipe, la crainte, l'honneur & la ver- » tu.... J'ignore ce que c'est que cet » honneur dont on parle chez un peu- » ple qui ne fait rien qu'à coups de » bâton. D'ailleurs, il s'en faut beau- » coup que nos commerçans nous » donnent l'idée de cette vertu dont » parlent les Missionnaires. On peut » les consulter sur les brigandages des » Mandarins. Les lettres du P. Paren-

(*d*) Esprit des Loix, *liv.* 8, *chap.* 21.

» nin, ſur le procès que l'Empereur fit » faire à des Princes du ſang, néophy- » tes, qui lui avoient déplu, nous » font voir un plan de tyrannie conſ- » tamment ſuivi, & des injures faites » à la nature humaine avec régle, » c'eſt-à-dire, de ſang-froid. Nous » avons encore les lettres de M. de » Mairan & du même P. Parennin ſur » le gouvernement de la Chine; après » bien des queſtions & des réponſes » ſenſées, tout le merveilleux s'eſt » évanoui.

» Ne peut-il pas ſe faire que les pre- » miers Miſſionnaires aient été trom- » pés d'abord par une apparence d'or- » dre; qu'ils aient été frappés de cet » exercice continuel de la volonté » d'un ſeul, par lequel ils ſont gou- » vernés eux-mêmes, & qu'ils aiment » tant à trouver dans les cours des » Rois d'Aſie; parce que, n'y allant » que pour faire de grands change- » mens, il leur eſt plus aiſé de con- » vaincre les Princes qu'ils peuvent » tout faire, que de perſuader aux » peuples qu'ils doivent tout ſouffrir.

» Telle eſt la nature de la choſe, que » le mauvais gouvernement y eſt d'abord puni. Le déſordre y naît ſoudain, parce que ce peuple prodigieux y manque de ſubſiſtance. En » d'autres pays, on revient difficilement des abus, c'eſt qu'ils n'ont » pas des effets auſſi ſenſibles qu'à la » Chine. Ici, le Prince y eſt tout à » coup averti d'une maniere éclatante » de la mauvaiſe adminiſtration des » Gouverneurs & des Vicerois. Un » Empereur de la Chine ne ſentira » point, comme nos Princes que, s'il » gouverne mal, il ſera moins heureux dans l'autre vie, moins puiſſant » & moins riche dans celle-ci. Il ſçaura » que, ſi ſon gouvernement n'eſt pas » bon, il perdra l'empire & la vie. » Comme, malgré les expoſitions des » enfans, le peuple augmente toujours » à la Chine, il faut un travail infatigable pour faire produire aux terres » de quoi le nourrir, cela demande » une grande attention de la part du » gouvernement. Il eſt en tout temps » intéreſſé à ce que tout le monde

» puisse travailler, sans crainte d'être
» frustré de ses peines ; ce doit donc
» être moins un gouvernement civil,
» qu'un gouvernement domestique.

» Voilà ce qui a produit les régle-
» mens dont on parle tant. On a voulu
» faire régner les loix avec le despo-
» tisme. Mais ce qui est joint avec le
» despotisme n'a pas de force. En vain
» ce despotisme, pressé par ses mal-
» heurs, a-t-il voulu s'enchaîner ? il
» s'arme de ses chaînes, & devient
» plus terrible encore. «

Joignons ici le sentiment des auteurs Anglois de l'histoire universelle (*e*). Il n'y a point de puissance sur
» la terre, disent-ils, plus despotique
» que l'Empereur de la Chine «.

D'après les assertions de ces sçavans écrivains, il n'est personne sans doute qui ne juge que la volonté de l'Empereur de la Chine est une loi irrésistible ; cependant on seroit dans l'erreur : M. de Montesquieu va nous détromper. L'Empereur de la Chine

(*e*) *Tom. XIII, pag* 92.

(*est-il dit dans le livre 15, chapitre 8,*) est encore le souverain pontife ; il y a des livres, qui sont entre les mains de tout le monde, auxquels il doit lui-même se conformer. En vain un Empereur voulût-il les abolir, ils triompherent de la tyrannie.

La même chose est arrivée à l'égard du tribunal historique (*f*).

Quelle conséquence peut-on tirer de cette résistance, sinon que l'Empereur, quoique très-absolu, ne jouit pas cependant d'un pouvoir arbitraire, qui n'éprouve jamais de contradiction.

Nous ne concevons pas bien ce que M. de Montesquieu a voulu dire par ces mots : » J'ignore ce que c'est que » cet honneur dont on parle chez un » peuple qui ne fait rien qu'à coups

(*f*) On en trouve deux exemples remarquables dans un mémoire de M. Freret, inséré dans le recueil de l'académie des belles lettres, *tom. XV*, *pag.* 504. Ces traits d'histoire ont été rapportés dans l'année littéraire, *lettre du 30 mars 1763*, *pag.* 174.

» de

» de bâton. « Auroit-il trouvé mauvais qu'à la Chine on punisse par la bastonnade les fautes qu'on punit en Europe de la prison, du fouët & du bannissement. Quelqu'un, par cette même raison, seroit-il fondé à dire des gouvernemens d'Europe : Peut-il y avoir de l'honneur chez des peuples qui ne réglent leur conduite que sur la crainte de la prison, du fouët & des galeres ?

Qu'on lise les annales Chinoises, on verra que, dans tous les temps, il y a eu des martyrs du bien public.

Ne celons pas non plus que nous avons lu avec attention tout ce que les Missionnaires ont rapporté du procès des Princes du sang, dont parle M. de Montesquieu. Rien n'a plus servi à nous confirmer dans notre opinion. Bien loin d'y appercevoir un plan de tyrannie constamment suivi de la part de l'Empereur *Yon-tching*, nous n'y avons remarqué qu'une conduite injuste à la vérité, mais que la politique semble autoriser, & dont on a plus d'un exemple dans les gouvernemens d'Euro-

pe (g). Ces Princes du sang étoient

(g) D'un nombre infini de traits iniques qu'on pourroit recueillir dans les annales d'Europe, nous n'en citerons que trois; le massacre des Templiers, l'anéantissement de leur ordre, & les cruautés qu'on exerça sur le grand-maître & plusieurs chevaliers. Qui fut l'auteur de cette injustice inouie ? Le chef de l'église chrétienne, qui ne recommande rien tant que la charité, le pape Boniface VIII. Ce pontife étonné de ce que les archevêques, évêques, prélats & docteurs de la chrétienté, assemblés en concile à Vienne en Dauphiné, hésitoient à donner leur voix au massacre des Templiers, avant de les avoir entendus, s'écria que si l'on ne pouvoit, par le défaut de quelques formalités, prononcer juridiquement contre eux, la plénitude de sa puissance pontificale suppléeroit à tout, & qu'il les condamnoit par voie d'expédient.

En effet, quelques mois après, dans un consistoire secret de cardinaux & d'évêques, que la complaisance, dit Verrot, ramena à son avis, il cassa & annulla l'ordre des Templiers, en les condamnant d'autorité apostolique & par provision, faute d'avoir pu les juger selon les formes de droit.

La condamnation d'Anne de Boulen, reine d'Angleterre, en 1536, & le supplice d'Urbain Grandier en 1634, sont encore des faits connus. Qu'on lise l'histoire de la maison de Tudor par M. Hume, traduite de l'Anglois par madame Belot, & les mé-

fils de *Sourniama*, qui avoit été accusé d'avoir trempé dans la conjuration tramée contre *Yon-tching*, en faveur de son huitieme frere, & qui avoit été arrêté prisonnier en 1724, dans le même temps que le P. Morao. Outre cela, il paroît, par le discours que *Sourniama* fit, au lit de la mort, à ses enfans, qu'il y avoit une haine personnelle entre les deux familles de *Sourniama* & d'*Yon-tching*. C'est ce qui engageoit sans doute l'Empereur à faire procéder contre les fils de *Sourniama*, en couvrant son animosité du prétexte de la religion ; ou peut-être encore que cet Empereur présumoit qu'une religion qui inspiroit tant de fermeté, quoiqu'indifférente dans des particuliers, pouvoit devenir dangereuse dans des Princes, & les porter à une ré-

moires qui ont servi à l'instruction du procès du malheureux curé de Loudun. Y a-t-il quelqu'un qui ne soit convaincu de l'innocence de ces deux victimes. Tel est l'état des choses humaines ; où il y a des hommes, on doit s'attendre à trouver de l'injustice & de la passion.

volte criminelle. Mais on ne peut sans injustice attribuer ses procédés à sa haine contre la religion, ni à un caractere dur & tyrannique.

La loi chrétienne avoit été jugée contraire aux loix de l'empire ; elle avoit été proscrite, rien n'étoit plus juste. Mais, si l'Empereur n'eût eu d'autres motifs pour condamner ces Princes que dans leur attachement à une religion qu'il haïssoit, pourquoi auroit-il fait relâcher leurs domestiques, qui étoient aussi chrétiens ? Pourquoi cet Empereur auroit-il nommé le médecin *Mathieu*, qui s'étoit déclaré lui-même chrétien à ses pieds, à une charge considérable vacante dans le tribunal de médecine, à l'exclusion de trois autres aspirans Chinois ? Pourquoi, enfin, cet Empereur laissoit-il paisibles, au milieu de sa capitale, les ministres de cette religion dont il étoit l'ennemi, & les accabloit-il d'honneurs & de présens ?

Les Missionnaires avouent eux-mêmes qu'ils ont été plus considérés, &

qu'ils ont plus reçus de faveurs d'*Yon-tching*, que de son pere *Cang-hi*, qui s'étoit montré ouvertement le protecteur de la loi de Jesus-Christ & de ses apôtres. En vain, ces pieux Missionnaires, pour concilier ces contradictions, veulent-ils faire intervenir la providence particuliere de Dieu ; nous sentons, comme eux, combien elle est nécessaire en pareille circonstance ; mais nous ne présumons pas que tout le monde se rende facilement à de tels miracles. D'ailleurs, pourra-t-on jamais accuser de tyrannie un Empereur qui s'exprime, ainsi qu'il suit, dans un ordre qu'il donnoit pour soulager son peuple, & pour l'établissement des greniers publics.... *Je fais mon possible pour soulager mon peuple affligé. Je gémis sur ses calamités : il n'est point de moment que je n'y pense.*

C'est ce même Empereur qui a ordonné que, dans chaque ville du royaume, on honorât, par quelque monument, la mémoire de toute personne qui auroit donné de bons exemples, & qui se seroit distinguée par ses ver-

tus ; tel qu'un juge, par son intégrité ; une femme, par sa fidélité & son amour conjugal ; une fille, par sa chasteté ; un fils, par sa tendresse filiale. En 1725, il y eut une inondation terrible, causée par le débordement du fleuve *Hoang-ho*. Les Mandarins supérieurs ne manquerent pas, comme il est d'usage, d'attribuer la cause de ce malheur à la négligence des Mandarins subalternes, & de les déferer à l'Empereur. *Ne jettez pas cette faute sur les Mandarins*, répondit ce Souverain : *c'est moi qui suis coupable. Ces calamités affligent mon peuple, parce que je manque des vertus que je devrois avoir. Pensons à nous corriger de nos défauts, & à remédier à l'inondation. A l'égard des Mandarins que vous accusez, je leur pardonne. Je n'accuse que moi-même de mon peu de vertu.* Enfin, ce nouveau Monarque, dit le P. Contancin, dans un avertissement qu'il a donné écrit du pinceau rouge, exhorte tous les Mandarins qui, selon leur dignité, ont droit de présenter des mémoriaux, de réfléchir murement sur

ce qui peut contribuer au bien du gouvernement, de lui témoigner leurs lumieres par écrit, & de censurer sans ménagement ce qu'ils trouveront de répréhensible dans sa conduite.

Ajoutons une question qui ne peut manquer de contrarier beaucoup l'idée d'un despotisme sans bornes, qu'on dit établi à la Chine.

Qu'est-ce qu'un despotisme qui tolere dans ses états des corps anciens de Magistrats & de sçavans, qui ont des loix établies pour rendre la justice aux peuples, qui ont été souvent, & avec succès, faire des remontrances à leur despote, lui donner des leçons, & lui dire avec autant de vérité que de hardiesse, que l'obligation où il est de modérer sa puissance l'établit au lieu de la détruire ; que telle de ses ordonnances étant contraire au bien de ses peuples, il est nécessaire de la révoquer, ou d'y faire des modifications ; qu'un de ses favoris abuse de sa bonté pour opprimer le peuple, qu'il convient de le priver de ses charges,

& de le punir de ses vexations (h).

S'il arrivoit que l'Empereur n'eût aucun égard à ces remontrances, & qu'il fît essuyer son ressentiment aux Mandarins qui auroient eu le courage d'embrasser la cause publique, il tomberoit dans le mépris; & les Mandarins au contraire recevroient les plus grands éloges, leurs noms seroient immortalisés & célébrés éternellement par toutes sortes d'honneurs & de louanges.

Disons encore que les déclarations de l'Empereur n'ont de force dans tout l'empire qu'après leur enregistrement dans les tribunaux souverains (i).

Toutes ces raisons nous portent à

(h) On lit plusieurs exemples de pareilles remontrances dans les XXIII, XXIV & XXV vol. des lettres édifiantes.

(i) On peut en voir la preuve dans le tome XXV des lettres édifiantes, pag. 284. Les Missionnaires ne purent tirer aucun avantage d'une déclaration de l'Empereur, qui étoit favorable à la religion chrétienne, parce qu'elle n'avoit pas été enregistrée & revêtue des formalités ordinaires.

regarder l'Empereur de la Chine, moins comme un despote absolu que comme un Monarque en qui réside une autorité très-étendue, mais tempérée par les loix. On reconnoît, dans cette forme de gouvernement, le modéle de ces législations primitives qui dûrent suivre ces temps déplorables, où l'espéce humaine presque annéantie, sans séjour, privée de subsistance, se donna ces réglemens admirables qu'on retrouve chez les anciens peuples; réglemens où se montre cet esprit d'encouragement alors si nécessaire pour favoriser les progrès de l'agriculture & de l'industrie, pour accroître la population & veiller à son entretien; réglemens enfin où l'on n'a rien laissé échapper des soins & de l'attention que demande une bonne œconomie civile & politique.

Afin de mettre le lecteur à portée de prononcer lui-même sur la nature du gouvernement de la Chine, faisons connoître ici le véritable despotisme par ses causes & ses effets; nous ne pouvons mieux y parvenir qu'en laif-

sant parler un philosophe respectable dont les ouvrages sont également l'éloge de la sagacité de son esprit & de la bonté de son cœur.

» Le despotisme, dit cet écrivain (*a*), a sa source dans l'amour du plaisir, & par conséquent, dans la nature de l'homme : chacun veut être le plus heureux qu'il est possible, chacun veut être revêtu d'une puissance qui force les hommes à contribuer de tout leur pouvoir à son bonheur ; c'est pour cet effet qu'on veut leur commander.... On régit les peuples, ou selon les loix & des conventions établies, ou par une volonté arbitraire ; dans le premier cas, il est dans les états un corps puissant de magistrats qui sont les dépositaires de ces loix. Jugé par ces magistrats, le peuple a des idées du juste & de l'injuste, il connoît ses devoirs & ceux du prince, tout le monde sçait quels sont les engagemens réciproques qui lient ensemble tous les membres de

(*a*) D. L. Discours 3, chap. 18.

la société. La justice n'est autre chose que la connoissance de ces engagemens.

Chez les peuples soumis à un pouvoir arbitraire, on ignore qu'il est un bien public; les citoyens n'ont aucune part à l'administration des affaires; l'on y voit avec chagrin, quiconque tourne ses regards sur les malheurs de la patrie. Le souverain au-dessus des loix donne l'exemple du crime & apprend à mépriser la justice. Les angoisses perpétuelles de la crainte tiennent les ames avilies, sans force, sans noblesse, sans courage: on ne pense point: les esprits sont aussi énervés que les corps; la paresse, l'inutilité, & même le danger de penser en entraîne bientôt l'impuissance. Les ministres d'un despote pourroient-ils être animés du desir du bien, ils ne le connoissent pas? Pour le faire, il faut s'éclairer, on ne s'éclaire que par l'étude & la méditation; c'est un travail, une fatigue, quel motif pourroit les y exciter, ils n'ont point de censure à craindre? «

Dans tous ces traits, qui caractérisent le despotisme, il ne s'en trouve pas un seul qui puisse s'adopter au gouvernement Chinois; rien ne prouve peut-etre mieux contre le sentiment de M. de Montesquieu, que la liberté de la censure qui est ouverte aux *Kolis* contre l'Empereur même.

» A la Chine, ajoute M. de Mon-
» tesquieu, les maximes sont indes-
» tructibles, elles sont confondues
» avec les loix & les mœurs : les lé-
» gislateurs ont même plus fait en-
» core, ils ont confondu la religion,
» les loix, les mœurs & les manieres;
» tout cela fut la morale, tout cela
» fut la vertu (*k*); ces quatre points

(*k*) Qu'on réfléchisse sur cet assemblage, on s'appercevra qu'il est la source du caractere perfide de la nation Chinoise. En réglant ainsi la conduite extérieure des sujets, & en en dirigeant l'avantage vers le bien général, les législateurs Chinois ont placé la vertu dans des actions indifférentes en elles-mêmes, au lieu qu'ils ont négligé d'établir, d'après l'équité & la raison, des principes sûrs, propres à faire juger des actions humaines, & à régler

» furent ce qu'on appella les rites : » voici comment se fit cette union » de la religion, des mœurs & des » manieres. Les législateurs de la » Chine eurent pour principal objet, » la tranquilité de l'Empire, c'est » dans la subordination qu'ils apper» çurent les moyens les plus propres » à la maintenir ; dans cette idée, » ils crurent devoir inspirer le respect » pour les peres, & ils rassemblerent

---

les sentimens intérieurs, qui doivent être le mobile de la conduite d'homme à homme. Dans les vues de ces législateurs, tout devoit concourir à assurer la subordination & l'obéissance ; ils ont réussi : mais ils ont favorisé la fausseté & la duplicité. Tout a été bien, lorsque tout le monde a obéi. Personne n'a cru avoir d'autre obligation. En paroissant soumis aux loix, chacun s'est cru vertueux, même en nourrissant intérieurement la cupidité la plus ardente. Qu'importe quels moyens on emploie pour s'enrichir, pourvu qu'à l'exterieur on ne cesse pas d'être civil, respectueux & soumis ! Cette duplicité fait si bien l'ame générale de la nation, que les tribunaux souverains, les grands officiers, les princes même n'en sont pas exempts. Il ne faut que lire les lettres du P. Parennin pour se convaincre de cette vérité.

» toutes leurs forces pour cela, ils
» établirent une infinité de rites &
» de cérémonies pour les honorer
» pendant leur vie & après leur mort:
» il étoit impossible d'honorer les
» peres morts sans être porté à les
» honorer vivans. Les cérémonies
» pour les peres morts avoient plus
» de rapport aux loix, aux mœurs
» & aux maximes, mais ce n'étoit
» que les parties d'un même code,
» & ce même code étoit très-étendu.
» Le respect pour les peres étoit né-
» cessairement lié avec tout ce qui
» représentoit les peres, les vieillards,
» les maîtres, les magistrats, l'Em-
» pereur; cette vénération pour les
» peres, supposoit un retour d'amour
» pour les enfans, & par conséquent,
» le même retour des vieillards aux
» jeunes gens, des magistrats à leurs
» subordonnés, de l'Empereur à ses
» sujets. Tout cela formoit les rites,
» & ces rites l'esprit général de la
» nation (*l*).

(*l*) Pour mieux sentir le rapport des choses les

» Il suit de-là aussi une chose bien
» triste, c'est qu'il n'est pas possible
» que le Christianisme s'établisse ja-
» mais à la Chine; les vœux de vir-
» ginité, les assemblées des femmes
» dans les églises, leur communica-
» tion nécessaire avec les ministres

---

plus indifférentes avec la constitution fondamentale de la Chine, on doit considérer, que cet empire est fondé sur l'idée du gouvernement d'une famille. Si vous diminuez l'autorité paternelle, ou même si vous retranchez les cérémonies qui expriment le respect que l'on a pour elle, vous affoiblissez le respect que l'on porte aux Magistrats, qui sont regardés comme des peres; & ces Magistrats n'auront plus les mêmes soins pour les peuples, qu'ils regardent comme leurs enfans. Ainsi, cette relation d'amour qui est entre le Prince & les sujets, diminuant peu à peu, s'anéantira par la suite. Retranchez une pratique, tout l'état est ébranlé. Par exemple, il est fort indifférent en soi que tous les matins une belle-fille se leve, pour aller rendre tels ou tels devoirs à sa belle-mere: cependant, en y réfléchissant, on verra que ces pratiques extérieures rappellent sans cesse à un sentiment qu'il est nécessaire d'imprimer dans tous les cœurs, & qui va de tous les cœurs, former l'esprit qui gouverne l'empire.

» de la religion, leur participation
» aux ſacremens, la confeſſion auri-
» culaire, l'extrême-onction, le ma-
» riage d'une ſeule femme, tout cela
» renverſe les mœurs & les manieres
» du pays, & frappe encore du même
» coup ſur la religion & ſur les loix. »

La religion Chrétienne, par l'établiſſement de ſa charité, par un culte public, par la participation aux mêmes ſacremens, ſemble demander que tout s'uniſſe; les rites Chinois ſemblent ordonner que tout ſe ſépare.

Pouvoir de l'Empereur.

Toute l'autorité réſide dans la perſonne de l'Empereur. Il diſpoſe de toutes les charges, ſans être obligé de les conférer aux perſonnes propoſées par les tribunaux; cependant il confirme ordinairement leur choix. Pour ce qui eſt des premieres places, telles que celles des vicerois, des gouverneurs &c. c'eſt à l'Empereur ſeul qu'appartient cette nomination; les princes du ſang n'ont aucun droit aux titres & aux honneurs que par la permiſſion ex-

presse de l'Empereur ; celui qui mène une conduite indigne de sa naissance & des applaudissemens du public, perd ses revenus & ses dignités par l'ordre du prince ; il ne conserve d'autre distinction que la ceinture jaune, qui est la marque du sang impérial pour l'un & l'autre sexe : en un mot, l'autorité impériale s'étend si loin, que le souverain peut disposer de sa succession, non pas seulement en faveur de celui de ses enfans qu'il juge digne du trône, mais même en faveur de tout autre ; il peut aussi changer, à son gré, les figures & le caractere des lettres, abolir les anciennes, en créer de nouvelles, changer les noms des villes, des provinces, des familles, défendre de certaines expressions dans le langage, en faire revivre qui avoient été abandonnées ; le pouvoir de l'Empereur s'étend encore sur les morts, il les charge d'honneurs ou de honte comme s'ils étoient encore en vie, lorsqu'il veut les punir ou les récompenser, soit dans leurs propres personnes, soit dans leurs familles ; il crée des

morts *Comtes* ou *Ducs*, ou les fait honorer comme des ſaints; il leur fait élever des temples & ordonne des ſacrifices en leur honneur.

Le reſpect qu'on a pour l'Empereur, répond à l'étendue de ſon autorité, & approche beaucoup de l'adoration. On lui donne les titres les plus ſuperbes, tels que *Fils du Ciel*, *Saint Empereur*, &c. les premiers miniſtres, les grands de l'empire, les princes du ſang, le frere même de l'Empereur, ne lui parlent jamais qu'à genoux: cette vénération s'étend juſqu'aux choſes qui ſervent à ſon uſage, on ſe proſterne devant ſon trône, devant ſa ceinture, devant ſes habits, &c. Un Chinois, de quelque qualité qu'il ſoit, n'oſe paſſer à cheval, ou en chaiſe, devant le palais de l'Empereur, dès qu'on en approche, on deſcend, & on ne remonte qu'à quelques pas de là; chaque cour a un ſentier pavé de larges pierres qui ne ſert qu'à l'Empereur. Ceux qui ſont obligés de traverſer les cours doivent marcher fort vîte à côté de ce ſentier; la légereté &

la rapidité de la marche sont des témoignages de respect qui s'observent près des personnes de qualité ; la moindre négligence dans le respect qu'on doit à l'Empereur, est un crime à la Chine, & on le punit sévérement.

Les Empereurs Chinois n'abusent pas de tant de soumission pour tyranniser leurs sujets. C'est une opinion généralement établie parmi ce peuple que, s'ils ont pour leur Souverain une obéissance filiale, il doit, à son tour, les aimer comme un pere ; aussi ces princes gouvernent-ils avec beaucoup de douceur, & se font une étude de faire éclater leur affection paternelle. Quoique chaque particulier soit parfaitement maître de son bien & qu'il jouisse paisiblement de ses terres, l'Empereur est le maître d'imposer, sur le champ, les taxes qu'il juge convenables pour le bien de l'Etat ; cependant, excepté le cas d'une pressante nécessité, il use rarement de ce pouvoir ; il a même coutume d'exempter chaque année une ou deux provinces, de fournir sa part des taxes établies, & ce

sont celles qui ont souffert quelques dommages, soit par des maladies ou d'autres événemens fâcheux. Il n'y a point de tribunal dans l'Empire dont la sentence puisse avoir force de loi, sans la confirmation du prince, mais ses propres décrets sont des loix éternelles & irrévocables (*m*) après qu'ils ont été enregistrés par les Vicerois, les tribunaux des provinces & publiés dans l'étendue de leur jurisdiction.

On auroit peine à croire que le Souverain de la Chine ait le temps d'examiner lui-même les affaires d'un Empire si vaste & de recevoir les hommages de cette multitude de Mandarins qu'il nomme aux emplois vacans, ou qui cherchent à y parvenir ; mais l'ordre qui s'observe est si merveilleux, & les loix ont si bien pourvu

(*m*) Pour ne pas tomber en contradiction, il faut nécessairement ajouter, *quand ils ne portent pas atteinte aux usages anciens, & au bien public* ; parce qu'on a vu que plusieurs Empereurs ont tenté vainement d'abolir l'usage où sont les *Kolis* de lui faire des remontrances.

à toutes les difficultés, que deux heures suffisent chaque jour pour tant de soins.

L'Empereur a deux conseils établis par les loix. L'un extraordinaire, & composé des princes du sang; l'autre ordinaire, où entrent les ministres d'état, qu'on nomme *Colaos*: ce sont ceux-ci qui examinent toutes les grandes affaires, qui en font le rapport à l'Empereur, & qui reçoivent ses décisions.

Outre le conseil souverain, il y a encore à *Pékin* six cours souveraines dont nous avons expliqué les fonctions à l'article de cette ville : on a dû remarquer que, par un trait de politique des mieux raisonné, & pour empêcher que ces corps ne pussent porter atteinte à l'autorité impériale, ou machiner contre l'Etat, on a partagé tellement les objets sur lesquels s'étend leur pouvoir, qu'ils se trouvent tous dans une dépendance réciproque; de maniere que, s'il s'agit de quelque projet militaire; la formation des armées, leur marche est du ressort du *Ping-pou*, tandis que leur payement

villes ont aussi leurs gouverneurs & plusieurs Mandarins subordonnés qui rendent la justice ; de façon que les villes du troisiéme ordre dépendent de celles du second, qui, à leur tour, ressortissent aux villes du premier rang, Tous les juges provinciaux dépendent du *Tsong-tou*, qui représente l'Empereur, & qui jouit d'une considération extraordinaire ; mais l'autorité de cet officier-général est restrainte par celle des autres Mandarins qui l'environnent & qui peuvent l'accuser quand ils le jugent à propos pour le bien de l'Etat.

Tous ces Mandarins sont encore réprimés par les visiteurs que la cour envoye en chaque province, & que l'on nomme *Kolis ;* l'effroi que répandent ces contrôleurs est si générale, qu'il fait dire en proverbe *le rat a vû le chat.* Ce n'est pas sans raison ; car ces censeurs ont le droit de dépouiller tous les Mandarins en faute, de leur crédit & de leurs emplois ; cependant leur visite ne se termine pas sans revenir en cour chargés ordinairement de

quatre

quatre ou cinq cens mille écus que les coupables leur donnent pour se garantir d'une accusation. Il arrive à la Chine, comme ailleurs, que la sévérité des censeurs & la justice ne s'exercent que sur ceux dont les désordres sont trop connus pour être déguisés, ou sur ceux à qui la pauvreté ôte les moyens de flatter leur avarice & d'acheter des témoignages de vertu : on ne demande d'ailleurs, à ces censeurs, aucune preuve formelle, il suffit que leurs rapports aient un air de vérité.

Ces censeurs informent, par des mémoires particuliers, l'Empereur des fautes des Mandarins ; on les répand aussitôt dans tout l'Empire, & ils sont renvoyés au *Lji-pou*, qui ordinairement prononce la condamnation du coupable ; en un mot, l'autorité de ces inspecteurs est très-grande, & leur fermeté dans leurs résolutions, égale leur pouvoir ; l'Empereur même n'est pas à l'abri de leur censure, lorsque sa conduite déroge aux régles & aux loix de l'Etat. L'histoire Chinoise offre des exemples étonnans de leur hardiesse &

de leur courage (*n*). Si la cour, ou le grand tribunal, entreprend d'éluder la justice de leurs plaintes, ils retournent à la charge, & rien ne peut les faire désister de leur entreprise : on en a vu quelques-uns poursuivre, pendant deux ans, un Viceroi soutenu par tous les grands de la cour, sans être découragés par les délais, ni effrayés par les menaces & forcer enfin la cour a dégrader l'accusé dans la crainte de mécontenter le peuple.

Rien n'est plus digne d'admiration que la façon de rendre la justice ; le juge étant pourvu gratuitement de son office, & ses appointemens étant réglés, il n'en coute rien pour l'obtenir. Dans les affaires ordinaires, un particulier peut s'adresser aux cours supérieures, s'il le juge à propos ; par exemple, un habitant d'une ville, au lieu de se pourvoir par-devant le gouverneur de sa résidence, peut recou-

(*n*) On en trouve un fort remarquable dans les mémoires du P. le Comte, *tom. II, pag.* 49 *& suivantes, in-12.*

rir directement au gouverneur de sa province, ou même au *Tsong-tou*, & lorsqu'un juge supérieur a pris une fois connoissance d'une affaire, les juges inférieurs n'y prennent plus aucune part, à moins qu'elle ne leur soit renvoyée. Chaque juge, après les informations nécessaires & quelques procédures dont le soin appartient à des officiers subalternes, prononce la Sentence que lui dicte sa justice; celui qui perd sa cause est quelquefois condamné à la bastonnade, pour avoir commencé un procès avec de mauvaises intentions, ou pour l'avoir soutenu contre toute apparence d'équité. Pour les affaires d'importance, on peut appeller des jugemens des Vicerois aux cours suprêmes de *Pékin*; ces cours ne prononcent qu'après en avoir informé Sa Majesté, qui quelquefois prononce elle-même, après avoir fait faire toutes les informations convenables; la sentence est aussi-tôt dressée au nom de l'Empereur & envoyée au Viceroi de la province, qui demeure chargé de la faire exécuter. Une décision dans

cette forme est irrévocable : elle prend le nom de *Saint commandement*, c'est-à-dire, *arrêt sans défaut, sans partialité*.

A l'égard des affaires criminelles, elles n'exigent pas plus de formalités que les affaires civiles ; dès que le magistrat est informé d'une affaire, il peut faire punir le coupable sur le champ. S'il est témoin lui-même de quelque désordre, dans une rue, dans une maison ou dans un chemin, ou s'il rencontre un joueur, un débauché ou un fripon ; sans autre forme de procès, il lui fait donner, par les gens de sa suite, vingt ou trente coups de bâton, après quoi il continue son chemin ; cependant ce coupable peut encore être cité à un tribunal par ceux à qui il a fait quelque tort ; on instruit alors son procès en forme, & il ne finit que par une punition rigoureuse.

L'Empereur nomme un commissaire pour examiner toutes les causes criminelles : souvent il les adresse à differens tribunaux jusqu'à ce que leur jugement soit conforme au sien,

Une affaire criminelle n'eſt jamais terminée, qu'elle n'ait paſſé par cinq ou ſix tribunaux ſubordonnés les uns aux autres, qui font tous de nouvelles procédures, & prennent des inſtructions ſur la vie & la conduite des accuſés & des témoins; ces délais, à la vérité, font long-temps languir l'innocence dans les fers, mais ils la ſauvent toujours de l'oppreſſion.

LOIX PÉNALES.

Les voleurs pris armés, ſont condamnés à mort par la loi; s'ils ſont ſans armes, ils ſubiſſent un châtiment, mais ſans perdre la vie, ſuivant la nature du vol; il en eſt de même ſi leur entrepriſe n'a pas eu d'exécution.

En général, les loix pénales ſont fort douces à la Chine, & ſi les examens réitérés des procédures criminelles, retardent la juſtice, le châtiment n'en eſt pas moins sûr: toujours il eſt réglé par la loi & proportionné au crime. La baſtonnade eſt le plus léger. Il ne faut que peu de choſe pour ſe l'attirer, & elle n'imprime aucune

ignominie. L'Empereur même la fait quelquefois subir aux personnes d'un rang distingué & ne les voit pas moins après cette correction.

Le *Pantse* est l'instrument avec lequel on la donne, c'est une piéce assez épaisse de bambou fendu qui a plusieurs pieds de long, un des bouts est large comme la main, & l'autre est uni & menu, & sert de poignée. Un Mandarin en marche, ou dans ses audiences est toujours environné d'officiers armés de ces instrumens. Quoique ce supplice soit assez violent pour causer la mort, les coupables trouvent le moyen de gagner les exécuteurs, qui ont l'art de ménager leurs coups avec une légéreté qui les rend presque insensibles; souvent des hommes se louent volontiers pour supporter le châtiment à la place du coupable. Le *Pantse* est la punition ordinaire des vagabonds, des coureurs de nuit & des mandians valides: il est vrai que la plupart de ces mandians, dont on voit de grandes troupes à la Chine, sont tous privés de quelques facultés

corporelles ; il en est sur-tout, beaucoup d'aveugles & d'estropiés, qui exercent mille rigueurs sur leurs corps pour extorquer des aumônes.

Le rang des Mandarins n'exempte pas du *Pantse*, mais il faut que ces Magistrats ayent été dégradés auparavant. Si un Mandarin a réçu ce châtiment par l'ordre du Viceroi, il a la liberté de justifier sa conduite devant l'Empereur ou le *Lji-pou* : c'est un frein qui empêche les Vicerois d'abuser de leur autorité.

Une autre punition moins douloureuse, mais flétrissante, c'est *la cangue*, ou *le carcan*. Il est composé de deux piéces de bois qui se joignent autour du col en forme de colier, & qui se portent jour & nuit, suivant l'ordre du juge. Le poids de ce fardeau est proportionné au crime ; il s'en trouve quelquefois qui pesent deux cent livres & qui ont cinq ou six pouces d'épaisseur. Un homme qui porte la *cangue*, ne peut ni voir ses pieds, ni porter sa main à sa bouche. Pour que personne ne puisse l'en délivrer, le

magiſtrat couvre les jointures avec une bande de papier ſcellée du ſceau public, ſur laquelle on écrit la nature du crime & la durée de la punition: Lorſque le terme eſt expiré, on ramène le coupable devant le Mandarin, qui le délivre, en lui faiſant une courte exhortation de mieux ſe conduire. Pour lui en mieux imprimer le ſouvenir, une vingtaine de coups de *Pantſe* termine ſon diſcours.

Il eſt de certains crimes pour leſquels un criminel eſt marqué ſur les joues en caractères Chinois qui expriment le motif de ſa condamnation; d'autres ſont punis par le banniſſement, ou condamnés à tirer les barques royales, mais ces peines ſont toujours précédées de la bâſtonnade.

La queſtion eſt auſſi en uſage à la Chine, pour arracher aux coupables l'aveu de leurs crimes, ou de leurs complices. La queſtion ordinaire conſiſte à ſerrer les pieds ou les mains avec violence entre deux piéces de bois; l'extraordinaire conſiſte à découper de petits morceaux de chair

au criminel, ou à l'écorcher peu à peu, en lui enlevant de petits filets de peau.

On ne connoît que trois supplices capitaux; c'est d'étrangler, de trancher la tête & de couper en piéces. Le premier passe pour le plus doux, & n'est point infamant. Leur façon de penser est toute différente au sujet du second. Ils pensent qu'il ne peut y avoir rien de plus avilissant, que de ne pas conserver, en mourant, son corps aussi entier qu'on la reçu de la nature.

Le troisieme supplice est celui des traîtres & des rebelles. Le coupable est attaché à un pillier: on lui écorche d'abord la tête: on lui couvre les yeux avec sa peau pour lui cacher ses tourmens, & on lui coupe ensuite successivement toutes les parties du corps. Le bourreau est un soldat du commun, dont les fonctions n'ont rien de flétrissant à la Chine (*o*).

(*o*) Il se trouve ici une contradiction évidente. L'historien de la Chine a rapporté que les enfans des

A *Pékin*, il porte la ceinture de ſoie jaune, pour lui attirer le reſpect du peuple, & pour montrer qu'il eſt revêtu de l'autorité de l'Empereur.

Les priſons de la Chine ne paroiſſent ni auſſi horribles, ni auſſi malpropres que celles d'Europe. Elles ſont fort ſpacieuſes, bien diſpoſées, & commodes. Quoiqu'elles ſoient ordinairement remplies d'un grand nombre de miſérables, l'ordre, la paix & la propreté y régnent en tout temps, par les ſoins du géolier. Dans les ſeules priſons de *Can-tong*, on compte habituellement quinze mille priſonniers. L'état ne les nourrit point; mais il leur eſt permis de s'occuper à divers travaux, qui leur procurent leur ſubſiſtance. Si un priſonnier meurt, on en rend compte à l'Empereur. Il faut une infinité d'atteſtations, qui prouvent que le Mandarin du lieu n'a pas été ſubordonné pour lui procurer la mort; qu'il eſt venu le viſiter lui même; qu'il

---

bourreaux ne peuvent prendre aucun grade, & ſont exclus par-là de toute ſorte d'emplois.

a fait venir le médecin, & que tous les remedes convenables lui ont été administrés.

Les femmes ont une prison particuliere, dans laquelle les hommes n'entrent point. Elle est grillée, & on leur passe, par une espece de tour, tout ce dont elles ont besoin. » Mais ce » qui est surtout admirable dans les » prisons Chinoises, dit Navarette » qui y avoit été renfermé avec d'au- » tres Missionnaires, c'est que nous y » fûmes tous traités avec douceur & » avec autant de respect, que si nous » eussions été d'un rang distingué «.

ETAT MILITAIRE.

L'état militaire de la Chine a ses tribunaux, comme le gouvernement civil. Tous les Mandarins de la guerre prennent trois degrés comme les Mandarins civils. Ils sont divisés en neuf classes, qui forment un grand nombre de tribunaux.

Les Chinois ont un Général, dont les fonctions, sont à peu près les mêmes qu'en Europe. Il a sous lui divers

officiers dans les provinces, qui représentent nos lieutenans généraux. A ceux-ci, sont subordonnés des mandarins, comme nos colonels ; & ces derniers commandent à des officiers, dont les grades subalternes répondent à ceux de capitaine, de lieutenant & d'enseigne.

On compte, ainsi que nous avons dit, cinq tribunaux militaires à *Pékin*. Les Mandarins de ces tribunaux sont distingués par différens noms, tels que *Mandarins de l'arriere-garde*, *Mandarins de l'aîle-gauche*, *Mandarins de l'aîle-droite*, *Mandarins du centre*, & *Mandarins d'avant-garde*. Ces tribunaux ont pour présidens des Mandarins du premier ordre, & sont subordonnés à un sixieme tribunal, dont le président est un des plus grands seigneurs de l'empire, & s'appelle *Yong-ching-fou*. Son autorité s'étend sur tous les militaires de la cour. Mais afin de modérer ce pouvoir extraordinaire, on lui donne pour assistant un Mandarin de lettres, & deux inspecteurs, qui entrent avec lui dans l'administration des

armes. Outre cela, lorſqu'il eſt queſtion d'exécuter quelque projet militaire, le *Yong-ching-fou* prend les ordres de la cour ſouveraine *Ping-pou*, qui a toute la milice de l'empire ſous ſa juriſdiction.

Tous les différens tribunaux militaires ayant la même méthode que les tribunaux civils, de procéder & de rendre leurs déciſions; nous n'en donnerons pas d'autres éclairciſſemens.

Avant de terminer cet article, nous nous arrêterons un peu à parler des forces de terre l'empire. Celles de mer ſeront détaillées à l'article de la navigation.

On fait monter le nombre des villes fortifiées & des citadelles à plus de deux mille, ſans compter les tours, les redoutes, & les châteaux de la grande muraille, qui ont des noms particuliers. Il n'y a pas de ville, ou de bourg qui n'ait des troupes pour ſa défenſe. Le nombre des ſoldats que l'Empereur entretient dans tout ſon empire, eſt, ſuivant le P. Duhalde, de ſept cent ſoixante mille Tous ces

ſoldats, dont la plus grande partie compoſent de la cavalerie, ſont bien vêtus, & entretenus très-proprement. Leurs armes ſont des ſabres & des dards. Leur ſolde ſe paie tous les trois mois. Enfin, la condition de ces ſoldats eſt ſi bonne, qu'on n'a beſoin d'employer ni la ruſe ni la force pour en enrôler. C'eſt un établiſſement pour un homme que d'exercer la profeſſion des armes, & chacun s'empreſſe de s'y faire admettre, ſoit par protection, ſoit par préſent. Il eſt vrai que ce qui ajoute un agrément au métier de ſoldat, c'eſt que chacun fait ordinairement ſon ſervice dans le canton qu'il habite.

Quant à la diſcipline, elle eſt aſſez bien obſervée, & les troupes ſont ſouvent exercées par leurs officiers; mais leur tactique n'a pas grande étendue. Toutes leurs évolutions conſiſtent à marcher, défiler, ſe ſéparer, combattre, & ſe rallier enſuite, mais d'une maniere fort tumultueuſe. Les revues ſont fréquentes & ſéveres. Les chevaux, les habits, les armes ſont viſités

exactement ; & la bastonnade ou le fouët, est la punition de celui qui est surpris en faute.

MANDARINS DE L'EMPIRE.

On a vu que, pour parvenir à être Mandarins, il falloit avoir pris les divers grades qui conduisent au doctorat. C'est sur tous ces Mandarins lettrés que roule le gouvernement politique. Leur nombre est de treize à quatorze mille dans tout l'empire. Ceux des trois premiers ordres sont les plus distingués, & c'est parmi eux que l'Empereur choisit les *Co-la-os* ou *Ministres d'état, les Présidens des cours souveraines, les Gouverneurs des provinces & des grandes villes*, & tous les autres grands officiers de l'empire.

Les Mandarins des autres classes exercent les emplois subalternes de judicature & de finance, commandent dans de petites villes, & sont chargés d'y rendre la justice. Ces six dernieres classes sont tellement subordonnées aux Mandarins des trois premieres,

que ceux-ci peuvent faire donner la bastonnade aux autres.

Tous sont infiniment jaloux des marques de dignité qui les distinguent du peuple, & des autres lettrés. Cette marque est une piece d'étoffe quarrée qu'ils portent sur la poitrine; elle est richement travaillée, & on voit au milieu la devise propre de leurs emplois. Aux uns, c'est un dragon à quatre ongles; aux autres, un aigle, ou un soleil, &c. Pour les Mandarins d'armes, ils portent des lions, des tygres, des pantheres, &c.

Quoiqu'il y ait une dépendance absolue entre ces diverses puissances qui gouvernent l'état, le plus petit Mandiarin a tout pouvoir dans sa jurisdiction; mais il releve d'autres Mandarins, dont le pouvoir est plus étendu: ceux-ci dépendent des officiers généraux de chaque province, qui, à leur tour, relevent des tribunaux souverains de *Pékin*.

Tous ces Magistrats sont respectés, à proportion, autant que l'Empereur, dont ils paroissent représenter la Majes-

té. A leurs tribunaux, le peuple ne leur parle qu'à genoux. Ils ne paroissent jamais en public, qu'avec un appareil imposant, & accompagnés de tous les officiers de leur jurisdiction. Entre les marques de leur autorité, on ne doit pas oublier le sceau de l'empire. Celui de l'Empereur est d'un jaspe fin, quarré, & d'environ quatre à cinq pouces. Il est le seul qui puisse en avoir de cette matiere. Les sceaux qu'on donne aux Princes, par honneur, sont d'or. Ceux des Mandarins des trois premiers ordres sont d'argent; les autres d'un rang inférieur ne sont que de cuivre ou de plomb. La forme en est plus grande, ou plus petite, suivant le rang du Mandarin qui en est le dépositaire.

Rien n'est plus magnifique que le cortége d'un Gouverneur qui sort de son palais: jamais il n'a moins de deux cent hommes à sa suite; on peut juger de là quelle doit être la pompe qui accompagne l'Empereur.

Mais, malgré l'autorité dont jouissent tous les Mandarins, il leur est très-difficile de se maintenir dans leurs em-

plois, s'ils ne s'étudient à se montrer les peres du peuple, & à paroître lui marquer une sincére affection. Un Mandarin taxé du défaut contraire, ne manqueroit pas d'être noté dans les informations que les Vicerois envoient tous les trois ans à la cour, de tous les Mandarins de leurs ressorts. Cette note suffiroit pour lui faire perdre sa charge.

Ils est surtout de certaines occasions où les Mandarins affectent la plus grande sensibilité pour le peuple, c'est lorsqu'on craint pour la récolte, & qu'on est menacé de quelque fléau. On les voit alors, vêtus négligemment, parcourir les temples à pied, donner l'exemple de la mortification, & observer rigidement le jeune général qui se prescrit en pareil cas.

Comme un Mandarin n'est établi que pour protéger le peuple, il doit toujours, & à toute heure, être prêt à l'écouter. Quelqu'un vient-il reclamer sa justice, il frappe à grands coups sur un tambour qui est près de la salle où on rend la justice, ou en dehors de

l'hôtel. A ce signal, le Mandarin, quelque occupé qu'il soit, doit tout quitter pour donner audience.

Instruire le peuple est encore une de ses fonctions principales. Le premier & le 15 de chaque mois, tous les Mandarins d'un endroit s'assemblent en cérémonie, & un d'eux prononce, devant le peuple, un discours dont le sujet roule toujours sur la bonté paternelle, sur l'obéissance filiale, sur la déférence qui est dûe aux Magistrats; & sur tout ce qui peut entretenir la paix & l'union.

L'Empereur lui-même fait assembler, de temps en temps, les grands Seigneurs de la cour, & les premiers Mandarins des tribunaux de *Pékin*, pour leur faire une instruction, dont le sujet est tiré des livres canoniques.

Les loix interdisent aux Mandarins l'usage de la plupart des plaisirs, tels que le jeu, la promenade, les visites, &c. Ils n'ont point d'autres divertissemens que ceux qu'ils se procurent dans l'intérieur de leurs palais. Il leur est

aussi défendu de recevoir aucun présent. Un Mandarin, convaincu d'en avoir reçu ou exigé un, perd sa place. Si le présent monte à quatrevingt onces d'argent, il est puni de mort. Il ne peut posséder aucune charge dans sa ville natale, ni même dans sa province. Le lieu de son exercice doit au moins être éloigné de cinquante lieues de la ville où il a pris naissance.

L'attention du gouvernement va si loin à ce sujet, qu'un fils, un frere, un neveu, ne peut être Mandarin inférieur où son pere, son frere, son oncle seroit Mandarin supérieur. Si l'Empereur envoie pour Viceroi d'une province le pere ou l'oncle d'un Mandarin subalterne, celui-ci doit en informer la cour, qui le fait passer à un même emploi dans une autre province.

Enfin, rien n'est plus propre à retenir dans le devoir tous ceux qui ont quelque part à l'administration des affaires publiques, que la gazette qui s'imprime chaque jour à *Pékin*, & qui se répand dans toutes les provinces; elle forme une brochure de soixante à

ſoixante dix pages (*p*). Nul article ne ſe rapporte à ce qui ſe paſſe hors de l'empire. On y lit les noms des Mandarins deſtitués, & les raiſons de leur diſgrace ; l'un étoit trop dur, un autre trop indulgent, un autre négligeoit ſon devoir, un autre manquoit de lumieres. Cette gazette fait auſſi mention des penſions accordées ou retranchées, des noms des officiers nommés aux emplois vacans, &c. Elle rapporte, avec la plus grande vérité, les ſentences des tribunaux, les calamités arrivées dans les provinces, & les ſecours qu'ont donnés les Mandarins du lieu par l'ordre de l'Empereur. L'extrait des dépenſes ordinaires & extraordinaires du Prince, les remontrances que les tribunaux ſupérieurs lui font ſur ſa conduite, & ſur ſes déciſions, les éloges que l'Empereur donne à ſes Miniſtres, ou les réprimandes qu'il leur fait y ſont auſſi renfermées. En

(*p*) Le P. Contancin en a donné un extrait qui en fait parfaitement connoître le fonds & la forme. *Voyez les lettres édifiantes, tom. XIX, pag. 265.*

un mot cette gazette contient un détail fidele & circonstancié de toutes les affaires de l'empire.

Ceux qui sont chargés de la composer, doivent toujours la présenter à l'Empereur, avant que de la rendre publique. Mais il leur est défendu d'y ajouter la moindre circonstance équivoque, ou les réflexions les plus légeres. En 1726, deux écrivains furent condamnés à mort, pour y avoir inséré des faits qui se trouverent faux.

FINANCES.

C'est la seconde cour souveraine de *Pékin*, appellée le *Hou-pou*, qui a, comme nous avons dit, la direction des finances. Tous les revenus de l'état passent par ses mains, & la garde du trésor impérial lui est confiée. On ne connoit ici ni fermiers, ni receveurs généraux, ou particuliers des finances. Dans chaque ville, les principaux Magistrats sont chargés de la perception des tributs. Ces Mandarins rendent compte au Trésorier général établi dans chaque province, qui rend

compte au *Hou-pou*, & ce tribunal à l'Empereur.

Nulle méthode plus ſimple & mieux raiſonnée, que celle qu'on pratique à la Chine pour lever les impoſitions. Comme elles ſe paient annuellement, partie en argent, partie en denrées, il n'eſt pas facile de ſtatuer préciſément à combien elles peuvent monter. Chaque citoyen, depuis vingt ans juſqu'à ſoixante, paie un tribut perſonnel, proportionné à ſes facultés réelles.

Tous les champs ſe meſurent chaque année vers le temps de la moiſſon, & c'eſt ſur le rapport des terres, qu'on établit le tribut. Nul terrein n'en eſt exempt, pas même celui qui dépend des temples; les dieux payent de même que les hommes. On ne ſaiſit point les biens de ceux qui ſont lents à payer, ce feroit ruiner des familles dont l'état ſe trouveroit enſuite chargé. Depuis le printemps juſqu'à la récolte, il n'eſt pas permis d'inquiéter les payſans. Ce temps paſſé, on employe contre eux la baſtonnade ou

la prison, ou l'on se sert d'un autre expédient moins violent. On envoye dans leurs maisons, les pauvres & les vieillards, qui sont nourris dans chaque ville, des charités du Souverain; ceux-ci y demeurent & y vivent à discrétion, jusqu'à ce qu'ils aient consommé ce qui étoit dû à l'Empereur.

En réduisant à notre monnoie généralement tout ce que l'Empereur perçoit, soit en argent, soit en sel, charbon, foin, paille, bœufs, moutons, gibier, poisson, ris, & autres denrées de cette espece; ou soit en soie travaillée ou non travaillée; & en étoffes de toutes façons, on trouvera, dit le P. Duhalde, que tous ses revenus ordinaires monteront à mille millions de nos livres.

Suivant les anciens principes du gouvernement Chinois, qui regardent le Souverain comme le chef d'une grande famille, l'Empereur pourvoit à tous les besoins de ses officiers. Une partie des tributs de la province s'y consomme par les pensions, par l'entretien des pauvres, des vieillards & des

des invalides, par les appointemens des Mandarins, le payement des troupes, &c. On diſtribue auſſi chaque jour dans *Pékin*, à près de cinq mille Mandarins, une certaine ration de viande, de poiſſon, de ſel, de légumes, &c; & tous les mois, du riz, des féves, du bois, du charbon, & de la paille. Tout cela ſe livre avec la derniere exactitude. L'Empereur nourrit en outre environ cinq cent ſoixante mille chevaux, pour monter ſa cavalerie, & pour le ſervice des couriers qui portent ſes ordres, & ceux des tribunaux dans les provinces.

Les Mandarins qui ſont appellés des provinces à la cour, ou que la cour envoie dans les provinces, ſont ſervis & défrayés ſur toute la route, ainſi que leur ſuite, & on leur fournit les barques & les voitures dont ils ont beſoin. La même choſe s'obſerve à l'égard des Ambaſſadeurs des puiſſances étrangeres : ils ſont entretenus aux dépens de l'Empereur depuis le premier jour qu'ils entrent ſur ſes terres, juſqu'à ce qu'ils en ſortent.

Arrivés à la cour, ils sont logés dans un palais, où l'Empereur fait toute la dépense de leur table. Pour marque d'amitié, il leur envoie tous les deux jours des mets de sa propre table; &, quand il veut donner des preuves particulieres d'affection, il leur envoie de temps en temps des plats extraordinaires.

DIVISION DE LA NATION CHINOISE.

On ne distingue que deux ordres parmi la nation Chinoise: la noblesse & le peuple. Le premier comprend les Princes du sang, les gens qualifiés, les Mandarins & les lettrés. Le second, les laboureurs, les marchands, les artisans, &c.

Noblesse.

Il n'y a point de noblesse héréditaire à la Chine. Le mérite & la capacité d'un homme marquent seuls le rang où il doit être placé. Les enfans du premier Ministre de l'Empire ont leur fortune à faire, & ne jouissent

d'aucune considération. Si leur inclination les porte à l'oisiveté, ou s'ils manquent de talens, ils tombent au rang du peuple, & sont souvent obligés d'exercer les plus viles professions, Cependant un fils succéde aux biens de son pere ; mais, pour lui succéder dans ses dignités, & jouir de sa réputation, il faut s'élever par les mêmes degrés. C'est ce qui leur fait attacher toutes leurs espérances à l'étude, comme à la seule route qui conduise aux honneurs.

Les titres permanens de distinction n'appartiennent qu'aux membres de la famille régnante. Outre le rang de Prince que leur donne leur naissance, ils jouissent de cinq degrés d'honneur qui répondent à peu près à ceux de *Duc*, *de Comte*, *de Marquis*, *de Vicomte* & *de Barons*, que nous connoissons en Europe.

Ceux qui épousent des filles de l'Empereur participent à des distinctions, comme ses propres enfans. On leur assigne des revenus destinés à soutenir leurs dignités, mais ils n'ont au-

cun pouvoir. La Chine a encore des princes étrangers à la maison impériale : tels sont les descendans des dynasties précédentes, qui portent la ceinture rouge pour marquer leur distinction, ou ceux dont les ancêtres ont acquis ce titre par des services rendus à leur patrie.

Le premier Empereur de la dynastie-Tartare, qui régne aujourd'hui, créa trois titres d'honneur pour ses freres qui étoient en grand nombre, & qui l'avoient aidé dans sa conquête. Ce sont ces princes du premier, du second & du troisiéme rang que les Européens ont appellés *Régules*. Le même Empereur érigea encore plusieurs autres titres d'une moindre distinction pour les enfans des régules. Les princes du quatriéme rang se nomment *Pet-tse* : ceux du cinquiéme, *Cong-heou*. Ce cinquiéme dégré est au-dessus des plus grands Mandarins de l'Empire ; mais les princes de tous les rangs inférieurs ne sont distingués des Mandarins, que par la ceinture jaune, qui est commune à tous les princes du sang ré-

gnans, de quelque rang qu'ils puissent être. La polygamie fait que ces princes se multiplient infiniment; & quoique revêtus de la ceinture jaune, il s'en trouve beaucoup qui sont réduits à la derniere pauvreté.

Toute l'occupation des princes, depuis le premier ordre jusqu'au cinquiéme, est de paroître tous les matins au palais impérial, d'assister aux cérémonies publiques, & de se retirer ensuite chez eux. Il ne leur est pas permis de se visiter les uns les autres, ni de coucher hors de la ville sans une permission expresse de l'Empereur. On sent bien que la conservation de la tranquillité publique, & l'envie de prévenir toute entreprise de la part de ces princes, est la raison de ces loix gênantes auxquelles ils sont assujettis. Cependant lorsque l'Empereur reconnoît du mérite & de la capaciré en quelques-uns d'eux, il les employe aux affaires publiques.

On compte encore parmi les nobles, premierement, ceux qui ont été Mandarins dans les provinces, soit

qu'ils ayent été congédiés, ce qui arrive presque à tous, soit qu'ils se soient volontairement retirés avec la permission du prince, ou qu'ils ayent été forcés de se démettre par la mort de leur pere ou de leur mere.

En second lieu, ceux qui n'ayant pu parvenir aux dégrés littéraires, se sont procurés, par faveur ou par présens, certains titres d'honneur, qui leur donnent le privilége de visiter les Mandarins, & qui, par-là, leur attirent le respect du peuple. Troisiémement, tous les étudians, depuis l'âge de quinze à seize ans, jusqu'à quarante, qui subissent les examens établis par l'usage.

Mais la famille la plus illustre de la Chine, & la seule à qui la noblesse se soit transmise par héritage, c'est celle du Philosophe *Confucius*. Elle est, sans doute, la plus ancienne du monde, puisqu'elle s'est conservée en droite ligne depuis plus de deux mille ans. En considération de cet homme célébre, qui en est la source, tous les Empereurs ont constamment honoré

un de ses descendans du titre de *Cong*; qui répond à celui de Duc.

Une des principales marques de noblesse, consiste dans les titres d'honneur, que l'Empereur accorde aux personnes d'un mérite éclatant. En Europe, la noblesse passe des peres aux enfans & à leur postérité ; à la Chine, elle passe, au contraire, des enfans aux peres & aux ancêtres de leurs peres. Ce prince étend la noblesse qu'il donne jusqu'à la quatriéme, la cinquiéme, & même la dixieme génération passée, suivant les services rendus au public ; il la fait remonter par des lettres expresses, au pere, à la mere, au grand pere, qu'il honore d'un titre particulier, sur ce principe que les vertus des enfans doivent être attribuées à l'exemple & aux soins de leurs ancêtres.

L'Empereur fit un usage éclatant de cette méthode en faveur du *P. Ferdinand Verbiest*, jésuite Flamand, & président du tribunal des mathématiques. Son pere, sa mere, son ayeul & sa femme furent anoblis par autant de

lettres (*q*) ; mais comme Verbieſt n'avoit pas de parens à la Chine qui puſſent partager ſa nobleſſe, tous les miſſionnaires, jéſuites & autres, furent conſidérés comme ſes freres, & reſpectés comme les Mandarins.

Second ordre.

La ſeconde diviſion de la nation Chinoiſe, comprend tous ceux qui n'ont pas pris de dégrés littéraires ; les laboureus, les marchands, & généralement tous les artiſans. C'eſt ce qui compoſe le menu *peuple*.

CONSIDERATION DES CHINOIS POUR L'AGRICULTURE.

L'agriculture eſt beaucoup en vénération à la Chine, & ceux qui la profeſſent ont toujours mérité une attention particuliere des Empereurs. Nous ne nous étendrons pas ſur le détail des prérogatives que ces princes ont accordées aux laboureurs dans

(*q*) Voyez la Chine du P. Duhalde, *tom. II*, p.62. Cet écrivain rapporte ces lettres, qui ſont aſſez curieuſes.

tous les temps. Le goût de l'agriculture, qui semble aujourd'hui dominer notre nation, a produit une infinité de livres, où l'on n'a pas manqué de faire valoir les soins que le gouvernement Chinois donne à l'agriculture, & les marques de distinction dont il honore ceux qui se surpassent dans cette profession.

Le successeur de *Cang-hi* a sur-tout fait les réglemens les plus favorables pour exciter l'émulation des laboureurs. Outre qu'il a donné lui-même l'exemple du travail, en labourant la terre & en y semant cinq sortes de grains; sçavoir, du froment, du ris, du mil, appellé *cao-leang*; il a encore ordonné aux gouverneurs de toutes les villes, de l'informer, chaque année, de celui qui se sera le plus distingué, chacun dans son gouvernement, par son application à la culture des terres, par une réputation intégre, & par une œconomie sage & bien entendue. Sur le rapport du gouverneur, ce laboureur estimable est élevé au dégré de Mandarin du huitiéme or-

dre, & jouit de toutes les prérogatives attachées à la qualité de Mandarin.

Commerce et Navigation des Chinois.

On a vu que l'Empire de la Chine est très-abondant en toutes sortes de denrées, & qu'il produit principalement les plus belles soies de l'Univers; il est aisé de présumer de-là que le commerce de cette nation est très-florissant. Mais comme les Chinois, trouvant chez eux toutes les commodités de la vie, peuvent facilement se passer de l'étranger, leur commerce extérieur est très-borné. Leur principal négoce se fait dans l'intérieur de l'Empire, dont toutes les parties ne sont pas également pourvues des mêmes choses. Chaque province ayant ses richesses & ses besoins, elles resteroient toutes dans l'indigence, si elles ne se communiquoient réciproquement ce qu'elles ont d'utile. Une circulation perpétuelle établie dans un

pays de dix-huit cens lieues de circonférence, présente d'abord l'idée d'un commerce très-étendu. Aussi l'historien de la Chine dit que le commerce qui se fait dans l'intérieur de cet Empire, est si grand, que celui de l'Europe entiere ne doit pas lui être comparé.

Les provinces de *Hou-quang* & de *Kiang-si*, fournissent du ris à celles qui en manquent. La plus belle soie se trouve dans la province de *Tche-Kiang*. Celle de *Kiang-nan* donne les plus beaux ouvrages de vernis, & la meilleure encre. Celles de *Yun-nan*, de *Chan-si*, de *Chen-si*, produisent du fer, du cuivre, plusieurs autres métaux, des chevaux, des chameaux, des mulets, des fourrures, &c. Celle de *Fo-Kien*, du sucre & le meilleur thé. Les plantes médécinales viennent dans celle de *Se-tchuen*, & ainsi des autres : chacune tire avantage de ses productions particulieres.

Le transport de ces différentes marchandises est très-facile par la quantité de canaux dont chaque province

eſt coupée. La circulation & le débit ſont ici très-prompts. L'intérêt qui fait la paſſion dominante du peuple Chinois, le tient dans une activité continuelle. Tout eſt en mouvement dans les villes & dans les campagnes. Les grandes routes ſont auſſi fréquentées que les rues de nos villes les plus commerçantes ; & tout l'Empire ſemble n'être qu'une vaſte foire.

Mais un vice général dans le commerce, c'eſt le défaut de bonne-foi. Les Chinois ne ſe contentent pas de vendre le plus cher qu'ils peuvent, ils falſifient encore leurs marchandiſes (*r*). Une de leurs maximes eſt,

(*r*) Toutes les denrées ordinaires ſe vendent au poids. Il n'y a point d'artifices dont ils n'uſaſſent pour rendre plus peſantes les proviſions qu'ils nous vendoient, *dit l'auteur du voyage d'Anſon.* On avoit un jour acheté un grand nombre de poules & de canards ; une grande partie mourut bientôt. On eut peur qu'ils ne fuſſent empoiſonnés ; on les examina ; on vit que le prétendu poiſon n'étoit qu'une exceſſive quantité de cailloux & de gravier que les fripons de Chinois leur avoient fait avaler. La plupart des canards en avoient dix onces chacun

que celui qui achete donne le moins qu'il lui est possible, & que même il ne donneroit rien si on y consentoit. Ils infèrent de-là qu'on peut exiger & recevoir les plus grosses sommes, si celui qui achete est assez simple ou assez peu intelligent pour les donner. « Ce n'est pas le marchand qui trom-» pe, disent-ils, c'est l'acheteur qui » se trompe lui-même. On ne lui fait » nulle violence; le profit que retire » le vendeur est le fruit de son in-» dustrie. »

Le commerce intérieur de la Chine étant très-florissant, il n'est pas éton-

dans le corps. Les cochons qu'on achetoit tout tués, étoient pleins d'eau, dont les bouchers les avoient injectés. En les laissant pendus pendant une nuit, pour faire écouler cette eau, ils pesoient huit à dix livres de moins. On en étoit pas mieux pour les acheter en vie. Les Chinois leur faisoient manger force sel, pour les faire boire à l'excès; ils prenoient en même temps de bonnes mesures pour les empêcher de se défaire de toute cette eau par la voie des urines, & les vendoient dans cet état. *Voyez les voyages de Georges Anson, in-4°., liv. 2, pag. 315.*

nant que ses habitans se mettent si peu en peine de l'étendre au dehors, surtout quand on fait attention au mépris naturel qu'ils ont pour toutes les nations étrangeres. Le commerce extérieur est très-borné. *Canton*, *Emouy*, *Ningpo*, villes maritimes, sont les seules ports où l'on charge pour l'étranger. Leurs voyages sur mer ne sont pas non plus de long cours : ils ne passent gueres le détroit de la sonde. Leurs embarquemens ordinaires sont pour le *Japon*, pour *Siam*, *Manille* & *Batavia*.

Au *Japon*, ils portent toutes sortes de drogues, des cuirs, du sucre, sur lequel ils gagnent quelquefois mille pour cent, des étoffes de soie de toutes façons, & des cordes de même matiere pour les instrumens; des bois de senteur, & enfin des draps d'Europe, & des camelots, dont le débit est très-prompt. Les Chinois assurent que leur bénéfice sur les draps, monte à cinquante pour cent; qu'on juge combien les Hollandois, qui y portent aussi de ces mêmes étoffes, doivent faire de profit.

Les Chinois chargent en retour du Japon, des perles fines, sur lesquelles ils gagnent quelquefois mille pour cent ; du cuivre rouge ouvré & non ouvré ; des lames de sabre ; des papiers à faire des éventails ; des ouvrages de vernis, qui sont là les plus beaux qu'il y ait au monde ; de l'or en lingots, & une autre espece de métal composé de cuivre, d'or & d'argent, qu'on appelle *tombac*.

Ils envoient à Manille & à Siam des étoffes de soie, du thé, des porcelaines, des tapis, des robes de chambre, des bas de soie, des ouvrages de vernis, des drogues, &c. En échange, ils en reçoivent des piastres.

Le commerce de Batavia est le plus régulier & le plus aisé. Les chargemens pour cette ville consistent principalement en thé-verd, en porcelaines, en feuilles d'or, en drogues médicinales, & en ustenciles de cuivre jaune. Les retours se font en piastres, en épiceries, en bois de teinture & de senteur, en agathe, en ambre jaune, & en draperies d'Europe qu'ils ont à bon

compte, & qu'ils portent au Japon.

Leur commerce s'étend encore à la Cochinchine, à Achem, à Malaca, & à d'autres royaumes voisins, mais il est peu considérable.

Il en est de même de celui qu'ils font avec les Européens. Le port de *Cantong* est le seul où ils soient admis. Les marchandises qu'ils reçoivent d'Europe sont des draps, des crystaux, des sabres, des horloges, des montres, des pendules à répétition, des lunettes d'approche, des miroirs, &c. Depuis que les Anglois y vont régulierement, chaque année, il n'y a que très-peu de profit à faire sur toutes ces marchandises. On en rapporte en échange différentes drogues, des ouvrages de vernis & de porcelaine, & toutes sortes d'étoffes de soie. Mais comme les Européens se sont adonnés à imiter tous les ouvrages de ce genre, ceux de la Chine ont beaucoup perdu de leur ancien prix. Le commerce le plus avantageux que les négocians d'Europe puissent faire à la Chine, c'est avec de l'argent. L'or y est marchandise, & on trouve

un tiers de profit à en acheter pour rapporter en Europe.

Les Russes sont la seule nation d'Europe qui trafique par terre à la Chine. Il se rend, de *Pétersbourg* à *Pékin*, une caravane qui emploie trois ans, tant au voyage qu'au retour. Les marchandises qu'on y porte consistent principalement en martres, hermines, & autres pelleteries, en draps, toiles, &c. Lorsque cette caravane arrive aux frontieres des Tartares Mungales, du côté de la Chine, elle y est reçue par des commissaires Chinois, qui la conduisent, aux dépens de l'Empereur, jusqu'à *Pékin*. » Dès que les marchands Russes » sont arrivés, ils sont renfermés & » défrayés pendant trois mois dans » des logemens particuliers, dit M. » d'Algarotti, & les Chinois y apportent les marchandises qu'ils donnent » en retour aux marchands; mais les » Russes n'ont pas la liberté du choix. » Les trois mois étant expiré, les Chi» nois reconduisent encore la carava» ne, à leurs dépens, jusqu'à leurs » frontieres. A la Chine, dit le même

» écrivain, dès qu'une horlorge est
» dérangée, on dit qu'elle est morte.
» Cette nation, dont on vante tant
» l'habileté & l'adresse, ne sçait encore
» ni construire, ni raccommoder ces
» machines qui mesurent le temps.
» Les Anglois, qui les vendent aux
» Chinois, les reprennent lorsqu'elles
» sont dérangées, & leur en fournis-
» sent de neuves. Il y a presque tou-
» jours à bord un garçon horloger,
» qui ressuscite cette nouvelle espece
» de morts, qu'on vend ensuite com-
» me une marchandise nouvellement
» arrivée. L'horlogerie est peut-être
» le seul art auquel les Chinois n'ont
» pu encore parvenir (*f*) «.

Bien que la navigation des Chinois n'ait pas plus d'étendue qu'on vient de le voir, leurs auteurs prétendent cependant que, longtemps avant la naissance de Jesus-Christ, ils avoient, à l'aide de la boussole, couru les mers

(*f*) *Voyez Saggio di lettere sopra la Russia, lettre IV.* in-12 1760.

Description de l'empire Russien de Stralhenberg, tom. II, p. 198.

des Indes, & découvert le cap de Bonne-Espérance (t); mais c'est un fait qu'il est très-difficile de démontrer. Si l'imperfection de leur marine n'en prouve pas la fausseté, au moins ne peut-on disconvenir qu'il laisse la plus grande incertitude à cet égard. D'ailleurs, pourquoi n'auroient-ils pas conservé des cartes de ces navigations ? Est-il possible que leurs vaisseaux, construits comme ils le sont, eussent pu résister aux mers orageuses que l'on trouve au-delà du détroit de la Sonde, près de Madagascar ? Pourquoi enfin, s'il est vrai que, depuis tant de siecles,

(t) Le sçavant M. Huet ne réduit pas l'honneur des Chinois à avoir seulement découvert ce cap; il dit, sans affirmer à la vérité, qu'ils ont autrefois étendu leur empire jusqu'au cap de Bonne-Espérance.

Le P. Parennin, dans sa lettre à M. de Mairan en 1740, a très-bien réfuté ce passage de l'évêque d'Avranches, ainsi que l'endroit où ce prélat avance qu'on a vu dans le golphe Persique jusqu'à quatre cent vaisseaux Chinois se décharger & se charger d'une infinité de marchandises précieuses. *Histoire du commerce & de la navigation des anciens peuples*, *chap.* 10. *Lettres édifiantes*, *tom.* XXVI, *pag.* 78.

ils ont des connoissances précises de la boussole, ont-ils ignoré jusqu'à présent l'art de la faire, & de s'en servir avec autant de précision que nous ?

Nous donnerons une idée exacte de la marine des Chinois, en rapportant ce qu'en dit l'auteur du voyage de *George Anson*, qui se trouvoit à Cantong en 1743 à bord du *Centurion*, vaisseau Anglois de soixante pieces de canon, commandé par l'amiral *Anson* (*u*). Cet écrivain assure que ce seul vaisseau étoit supérieur à toutes les forces navales de la Chine. Pour ne laisser aucun doute sur cette assertion, voici comment il décrit les bâtimens Chinois

Rien n'est plus mal construit. Leurs navires, qu'ils appellent *jonques*, sont de différentes grandeurs ; mais ils ne s'en trouvent pas au-delà du port de trois cent tonneaux. Les mâts, les voiles & le funin de ces *jonques*, sont encore plus grossierement faits que le corps du vaisseau. Les mâts sont des

(*u*) Voyages de Georges Anson, *page* 316.

troncs d'arbres, à qui, pour toute façon, on a ôté l'écorce & les branches. Chaque mât n'a que deux haubans faits de joncs entrelassés, qui sont souvent amarrés tous deux du côté du vent. L'étague de la vergue, lorsqu'elle est hissée, sert de troisieme hauban. Les voiles sont de nattes fortifiées, de trois pieds en trois pieds, par une côte de bambou. Elles glissent le long du mât, par le moyen de plusieurs cerceaux. Quand on les amene, elles se plient sur le pont de la même façon qu'un paravent. C'est ainsi que sont faits les *jonques*, qui font les voyages de la Cochinchine, de Manille, de Batavia, & du Japon. Ces vaisseaux marchands ne portent pas de canons. Ils seroient hors d'état de résister au plus petit vaisseau Européen armé; & il n'y a pas, dans tout l'empire, un seul vaisseau de la moindre force, ou qui soit fabriqué de façon à pouvoir protéger ceux que nous venons de décrire. A Can-ton, où se trouvent sans doute les plus grandes forces navales de la Chine, nous ne vîmes que quatre *jonques* de

guerre, d'environ trois cent tonneaux; de la même fabrique que les autres, & montées de huit ou dix canons, dont les plus gros n'étoient que de quatre livres de balles.

En démontrant que nous sommes fort supérieurs aux Chinois sur mer dans la navigation, il faut convenir que, sur les rivieres & sur les canaux, ils ont une adresse particuliere qui nous manque. Avec très-peu de matelots, ils conduisent des barques aussi grandres que nos vaisseaux; & il y en a un si grand nombre dans les provinces méridionales, qu'on en tient toujours neuf mille neuf cent quatrevingt dix-neuf d'équipées pour le service de l'Empereur & de l'état (*x*).

Leur adresse à naviger sur les torrens, dit le P. le Comte, a quelque

(*x*) C'est ainsi que parle le peuple, *dit le P. le Comte*, parce que cette maniere de s'expliquer dans leur langue a plus d'emphase, & semble marquer davantage que si l'on disoit dix mille en un seul mot. Ces barques servent à transporter les tributs des provinces à la capitale, &c.

chose de surprenant & d'incroyable. Ils forcent presque la nature, & voyagent hardiment en des endroits que les autres peuples n'oseroient seulement regarder sans frayeur. Dans la province de *Fo-kien*, soit qu'on vienne de *Canton*, ou de *Ham-tcheou*, il se trouve un torrent sur lequel on est, pendant huit ou dix jours, dans un danger continuel de périr. Les chûtes d'eau y sont très-fréquentes, ou toujours brisées par mille pointes de rochers, qui laissent à peine la largeur nécessaire au passage de la barque.

Il n'est point de jour qui ne soit fameux par plusieurs naufrages, & je m'étonne même que toutes les barques n'y périssent. Veut-on éviter un écueil? on tombe sur un autre; & une foule d'autres ménacent encore, si on est assez heureux pour éviter les premiers. Le plus grand bonheur qui puisse arriver, & que j'ai eu deux fois, c'est de se briser dans un endroit peu éloigné du bord; alors on se sauve à la nage, si on a assez de force pour se tirer du torrent, qui ordinairement

est fort étroit. Enfin, il n'y a que les Chinois au monde capables d'entreprendre des voyages si dangereux, & assez intéressés pour ne pas se rebuter des accidens qui leur arrivent. Je peux dire aussi qu'en plus de douze mille lieues que j'ai faites sur les mers les plus orageuses du monde, je ne crois pas avoir couru tant de dangers durant dix ans que j'en ai courus en dix jours sur ces torrens.

Les barques qu'on y emploie sont faites d'un bois mince, & fort léger. Le dedans en est divisé en cinq ou six soutes séparées par de bonnes cloisons ; de façon que, quand elle fait eau, il n'y a que la partie où est la voie d'eau qui se remplit, & on a le temps de reboucher cette voie.

Je ne crois pas qu'on doive appeller navigation, l'art de conduire ces barque dans les torrens ; c'est plutôt un manége. Il n'y a point de cheval dressé qui travaille avec plus de feu sous la main d'un écuyer, que le font ces bateaux dirigés par des matelots Chinois. Aussi quand ils se perdent, ce n'est

n'est pas tant faute d'habileté que de force. Si, au lieu de huit personnes, on en prenoit quinze, toute la violence des torrens ne seroit pas capable de les emporter. Mais c'est une chose fort ordinaire dans le monde, & sur-tout à la Chine, que de mieux aimer hasarder sa vie, & risquer tous ses biens, que de faire une dépense même médiocre, dont on imagine pouvoir se passer.

Monnoie, Poids et Mesures.

Après avoir parlé du commerce, il est assez naturel de dire quelque chose des monnoies, des poids & des mesures qui servent à payer le prix des marchandises, & à leur débit.

L'argent ou le cuivre, sont les seules monnoies courantes de la Chine. L'or, ainsi que nous l'avons déjà dit, y est marchandise, & n'a de cours que comme les pierres précieuses en Europe. Quant à l'argent, il n'est pas monnoyé. On le divise ordinairement en petits lingots, que l'on coupe par petits morceaux, & que l'on pese pour

faire les payemens. Ainsi, c'est le poids seul qui fait sa valeur, & non aucune marque du Prince. Ce seroit, selon eux, une chose indécente, & peu respectueuse pour la Majesté Impériale, que de faire passer continuellement son portrait par les mains des marchands, & de la populace. Tous les gens de négoce portent sur eux de petites balances d'une telle précision, que la millieme partie d'un écu, la fait pencher. L'argent n'est pas tout du même titre. Ils partagent le titre en cent parties. L'argent du titre de quatrevingt est du plus bas aloi. Les Chinois ont une sagacité merveilleuse pour distinguer le titre de l'argent à la simple vue. Les lingots de l'argent le plus fin ne s'emploient que pour payer de grosses sommes. Mais il est si difficile de la couper en petites parties, qu'il arrive toujours que le payement est plus embarrassant & plus long que l'achat. Comme il se perd toujours quelque parcelle de cet argent que l'on coupe, une infinité de gens gagnent leur vie à ramasser les ordures qu'on jette

des boutiques dans les rues, & à retirer les parties d'argent qui s'y trouvent.

La monnoie de cuivre n'est d'usage que dans le petit commerce. Ce sont de petits deniers troués par le milieu, & qu'on enfile par centaine avec des cordes, jusqu'au nombre de mille. Dix de ces pieces font un sol de France, qui est la dixiéme partie du tael. La monnoie de cuivre ne se bat point comme en Europe, elle se jette en fonte, & ne se fabrique qu'à *Pékin.*

Le détail des monnoies antiques de la Chine n'offrant rien d'intéressant, ni d'agréables, nous allons finir cet article, par dire un mot des poids & des mesures.

Poids & Mesures.

On divise la livre en seize *leangs* qui sont autant d'onces : le *leang* en dix parties qui se nomment *t-sien* : le *t-sien* en dix *fuens* ; & le *fuen* en dix *li.* La balance Chinoise n'a point d'autre division, pour le poids des

marchandises; mais lorsqu'il est question d'or ou d'argent, cette division s'étend aussi dans la même progression décimale, jusqu'aux parties presque imperceptibles. C'est ce qui fait qu'il est impossible d'en donner une juste idée dans les langues d'Europe.

Pour ce qui est des mesures, les Chinois en font remonter l'invention au régne de *Wang-ti*, troisieme Empereur de la Chine. On prit un grain de millet pour déterminer les dimensions d'une ligne : dix lignes firent un pouce ; dix pouces un pied, &c. Mais la figure de ces grains étant ovale, les diverses manieres de les ranger introduisirent de la différence dans les mesures. C'est ce qui fait qu'on en distingue de trois sortes. 1°. Le pied du *Palais*, établi par l'Empereur *Cang-hi*, & qui est le pied de Paris : 2°. le pied du *Cong-pou*, qui est en usage parmi les ouvriers, & qui est plus court d'une ligne que celui de Paris : 3°. le pied des *Tailleurs* usité parmi les marchands ; & plus grand de sept lignes ques celui du *Cong-pou*.

C'eſt de la premiere de ces meſures que les Miſſionnaires ſe ſont toujours ſervis dans leurs opérations géométriques : ainſi, en s'attachant à ce pied, on trouvera que le *li* Chinois a cent quatrevingt *braſſes* Chinoiſes de dix pieds chacune, & qu'un degré de vingt de nos lieues répond à deux cent *lis*.

CARACTERE DES CHINOIS.

Nous en avons ſans doute aſſez dit, pour donner, ſinon une connoiſſance parfaite, au moins des idées juſtes & préciſes de l'empire de la Chine & de ſes habitans. Il ne nous reſte plus qu'à réſumer en peu de mots, tout ce que nous avons rapporté, pour en faire ſortir naturellement le réſultat, & préſenter le caractere de la nation.

Rien aſſurément ne ſeroit comparable au bel ordre établi par les réglemens Chinois, ſi ceux qui ont part au gouvernement ſe faiſoient un devoir d'obſerver exactement des loix ſi ſages. Mais, à la Chine, le mal eſt pire encore qu'ailleurs. Il eſt fort commun de voir la juſtice & la raiſon ſacrifiées

à l'intérêt personnel. L'avarice, l'ambition, l'amour du plaisir ont beaucoup de part à tout ce qui s'y passe. On trompe dans le commerce : l'injustice régne dans les tribunaux : les intrigues occupent les Princes & les courtisans. Les officiers inférieurs trompant les Mandarins supérieurs ; ceux-ci en imposent aux tribunaux suprêmes, & les grands officiers cherchent à surprendre l'Empereur. Ils sçavent si bien couvrir leurs passions, sous les expressions les plus humbles & les plus flatteuses ; ils affectent dans leurs mémoires un tel air de désintéressement, qu'il est difficile que le Souverain ne prenne le mensonge pour la vérité.

Les gens de qualité sont si adroits à cacher leurs vices, & les dehors sont si bien gardés que, si un étranger n'a soin de s'instruire à fond, tout lui paroît parfaitement réglé.

Quoique les Chinois aient acquis grand nombre de nouvelles connoissances par le commerce des Européens, ils ne laissent pas d'avoir encore bien des préjugés. Il n'y a point de nation

plus vaine, plus fiere avec l'étranger, plus entêtée de son pays, & de sa prétendue supériorité (y). Rien n'est bien que ce qui se fait chez eux ; rien n'est vrai que ce que leurs philosophes ont enseigné, & il n'est point d'autres docteurs dans le monde que ceux qu'ils reconnoissent. Un attachement indomptable à leurs anciennes méthodes, aux coûtumes de leurs peres, leur ferme les yeux sur les avantages qu'ils pourroient retirer de la maniere Européenne. C'est pour eux une pratique barbare, qu'ils rejettent obstinément sans examen. Lorsque les Jésuites firent bâtir une église à *Pékin*, par les ordres de l'Empereur *Cang-hi*, ils eurent une peine infinie à engager les architectes Chinois à travailler sur les desseins venus d'Europe.

(y) Il est dit, dans un mémorial du président du Hing pou de l'année 1737, présenté à l'Empereur contre la religion : *Les étrangers des autres royaumes sont naturellement fort ignorans, & c'est ce qu'il n'est pas besoin d'examiner ici.* Lettres édifiantes, *t. XXV*, *pag.* 261.

On a jamais pu leur persuader de changer la construction de leurs vaisseaux, quelque mauvaise qu'elle soit. En un mot, ils ne veulent rien apprendre des autres peuples.

Le seul endroit par où les Chinois paroissent, au premier coup-d'œil, mériter quelques éloges, c'est la douceur de leurs mœurs, & l'égalité d'humeur qui préside à toutes leurs actions. Ils sont encore naturellement laborieux, actifs, patiens, d'un sang-froid admirable. Les voies de fait leur sont inconnues, & le peuple n'y a point cette rudesse qui par-tout ailleurs le caractérise.

Mais cet avantage d'affecter à l'extérieur une égalité uniforme, cette attention à réprimer toute marque apparente de violence & de passion, leur donnent-elles un fond de droiture & de bonté ? C'est ce dont personne ne conviendra. Au contraire, l'hypocrisie, la fourberie, la cupidité, forment le caractere particulier des Chinois. Pour peu que l'on sonde le cœur humain, on s'apperçoit que tous ces vi-

ces ont leur source immédiate dans cette contrainte extérieure, qui, loin d'anéantir les passions, ne sert qu'à les faire triompher plus sûrement sous le voile d'une égalité factice. Un homme violent, un homme emporté, est sujet sans doute à beaucoup de défauts & d'imprudences. Ces défauts n'excluent pas la sincérité, la bonté du cœur, le courage, & bien d'autres vertus aussi estimables. C'est même ordinairement l'appanage des personnes de ce caractere. Il en est tout autrement de cette politesse cérémonieuse, de ces façons doucereuses & méthodiques, dont on s'est fait une fois une habitude. C'est un masque continuel qui est le même en tous les temps, en tous les lieux; avec de telles personnes, il faut être sur ses gardes. L'expérience ne justifie malheureusement que trop combien la défiance est nécessaire. Les loix Chinoises font un devoir indispensable d'être toujours poli, respectueux & gracieux; d'avoir toujours un extérieur composé. On s'y conforme; mais l'intérieur est l'esclave des passions.

Concentrées au-dedans, leur ravage en est plus terrible, & le cœur est infecté de tous les vices qu'elles produisent, sans espoir de jamais en être délivré. C'est ainsi que les passions violentes ne paroissent s'affoiblir qu'en donnant une nouvelle force à celles qui sont plus étroitement liées à l'intérêt personnel.

La nation Chinoise offre un exemple de cette vérité. Il n'en est point de plus polie, point de plus attachée aux bienséances : de même il n'en n'est point de plus défiante, de plus fourbe & de plus intéressée.

Il est vrai qu'on doit compter parmi les causes de sa cupidité, les dogmes de la religion. Ils ne promettent point de biens, point de bonheur en l'autre monde ; un Chinois veut s'en procurer dans celui-ci le plus qu'il est possible. Des gens qui croient que tout s'anéantit avec eux, peuvent-ils avoir des espérances dans une autre vie ? Pourvu qu'ils jouissent agréablement de celle-ci, qui est présente, qu'ont-ils besoin de s'imposer des mortifications

pour être heureux dans un autre monde ? Ils n'en reconnoissent pas la réalité. Aussi c'est ce qui les rend si avides de richesses : c'est ce qui leur fait compter pour rien leur vie & leur honneur, lorsqu'il est question de gain & de profit.

Ecoutons le P. le Comte ; il a habité la Chine pendant vingt ans. Outre que son témoignage est digne de foi, il a le mérite encore d'être conforme à celui de tous les voyageurs qui ont séjourné dans cet empire. » On ne sçauroit croire (z), dit ce Missionnaire, jusqu'où va leur souplesse & leur sensibilité, quand il faut ménager une bonne occasion, ou profiter des ouvertures qu'on leur donne.

» Le désir d'acquerir les tourmente continuellement, & leur fait découvrir cent nouveaux moyens de gagner, qui n'entrent pas naturellement dans l'esprit. Comme il n'y a rien dont ils ne sçachent profiter ; pour le moindre gain, ils en-

(z) *Tom. IV, pag. 401.*

» treprennent les courses les plus dif-
» ficiles «.

On peut encore ajouter au caractere des Chinois, beaucoup de timidité & de lâcheté ; mais en même temps beaucoup de cruauté & de passion pour se venger, lorsqu'ils se croient offensés. La victoire en pareil cas, disent-ils, ne consiste pas à triompher de son ennemi, mais à se vaincre soi-même. D'après ces principes, ils endurent fort bien des coups de bâton, sans se mettre en devoir de se défendre, ou ils cherchent leur salut dans la fuite. Cependant il ne faut pas croire qu'un Chinois oublie facilement une insulte. Il dissimule patiemment, jusqu'à l'occasion de perdre son ennemi. Quelque tardive qu'elle soit, il l'attend, sans faire paroître au-dehors la moindre animosité. Se présente-elle ? il la saisit avec une ardeur d'autant plus vive, qu'elle a été plus longtemps retenue.

Fin du cinquieme Volume.

TABLE DES MATIERES

Contenues dans les quatrieme & cinquieme volumes.

Le chiffre romain désigne le tome ; & le chiffre arabe la page.

A

Academie de musique, V, 71
— Par qui instituée, *idem*
— A quelle occasion, *idem*
Affaires civiles, V, 149
— Comment terminés, *idem*
Agrémens du sexe, IV, 204
— Quel est le plus grand agrément, *idem*
Agriculture, IV, 29
— Néceffité de cet art. *idem*

Agriculture. Son utilité, IV, 29
— Son efficacité, *idem*
— Comment considérée, V, 224
Affaires civiles, V, 194
— Comment terminées, *idem*
Affaires criminelles, V, 195
— Comment décidées, *idem*
— Tribunaux chargés de les examiner, 179
Airs à chanter, V, 70
— S'apprennent de routine, *idem*
— A l'aide de quoi, *idem*
Algarotti. Ce qu'il dit du commerce des Chinois, V, 236
Aliment. Quel est celui qui coûte le moins, IV, 250
— Sa propriété, 251
Alphabet Chinois. En quoi il consiste, V, 133
Ambassadeurs défrayés par l'Empereur depuis leur entrée dans ses états, jusqu'à leur sortie, V, 217
— Distinction que l'Empereur leur témoigne, en leur envoyant tous les deux jours des mets de sa table, 218

Annales. Par qui examinées, V, 53
— Vérités qu'elles contiennent, *idem*
— Mention qu'elles font de la musique, 69
— Ce qu'elles disent de l'origine des Chinois, 145
— Ce qu'on y lit de Fohi, 148
Année. Ce que les Chinois entendent par son commencement, V, 30
— Ce qui arrive alors, *idem*
— Cérémonies à cette occasion, 31
— Comment appellée, *idem*
— Epoque du commencement de l'année, 83
Appartemens des Chinois, IV, 209
— Ornemens de ceux des hommes de distinction, *idem*
— Situation de ceux des femmes, 210
— L'entrée en est interdite aux hommes, *idem*
Arbre aux fruits longs, IV, 41
— Son fruit, *idem*
Arbre qui produit des pois, IV, 49
— Sa description, *idem*

Arbre qui donne de la canelle, IV, 50
— Cette canelle inférieure à celle de Ceylan, *idem*
— Ce qui en fait la distinction, & raison de cette différence, *idem*
Arbre au vernis, IV, 51
— Sa forme, *idem*
— Couleur de son écorce, *idem*
— A quoi ressemble sa gomme, *idem*
— Moyens dont on se sert pour en tirer beaucoup de liqueur, *idem*
— Quel âge il doit avoir pour en donner de bonne, *idem*
— Temps où il distille, *idem*
— Temps où il donne le meilleur vernis, *idem*
— Qualités vénéneuses qu'on lui attribue, & moyens de s'en préserver, *idem*
— Enumération de ses propriétés, 52
— Ne porte ni fleurs, ni fruit, *idem*
— Comment on le reproduit, 53
Artifices des marchands pour le vendre, 56
Arbre dont on tire l'huile, IV, 54

Arbre à l'huile. Sa ressemblance avec le noyer, IV, 54
— Description de son fruit, 55
— Malignité de sa liqueur, idem
— Comment on la met en œuvre, idem
— Ses propriétés, idem
— Ce qu'il faut faire pour l'employer avec succès, idem
— Sa valeur, 56
Arbre qui porte le suif, IV, 57
— Sa hauteur & sa forme, 58
— Son fruit, idem
— Temps auquel son fruit paroît, 59
— Couleur de la liqueur, idem
— Sa consistance, son odeur sont les mêmes que celles du suif, idem
— Façon de le mettre en œuvre, idem
— Infériorité des chandelles des Chinois aux nôtres, & raisons de cette différence, 60
Arbre qui porte la cire, IV, 60
— Moins merveilleux que le *Ou-kieou-mou*, & pourquoi, idem
— En quoi il en différe, 61

Arbre. Par qui la cire est produite, IV, 61
— Qualité de cette cire, & des bougies qui en sont fabriquées, *idem*
— Les vers qui la donnent s'écartent rarement de l'arbre, *idem*
— Commerce de ces insectes, *idem*
Arbre moitié génevrier, moitié cyprès, IV, 69
— Sa description, *idem*
— Son fruit, 70
— Singularité de ses feuilles, 71
Arbrisseaux à fleurs, IV, 82
— Avantage des Chinois sur nous à cet égard, *idem*
— Il en est dont une branche suffit pour faire un bouquet, *idem*
— D'autres, dont les fleurs sont différemment colorées, *idem*
— Ne portent jamais aucun fruit, 83
— Causes qui en fait rechercher plusieurs, *idem*
— Quelques-uns donnent des fleurs en toutes saisons, 84
Arcs de triomphe & ornemens publics, IV, 180

Arcs de triomphe. Leur multiplicité, & raisons qui y donnent lieu, IV, 180
— Les plus simples, en l'honneur de qui élevés, *idem*
— Les plus remarquables, à la gloire de qui consacrés, *idem*
— Leur composition & description, *idem*
— Pourquoi du goût des Chinois, 181
— Ornemens qui les accompagnent, *idem*
Arithmétique Chinoise n'est pas absolument imparfaite, V, 73
— Ne comporte aucun caractere, *idem*
— Petit instrument propre au calcul, *idem*
— Rapidité & justesse que les Chinois pratiquent avec lui, 74
Art d'écrire, V, 38
— Est considéré, *idem*
— Difficulté de cet art, *idem*
— Termes propres pour bien écrire, 43
Artistes Chinois ont peu d'imagination, V, 121
— Estropient les figures humaines, *idem*
— Exécutent passablement les fleurs, *idem*

Arts. Les Chinois sçavent en tirer tout l'utile & l'agréable, V, 104
Arts méchaniques. Les nôtres sont en usage à la Chine, V, 105
— Quels sont ceux dont ils nous sont redevables, *idem*
Astrologie, plaît beaucoup aux Chinois, & pourquoi, V, 86
— Qui sont ceux qui se mêlent de l'astrologie judiciaire, *idem*
Astronomie. Antiquité de l'étude de cette science à la Chine, V, 75
— Effet de la considération qu'elle s'est attirée, 78
— Tribunal à ce destiné, *idem*
— A quoi il est tenu envers l'Empereur, *idem*
Aveugles. Sont en grand nombre à la Chine, V, 101
Auberges. Sont rares & mal pourvues, IV, 176
Auteurs Anglois de l'histoire des voyages. Ce qu'ils insinuent sur le sentiment des jésuites, quant aux religions de la Chine, IV, 254

Auteurs. Ce qu'ils pensent de la chronologie Chinoise, V, 76
— Ce qu'ils disent de l'antiquité de ces peuples, 148.
— Réfutation qu'ils font de ce qu'a publié le P. Duhalde, 149.
— Leurs réflexions sur le despotisme du gouvernement Chinois, 167

B

Bastonnade est un châtiment très-léger, V, 197.
— On l'emploie pour les plus petites fautes, *idem*
— N'imprime aucune ignominie, *idem*
— Gens de rang le subissent, 198
Bacheliers. En quoi consiste ce titre, V, 138
— Leurs habits. *idem*
Bénéfice des Chinois sur les draps qu'ils portent au Japon, IV, 230
Bénéfice à faire à la Chine, 235
Bétel, IV, 190

Bétel. Usage continuel que les Chinois font de ses feuilles, V, 190
— Son effet, *idem*
Bois d'aigle, IV, 71
— Très-recherché, *idem*
Bois jaune, IV, 71
— Passe pour incorruptible, *idem*
— Est odoriférent, *idem*
— Tout ce qu'on en trouve, pour qui destiné, *idem*
Bois rose, IV, 71
— Sa couleur, *idem*
— Son odorat, *idem*
— Son usage, *idem*
Bonnets Chinois, IV, 194
Leur diversité suivant les saisons, *idem*
— Leurs formes & ornemens, *idem*
Bonzes, IV, 298
— Leur arrivée à la Chine, *idem*
— Leur fondateur, *idem*
— Ce qu'ils publierent du dieu Fo, 299
— Ce qu'ils recommándent particuliere- ment, & pourquoi, 300
— Ce qui s'ensuit, selon eux, de l'inobser-

vance de leurs commandemens, 302
Bonzes. Ne croient pas la métempsycose, quoiqu'ils l'enseignent, IV, 303
— Avantage qu'ils trouvent à la prêcher, *idem*
— Moyens pour perpétuer leur secte, 305
— Distinction de rang bien établie, *idem*
— Multitude de leurs couvens, 306
— Pélerinage qu'on y fait, *idem*
— Dévotion des pélerins, *idem*
— Soin dont chargent leurs amis ceux qui ne peuvent entreprendre le voyage, *idem*
— Chapelet porté par les dévots des deux sectes, 307
— Paroles mystérieuses prononcées en roulant les grains, *idem*
— Croyance des Chinois à cet égard, *idem*
— Leurs temples, 308
— Leur vue d'amasser de l'argent, *idem*
— Art qu'ils emploient pour se contrefaire, & pour éblouir, *idem*
— Pénitence qu'ils s'imposent, & ce qu'ils en publient, 309

Bonzes. Objet de leur principal revenu, IV, 313
— Assemblées de femmes dont ils ont la direction, *idem*
— Quelles sont ces femmes, *idem*
— Qui préside à ces sociétés, *idem*
— Assemblées d'hommes où ils président, 314
— Noms des disciples, *idem*
— Celui du supérieur, & sa signification, *idem*
— Noms sous lesquels sont connues ces associés, *idem*
— Comment les bonzes en imposent au peuple dans les maladies, 338
— Ont été chassés du palais, 354
Bourreau. Sa profession, V, 201
— Pourquoi il porte la ceinture jaune à Pékin, 202
— Ses enfans ne peuvent prendre aucun grade, V, 128
Bouvet (le P.) mathématicien de l'Empereur avec le P. Gerbillon, IV, 360
— Epoque de leur plus haute faveur, *idem*

Bouvet & Gerbillon. (les PP.) Comment ils guérissent l'Empereur de la fievre, *idem*
— Témoignage de reconnoissance que ce Prince leur rendit, *idem*
— Eglise bâtie par leurs soins, *idem*
— Epoque de la dédicace, *idem*
— Conversion d'une multitude de Chinois,

C.

Cailles mâles (joûte de deux), V, 36
— Est un jeu très-commun dans la saison de ces oiseaux, *idem*
— Il excite des paris, *idem*
Calendrier. Quel est le tribunal chargé de sa composition, V, 80
— Nombre incroyable d'exemplaires qu'on en tire, *idem*
— Effet attribué à l'admission, ou au refus de ce livre, *idem*
— Absurdités dont il est rempli, 84
Calendrier commun. Ce qu'il contient, V, 81

Canal royal, IV, 24
— Sa longueur, *idem*
— Par quel Empereur il a été construit, & quel dessein, *idem*
— Comment entretenu, 25
Canaux. Leur utilité, IV, 25
— Industrie des Chinois pour les rendre navigables, 28
Canard. Symbole de cet oiseau, V, 8
Canards sauvages. Façon de les prendre, IV, 102
Candidats, dans les lettres. Examen auxquels ils sont sujets, V, 139
— Dans le militaire, preuves qu'ils sont obligés de faire, *idem*
Cang-hi, Empereur. Vocabulaire Chinois qu'il a fait composer, V, 46
— A fait plusieurs airs qui se chantent aujourd'hui, 70
Can-ton. Ville de la Chine, IV, 25
— Sa situation, *idem*
— Nombre des prisonniers qu'on compte habituellement dans ses prisons, V, 202
Cap de Bonne-Espérance n'a pas été dé-

couvert par les Chinois, avant l'ère chrétienne, comme on le prétend, V, 237
Caracteres Chinois. Leur nombre, V, 42
— Un seul signifie plusieurs paroles, *idem*
— Combien de milliers nécessaires à sçavoir, *idem*
— Nombre de ceux que les lettrés connoissent, *idem*
— Les Chinois se piquent de bien peindre leurs caracteres, 43
— Quantité destinée à l'expression de chaque pensée, 45
— Different de ceux de la Cochinchine, du Tonquin & du Japon, 48
— Origine de ceux des Chinois, 56
— Ressemblent aux hyérogliphes Egyptiens, 157
Carrieres de marbre, IV, 122
Ceinture jaune. N'appartient qu'aux Princes de la maison régnante, V, 220
Ceinture rouge. Est portée par des Princes étrangers à la famille régnante, V, 222

Chameau ou *Dromadaire*, IV, 98
— Sa description, *idem*
— Plus propre à porter fardeaux que les chameaux ordinaires,
— Beaucoup de sauvages dans les forêts, *idem*
Chang-cha-fou. Ville principale de Ho-nan, IV, 129
— Description du pays où elle est située, *idem*
— Production de la partie montueuse, *idem*
Chang-chen-fou. Production de ses montagnes, IV, 127
— Usage qu'on en fait, *idem*
Chang-te-fou. Ville dont le territoire produit le *lapis armenus*, IV, 130
— Sa situation, *idem*
— Production de ses montagnes, 131
Chang-ti. Nom que les Chinois donnent à l'Etre suprême, IV, 255
— Ce qu'il signifie, *idem*
— Ce qu'en dit le *Chu-king*, 257
— Pendant combien de temps les sacrifices

à l'Etre suprême lui ont-ils été faits sous ce nom, 266
Chang-ti. Dispute entre les missionnaires à l'occasion de ce nom, IV, 361
Chan-king-fou. Ville bâtie de pierres extraordinairement blanches, IV, 139
— Montagne qui les produit, *idem.*
— De quoi sont pavées ses rues, *idem.*
— Conjecture sur cette pierre, *idem.*
Chan-si. Province septentrionale, IV, 12.
— Sa situation, *idem.*
— Qualité de son terroir, *idem*
— Ses montagnes recommandables par leurs mines abondantes de charbon, 132
— Ses autres productions, *idem.*
— Lacs d'eau salée qui s'y trouvent, *idem*
— Sources d'eau chaudes & bouillantes, *idem*
Chant. Pourquoi en usage dans les tragédies, IV, 68
Chan-tong. Province maritime de la Chine, IV, 12.
— Sa situation, *idem.*
— Qualité de son territoire, 14

Chan-tong. Ce qu'on y vend sous le nom de mung-ing-tcha, IV, 76
— Dénombrement fait en 1726 des femmes de cette province au-dessus de soixante-dix ans, V, 110
Chats à long poil, IV, 90
— Ont les oreilles pendantes, *idem*
Chaussure des gens riches, IV, 198
— Leurs bottes, *idem*
— Air de gravité qui y est attaché, 199
— Celle des femmes, 204
Chauve-souris, IV, 98
— Sa forme, *idem*
— Est un mets exquis, *idem*
Cheminées. Ne sont point en usage à la Chine, IV, 208
— Fourneaux qui y suppléent, *idem*
— Inconvénient de ceux-ci, *idem*
Che-nsi. Province septentrionale de la Chine, IV, 12
— Sa situation, *idem*
— Qualités de son terroir, 14
— Ses deserts renferment le Ging-hiang, IV, 92

— Canton qui nourrit le Hai-tsin, 99
— Ses mines inépuisables de plomb & de charbon de terre, 133
— On y connoît des mines d'or, idem
— Subsistance d'une partie de ses habitans, 133
— Productions de ses carrieres, idem
— Usage qu'on y fait des petites pierres bleues nuancées, 134
— Usage ridicule établi dans cette province, V, 17
Chen-te-fou. District, IV, 185
— Ses productions, idem
Chen-tse. Espece de taffetas, V, 113
— Ses qualités, idem
— Méthode pour le glacer, 114
Che-tsyen-fou. Pays abondant en vif-argent, IV, 139
Cheval. Sa chair est du goût des Chinois, IV, 249
— Nombre des chevaux que l'Empereur nourrit pour sa cavalerie & ses courriers, V, 218

Chiens. Sa chair eſt du goût des Chinois, IV, 249
— Spectacle curieux de la boucherie de ces animaux, 250
Chi-king. Troiſieme des livres canoniques, V, 50
Chin. Philoſophe moderne, IV, 292
— Sa critique de la doctrine de Lao-kium, *idem*
Ching-cheu-fou. Ville, IV, 130
— Son diſtrict renferme grand nombre de montagnes, *idem*
— Leurs productions, *idem*
Ching-kiang-fou. Les rues de cette ville ſont pavées de marbre, ainſi que celles de ſes fauxbourgs, IV, 115
Chine (empire de la). Bornes de cet empire, IV, 6
— Son étendue, 7
— Sa forme, *idem*
— Son nom ſous la race précédente des Empereurs, 8
— Son nom actuel, *idem*

Chine (empire de la). Sa division en provinces, IV, 9
— Fruits qu'elle produit, 43
— Avantages de notre Europe sur la Chine, à cause de la diversité d'especes de fruits qui lui manquent, *idem.*
— Bois de construction y est de toutes les sortes, 64
— Ses mines de charbon, 123
— Conjectures sur son sol, 124
— Idée de l'auteur de la minéralogie sur la Chine, 139
— Sentimens des écrivains sur l'époque de la fondation de cet empire, 254
— Ce qu'étoit la Chine du temps de Confucius, 271
— Son origine est un dédale, V, 145
— Son étendue n'a pas toujours été la même, 222
— Dans quelles provinces a commencé la monarchie Chinoise,
— Ce qu'étoient autrefois ses provinces d'aujourd'hui, 111
Chinois. N'ont pas un nom fixe pour

pays, IV, 85

Chinois. Avantages qu'ils retirent de la grande quantité de sources & de ruisseaux, 20

— Leur industrie pour ramasser les pluies, 24

— Nourriture du menu peuple, 119

— Leurs sentimens sur la minéralogie de leur pays, 120

— Sont, on ne peut pas plus, pressés dans leurs maisons, 146

— Les ouvriers vont travailler dans les maisons de ceux qui en ont affaire, 148

— Sont simples dans leurs édifices particuliers, 174

— Le contraire dans les objets d'utilité générale, *idem*

— Fausse idée qu'on a de leur figure par les portraits des porcelaines, 189

— Leur taille, *idem*

— L'embonpoint est un agrément, *idem*

— Forme de leur visage, *idem*

— Leurs dents autrement disposées que les nôtres, IV, 189

Chinois. Ce que c'est qu'un bel homme, 190
Couleur de leur teint, idem
Pourquoi basanés & olivâtres, 191
Ont très-peu de barbe, 192
Endroits où ils la laissent croître, idem
Couleur de leurs cheveux, idem
Leur répugnance pour les blonds & les roux, idem
Etat de leurs cheveux avant la conquête de la Chine par les Tartares, idem
Forme qu'ils furent obligés de leur donner depuis, 193
Effet de l'attachement d'un grand nombre à leurs cheveux, idem
De quoi ils se couvrent la tête, 194
C'est une incivilité de la découvrir, idem
En quoi les Chinois surpassent toutes les autres nations, 195
Chinoises. Maintien modeste des femmes, 196
C'est une indécence parmi elles que de prendre quelque chose d'un homme, la main nue, 207

Chinoises. Ce qu'elles font en pareil cas, IV, 8
— Leur coquetterie. *idem*
— Ce que ce peuple pense de la grande attention qu'il a à remplir tous les devoirs de la vie civile, 213
— Mérite qu'ils se font de leur ridicule cérémonial, *idem*
— Il est faux que les Chinois chantent en parlant, V, 41
— Ne peuvent écrire les langues d'Europe, & pourquoi, 48
— Estime qu'ils font de tout ce qui appartient à l'écriture, 128
Chong-yong, ou *Médium immuable*, second des six livres canoniques du second ordre, V, 60
— Matieres dont il traite, *idem*
Choux. Ne pomment jamais, IV, 31
Christianisme. Monument qui prouve l'antiquité de son établissement à la Chine, IV, 344
— Déclaré bon, 358
— Epoque remarquable de conversions

éclatantes, *idem*

Christianisme. Edit pour permettre le libre exercice de la foi, IV, 360

— Epoque de sa publication, *idem*

— Désordre dans lequel il fut replongé, 62

— Cause de cette révolution, *idem*

— Où s'alluma la premiere éteincelle de la discorde & de la persécution, 366

— Epoque du décret rendu par l'Empereur contre le Christianisme, *idem*

— Eglises détruites, 367

— Christianisme extirpé, *idem*

— Obstacles aux progrès du Christianisme dans le génie & le caractere Chinois, 369

Chronologie. Obscurité de celle des Chinois, V, 145

— Démontrée fausse, 148

— Preuves plausibles qu'on peut alléguer en sa faveur, 150

Chui-cheu-fou. Ce qu'on trouve dans les torrens & ruisseaux de ce territoire, & dans ses montagnes, IV, 124

Chu-king. Second des livres canoniques, IV, 467
— Son autre nom, V, 58
— Ce qu'il contient, *idem*.
— L'éclipse de soleil arrivée 2155 ans avant Jesus-Christ, y est rapportée, 67
Chun. Grand législateur, IV, 476.
— Epoque de son existence, *idem*.
Chun-tsy-u. Quatrieme des livres canoniques, V, 59.
— A qui attribué, *idem*
— Ce qu'il renferme, *idem*.
Chu-yang fou. Productions des montagnes de ses environs, IV, 138.
Citron. Espece particuliere, dont les fruits sont énormes, IV, 45
— Sa description, *idem*
Claies. Y faire du papier à la Chine, sont beaucoup plus grandes qu'en Europe, V, 221.
Clément XI, pape. A quoi servit sa bulle, IV, 363
Clôture des travaux. Ce que c'est, V, 30
— Pourquoi ce nom, *idem*.

Coëffures. Différence de celles des Mandarins & Lettrés, IV, 195
— Celles des dames Chinoises, 282
— Figure d'un oiseau qu'elles y font servir, 202
— Celles des jeunes demoiselles, 203
— Celles des femmes avancée en âges, & du commun, *idem*
Co-ka-os. Tribunal, ou grand conseil, auquel sont subordonnées les six cours souveraines de Pékin, IV, 165
— Nombres des Mandarins qui le composent, *idem*
— Cas où il se tient, 166
Co-la-os. Nom des Ministres d'état, V, 189
— Leurs fonctions, *idem*
Comédie. Méthode pour en choisir une, IV, 242
— Inconvénient à la représenter, *idem*
— Se commence au bruit des instrumens, *idem*
— Quels sont ces instruments, *idem*
— Forme du théâtre, 243

Comédie. Ce qui fait juger du genre de la piece, IV, 243
Comédiens. Vont représenter dans les maisons, V, 67
— N'ont point de théâtre public, *idem*
— Nombre d'acteurs dont une troupe est ordinairement composée, 68
Commerce & navigation des Chinois, V, 226
— Le commerce extérieur est très-borné ainsi que la navigation, *idem*
— Le commerce intérieur est très-considérable, 227
Commerce de chaque province, *idem*
— Est très aisé à cause des canaux, 228
— La bonne foi n'y regne pas, *idem*
— Maxime singuliere à ce sujet, 229
— Commerce
— Endroits où les Chinois commercent, 230
— En quoi consiste le commerce extérieur, 231
— Bénéfice qu'ils y font, 233
Concerts. En quoi consiste leur beauté, V, 70

Confucius. Etat de l'empire & de la doctrine ancienne, lorsque ce philosophe parut, IV, 268
— Comment ce sçavant est regardé à la Chine, *idem*
— Lieu & époque de sa naissance, *idem*
— De quels philosophes il fut contemporain, *idem*
— Avantages qu'il a sur eux, 269
— Ce qu'il reconnut dans les êtres, *idem*
— A quoi se bornerent tous ses soins, *idem*
— Son âge & celui de son pere à la mort de ce dernier, 270
— Etat de ce vieillard, *idem*
— Origine de Confucius, *idem*
— Sa sagesse dans l'âge le plus tendre, *idem*
— Objets de son application à l'âge de 15 ans, *idem*
— Epoque de son mariage. *idem*
— Naissance d'un fils qu'il eût, & époque de son décès, *idem*
— Mérite du petit fils de Confucius, *idem*
— Progrès de Confucius dans l'étude de l'antiquité, 271

Confucius. Il propose de réformer le gouvernement & les mœurs & usages de divers petits royaumes de la Chine, 271
— Qualités qui le firent connoître, *idem.*
— Emplois qui lui furent offerts, 272
— En quelle vue il les accepta, *idem.*
— Ce qu'il faisoit quand le succès répondoit mal à son attente, *idem.*
— A quel âge il fut rappellé dans sa patrie, *idem.*
— Motif de son rappel, *idem.*
— Ses soins pour la réforme, *idem.*
— Moyens qu'on mit en usage pour s'opposer à ses succès, *idem.*
— Il abandonne sa patrie, & pourquoi, 273
— Son passage dans différentes cours, *idem.*
— Jalousie des Ministres, *idem.*
— Il s'arrête dans le royaume de Ching, 274
— Dangers qu'il y courut, *idem.*
— Ce qu'il disoit ordinairement dans ses

disgraces, idem
Confucius; Triomphe de ses vertus, N 5, 268
— Nombre de ses disciples, & leurs emplois, idem
— Nombre d'entr'eux qui avoient le plus de célébrité, 274
— Ses actions les mêmes que ses maximes, idem
— Le Roi de Cheu, un de ses plus zélés admirateurs, idem
— Péril qu'il courut après la mort de ce Prince, idem
— Sa fermeté, & le discours qu'il prononça à ses disciples à ce sujet, 279
— Sa modestie peu commune, idem
— Ce qu'il disoit souvent à ses disciples touchant la nature humaine, 277
— Epoque de sa mort, idem
— Son discours à ses disciples peu de jours avant sa maladie, idem
— Regrets que sa mort causa au Roi de Lu, 278
— Ses disciples lui bâtissent un tombeau, idem

Confucius. Tout l'empire pleure sa perte ; IV, 279
— Deuil de ses disciples ; *idem*
— Honneur que l'empire a rendu & rend encore à sa mémoire, 280
— Les Empereurs lui ont fait élever des temples, *idem*
— Inscriptions dont ils ont été décorés,
— Confucius n'a jamais été déifié, *idem*
— Antiques qui représentent ce sage au naturel, 281
— Son portrait, *idem*
— Ce qu'il disoit à ses disciples qui affectoient de se blâmer, 289
— Qui sont ceux qui professent sa doctrine, 290
— Ce philosophe a débrouillé l'Iking, V, 57
Cong. Titre qui répond à celui de Duc, V, 322
— A quelle famille de la Chine il est constamment attaché, *idem*
Cong-heou. Princes du cinquieme rang. Ce degré est audessus de tous les plus grands

Mandarins, V, 220
Connoissances du verre, des cloches, de la poudre à tirer, de l'imprimerie & de la boussole, à la Chine avant que d'être en Europe, V, 195
Conseils de l'Empereur, V, 189
Contancin (le P.). Ce qu'il rapporte de l'Empereur Yon-tching, V, 174
Contribuables. Comment sont punis ceux qui sont lents à payer le tribut, V, 215
Cormorand. Oiseau, IV, 101
— Sa forme, idem
— Son adresse à prendre le poisson, idem
— Description de cette pêche, idem
Cottonnier, V, 62
— Culture de cette plante, idem
— Hauteur de l'arbrisseau, idem
— Ses fleurs, idem
— Par quoi remplacées, idem
— Son fruit, 63
— Présage de sa récolte, idem
— Préparation du coton, idem
Cours suprêmes. Leur nombre, V, 188

Cours suprêmes. Composition des membres de chacune, V, 189
Cristal de roche, IV, 122
—— D'où tiré, *idem*
Culte. Quel est le premier objet de celui des Chinois, IV, 253
Culte intérieur. A qui tendu, IV, 253

D

DAIM odoriférant, IV, 94
—— Sa couleur, *idem*
—— Sa forme, *idem*
—— Sa chair bonne à manger, *idem*
—— A une bourse sous le ventre où est le musc, *idem*
—— Comment il s'y forme, *idem*
—— Préparation de cette matiere, *idem*
—— Celui qui s'y trouve en grains se vend au poids de l'argent, 96
—— Il est défendu de vendre ces bourses aux étrangers, *idem*
—— Comment contrefaites, *idem*
—— La femelle de cet animal ne porte

point d'odeur, si ce n'est celle de *Daim* odoriférant. De quoi on prétend qu'il se nourrit, & preuve qu'en donne un Missionnaire, IV, 96
De Buffon. (M.) Description qu'il fait du naturel du tygre, IV, 98
Décapiter est le supplice le plus avillissanr, & pourquoi, 201
Décisions de l'Empereur concernant la justice, sont irrévocables, V, 195
Nom qu'on leur donne, 196
Déclarations de l'Empereur. Formalités qu'elles subissent, V,
De Guignes. (M.) Ce qu'il dit de l'origine des Chinois, V, 157
De Maupertuis. (M.) Ce qu'il dit de l'effet de la capacité dans la lecture des matieres sublimes, V, 46
D'Entrecolles (le P.) Ce qu'il dit des pieces de porcelaine, V, 118
Chat de porcelaine qu'il vit, 120
Dénombrement des femmes au-dessus de soixante-dix ans, à quelle occasion, V,
Comment ils s'expliquent,

Doctrine

Despotisme. Ce que c'est, V, 178
Dialectes. Sont au nombre de trois, V, 44
— A quoi sert la troisieme, 45
— Qualité de son style, idem
Discipline militaire. En quoi elle consiste, V, 206
Distinction. Il n'y a point de titres permanens & héréditaires que pour les Princes, V, 218
— Ils répondent à ceux de Ducs & de Comtes, &c. idem
Division de la nation Chinoise, V, 218
Docteurs du premier ordre. Leurs fonctions, V, 142
— Vénération où ils sont dans leurs pays natal, idem
— Présens que leur fait l'Empereur, idem
— Il s'en trouve qui sont fort jeunes, 143
Doctrine des quarante-deux Docteurs choisis par l'Empereur Yong-lo, IV, 550
— Sur quoi ils prétendirent qu'elle étoit fondée, idem
— Comment ils s'expliquent, idem

Doctrine.

Doctrine. Fond de cette doctrine, IV, 331
— Leur raisonnement sur la morale, 333
Dominicains. Epoque de leur entrée à la Chine, IV, 352
— Leurs disputes avec les Jésuites, 362
Dragon de muraille. Sorte de lézard, IV, 114
— Comment surnommé, & pourquoi, *idem*
Draps de laine. D'où viennent ceux dont les Chinois se servent, V, 115
— Qu'est-ce qui en rend l'usage rare, *idem*
Duhalde (le P.), historien de la Chine. Son sentiment sur le nom de *Chine* donné à cet empire, IV, 8
— Ce qu'il dit d'une espece de citronier ou olivier, 46
— Du kinki ou poule d'or, 99
— Du cormorand, 102
— De la grande muraille, 172
— Des petits pieds des Chinoises, 206
— De l'opinion des Chinois sur l'existence des ames après la mort. 265
— Des Ministres de Lao-kium, 295

— Des Jeûneurs, 314
— De la prévention de plusieurs Missionnaires contre la religion des Chinois, 334
— D'un édit rendu en 1710 pour déclarer la vraie signification des mots *Tyen* & *Chang-ti*, 335
— A quoi le P. Duhalde attribue la difficulté qu'ont les Européens de prononcer comme les Chinois, V, 50
— Ce qu'il dit des poëtes Chinois, 65
— Du théâtre Chinois, 68
— De l'habileté singuliere des médecins Chinois, 96
— Analyse de la traduction qu'il a donnée d'un traité touchant la connoissance des maladies par le poulx, 100
— Ce qu'il dit de l'erreur où l'on est sur la porcelaine de la Chine, 120
— Premiere époque qu'il donne à la chronologie Chinoise, 148
— Ce qu'il dit du nombre de soldatss de l'empire, 205
— Des revenus de l'Empereur, 216

E

EAU-DE-VIE. De quoi elle provient, IV, 251
— Celle des Tartares, 252
Eaux. Ne ſont en général pas bonnes à boire, IV, 28
Eclipſes. Etat qu'on en tient, & compte qu'on en rend à l'Empereur, V, 79
— Ce qui arrive quelques jours avant qu'une éclipſe arrive, & le jour de ſon apparition, *idem*
— Sur quoi fondées les pratiques ſuperſtitieuſes de ce jour, 80
Eclipſes de ſoleil. Nombre de celles dont Confucius a parlé, V, 76
— Vérification qu'en ont faite les Miſſionnaires, *idem*
Ecoliers. Leur punition, V, 134
— Examen particulier qu'on leur fait ſubir, 136
— Examens généraux pour concourir aux grades, 138

Eloquence. En quoi consiste celle des Chinois, V, 43 & 64
Empereurs. Ce qu'ils ont toujours regardé comme une de leurs principales obligations, IV, 258
— Leur zéle pour la religion, 262
— Leurs discours & leurs actions observées par des lettres, & écrites jour par jour, V, 54
— Ces écrits sont déposés dans une boëte, époque de son ouverture, & ce qui s'ensuit, *idem*
— Pouvoir des Empereurs, 184
— S'étend jusques sur les morts, 185
— Respect qu'on a pour eux, 186
— Leurs titres, *idem*
— Assemblées des Empereurs, & à quelle fin, 211
Emplois. Maniere de les obtenir, V, 141
Encre de la Chine, V, 126
— Sa composition, 127
— Ses vertus, lorsqu'elle est ancienne, *idem*

l'Encuiraffé. Poiffon très-eftimé, IV, 111
— Son autre nom, *idem*
— Pourquoi fe nomme ainfi, *idem*
— Sa pefanteur, *idem*
— Qualité de fa chair, *idem*
Enfans. Comment regardés, s'ils fe plaignoient de leurs peres, V, 51
— Dans quels cas leurs plaintes font reçues, *idem*
— Dangèrs qu'ils courent, s'ils s'y trouve de la fauffeté, *idem*
— Leurs devoirs, *idem*
Etat militaire. Ses tribunaux & Mandarins, V, 203
Etoffes. Enumération des plus communes qui font à la Chine, V, 114
— Il en eft une infinité pour lefquelles les Européens n'ont pas de nom, *idem*
Etoffes de coton fort communes, V, 115
Etoffes d'or & d'argent, V, 114
— Notre fupériorité fur eux, & pourquoi, *idem*
— Méthode des Chinois pour employer l'or & l'argent en étoffe, *idem*

Etoffes d'or & d'argent. Personnes distinguées qui en font usage, V, 114
Etrangler, n'est point un supplice infamant, V, 201
Etudes des Chinois, V, 132
— A quel âge ils les commencent, 133
— Progrès qu'ils y font, *idem*
Evangile. Déclaré contraire aux loix du royaume, & à quelle occasion, IV, 365
Europe. Comment les Chinois ont appris qu'elle existoit, V, 88
— Questions des Chinois sur cette partie du monde, 89
Examen impérial. En quoi il consiste, V, 142

F

FABRIQUE de papier & d'encre, V, 122
Fabrique figuliere pour reblanchir le vieux papier, V, 125
Famille la plus illustre de la Chine, V, 222
— Son privilege, *idem*

Fard pour le teint des femmes, IV, 191
— Préjudice qu'il lui cause, *idem*
Fen-se. Plante, IV, 35
— Sa racine fort estimée, *idem*
— Ses qualités, *idem*
— Sa description, *idem*
— Sa préparation, *idem*
Ferdinand Verbiest. (le P.) Annoblissement de ses ancêtres, V, 224
Festins. Les Chinois s'en donnent réciproquement très-souvent, IV. 234
— Ce qui s'y passe, *idem*
— Récit d'un repas solemnel, *idem*
— Sont toujours accompagnés de la comédie, 237
Fêtes publiques. Leur pompe, V, 30
Fêtes en l'honneur de l'Etre suprême, V, 262
— Comment observées, *idem*
Fêtes célébrées chaque année par les lettrés, V, 282
— Description de la cérémonie de ce jour, *idem*
Fêtes du printemps, V, 35

Fêtes des lanternes, V, 30
— Epoque de cette fête, 31
— Etymologie de son nom, *idem*
— Opinion vulgaire sur son origine, *idem*
— Splendeur de cette fête, 32
Feux d'artifices. Les Chinois y excellent, V, 34
— Ce qu'ils représentent, *idem*
Filles de l'Empereur. Faveur qu'il accordent à ceux qui les épousent, V, 219
Finances. V, 214
— Emplois d'icelles, 216
Fleurs. Après les pivoines, nulles ne sont comparables à nos œillets, &c. V, 86
Fleurs artificielles. Leur composition, V, 106
— Adresses des ouvriers à les faire, *idem*
Fo. Divinité de la Chine, IV, 266
— En quel temps sa statue fut apportée des Indes, *idem*
Fo-hi, cru l'auteur de l'I-king, V, 57
— Comment il est regardé, *idem*
— Sa vision, *idem*
Foires. Il en est dans chaque ville où l'on ne

vend que des drogues & des ſimples, V, 98
Fo-kien. Province maritine. Sa ſituation, IV, 12
— Pourquoi n'eſt point cultivée par-tout, 14
— Produit le lit-chi, 46
— L'œil de dragon, 47
— Le vou-y-tcha, 75
— Mines de cette province, 126
Formalités obſervées entres les particuliers, IV, 214
— Salut entre égaux, *idem*
— Rencontre d'un ſupérieur, *idem*
— Rencontre après une longue abſence, 215
— Queſtions à quelqu'un nouvellement arrivé ſur ſa ſanté, *idem*
— Expreſſions dont on ſe ſert quand on a fait plaiſir à quelqu'un, 216
— Quand on lui a rendu ſervice, *idem*
— Quand on détourne une perſonne occupée, *idem*
— Quand on s'offre d'obliger, *idem*

N v

Formalités. Réponse à des louanges, *idem*
— Rencontre de deux Mandarins d'un rang différent, IV, 217
— Du même rang, *idem*
— Soumissions des inférieurs envers leurs supérieurs en certaines circonstances, *idem*
— *Je* & *vous*. Incivilités grossieres, *idem*
— Expressions qui remplacent ces deux pronoms, *idem*
— Résultat de toutes ces politesses, 219
— Etat de sobriété où doit être un Chinois qui va faire sa cour, 223
— Epoques de visites indispensables, *idem*
— Ce qui est en usage lorsqu'on fait visite, *idem*
— Expressions diverses employées dans cette occasion, 226
— Cérémonial entre deux personnes au-dessus du commun qui se font visite, *idem*
— Expressions qui accompagnent un présent refusé, 230
— Temps auquel un présent accepté exige

du retour par un autre, 231
Formalités. Maniere de recevoir un présent d'une personne distinguée, IV, 231
— De quel papier l'on doit se servir pour écrire à une puissance, 232
— Style, caractere, distance entre les lignes, & termes honorables, *idem*
— Ce qui est en usage quand une personne en deuil écrit, *idem*
— Quand les Mandarins envoient des dépêches en cour, *idem*
Formose. Isle, IV, 127
— de quel district, *idem*
— Sa division, *idem*
— Situation de la partie qui appartient aux Chinois, *idem*
— Ce que les Chinois disent de sa partie orientale & de ses habitans, 127
Fou. Nom d'une ville du premier rang, capitale de chaque canton, IV,
Fou-ling. Simple, IV, 34
— Comment appellée par les Européens, *idem*

Fou-ling. Usage qu'en font les médecins Chinois, *idem*
Fouquet, évêque d'Eleuthéropolis, a publié une table chronologique de l'empire Chinois, V, 152
Fourmont. Ce qu'il dit de la chronologie des Chinois, V, 153
Fou-tcheou-fou. Capitale de la province de Fo-kien, IV, 21
— Son pont, 140
Franciscains. Epoque de leur entrée à la Chine, IV, 352
François-Xavier. Premier Jésuite qui entreprit de pénétrer à la Chine, IV, 348
— Endroit où il aborda, *idem*
— Sa maladie, & sa mort, 349
— Effet de son zèle, *idem*
Fuen-cheu-fou. Fontaines & sources d'eaux bouillantes de son territoire, IV, 132
— Diversité de ces eaux, *idem*
Funérailles. Luxe éclatant des Chinois dans les funérailles, V, 19
— Couleur du deuil, 20
— Sa durée pour un pere, une mere, ou

un frere, *idem*
Funérailles. A combien de temps se réduit le deuil des peres & meres, V, 19
— Privations pendant icelui, *idem*
— Deuil des femmes pour leurs maris, *&* *vice versâ*, *idem*
— Surquoi fondé l'usage des trois années de deuil, *idem*
— Habit des premiers mois de deuil d'un pere ou d'une mere, 21
— Comment s'écoulent ces premiers mois, *idem*
— Privations qui s'observent, *idem*
— Les Chinois gardent les cadavres aussi longtemps qu'ils veulent, *idem*
— Ils couchent auprès des cercueils, *idem*
— Leurs sieges dans ce laps de temps, *idem*
— Deuil général d'un Empereur, 22
— Combien dura le grand deuil pour la mere de l'Empereur Cang-hi, & ce qui s'ensuivit, *idem*
— Un mort est revêtu de ses plus riches habits, *idem*

Funérailles. Prévoyance des Chinois pour ſe procurer d'avance un cercueil, V, 22
— Enfans qui ſe louent & ſe vendent, pourquoi, *idem*
— Les Mandarins diſtribuent des cercueils au peuple, 23
— Le jour où l'on s'eſt procuré un cercueil eſt ſolemniſé, *idem*
— On l'expoſe à la vue pendant pluſieurs année, *idem*
— L'Empereur a le ſien dans ſon palais, *idem*
— Bois qu'on y emploie, *idem*
— Commerce de cercueils, *idem*
— magnificence de ceux des perſonnes riches, *idem*
— Chaux répandue dans la biere avant d'y placer le cadavre, *idem*
— De quoi ſont remplis tous les vuides qu'il laiſſe, *idem*
— Expoſition du cercueil, 24
— Décoration de la ſalle, *idem*
— Qui ſont ceux qui ſe trouvent aux obſé-

ques, idem
Funérailles. Ce qui précéde la marche du convoi, & sa suite, V, 24
— Le cercueil par quoi précédé, idem
— Description du dais dont il est couvert, idem
— Le fils aîné suit immédiatement cette machine, 25
— Son habillement, & sa contenance, idem
— Clôture du convoi, idem
— Sensation qu'excite ce spectacle, idem
— Festin après les funéralles, 27
— Cérémonies qui les terminent, idem

G

GAUBIL. (le P.) Ce qu'il dit de la connoissance de l'astronomie qu'avoient les Chinois cent vingt ans avant Jesus-Christ, V, 76
Gazette. Effet que produit celle qui est imprimée à Pékin, V, 212

Gazette. Son étendue, V, 212
— Ce qu'elle contient, 213
— A quoi sont tenus ceux qui la composent, 214
— Exemple de châtiment contre deux écrivains qui y avoient inséré des faits controuvés, *idem*
Gémelli Carreri. Ce qu'il rapporte touchant le Kiang, IV, 16
— Ce qu'il dit du rossignol de la Chine, 101
— Des chaises dans lesquelles les voyageurs sont portés, & des hommes qui les portent, 178
— De la permission accordée par le Pape aux Missionnaires de célébrer la messe, &c., le bonnet sur la tête, 194
Général d'armée. Ses fonctions, V, 203
— Ses subordonnés, 204
Géométrie. Celle des Chinois est fort superficielle, V, 74
— A quoi elle se borne, *idem*
Géographie. N'a pas été totalement négligée, V, 82

Géographie. Foibles lumieres des Géographes Chinois, V, 88
— Réduction qu'ils ont faite des autres régions du monde, *idem*
— Qui sont ceux qui ont fait fructifier cette science à la Chine, 89
Ging-hiung. L'homme ours, IV, 92
Gin-seng. Simple, IV, 36
— Noms magnifiques que lui donnent les Chinois, *idem*
Comment nommée par les Tartares, *idem*
— Pourquoi les médecins ne la font entrer que dans les remedes qu'ils donnent aux grands Seigneurs, 37
— Vertus attribuées à sa racine, *idem*
— Sa forme, *idem*
— Sa couleur, *idem*
— Moyens de connoître son âge, *idem*
— Peine imposée aux Chinois qui osent aller la cueillir, 38
— Ordonnance de 1709 pour l'herborisation de cette plante par les Tartares, 39
— Durée de cette occupation, *idem*

Gin-seng Ce qui se pratique en de telles occasions, IV, 36

Gouvernement Chinois. Sa base, V, 18

Gouverneurs. Honneurs qui lui sont prodigués quand il a exercé sa charge avec le suffrage public, IV, 220

— Vénération que l'on a pour ses bottes, 221

— Honneurs qu'il reçoit le jour de sa naissance, *idem*

— Eclat de la reconnoissance des Chinois, quand son administration les a satisfaits, *idem*

— Habit qu'ils lui offrent. Sa forme, 222

— Façon qu'il fait pour l'accepter, *idem*

— Ce que signifient la variété des couleurs dont il composé, *idem*

— Combien précieusement conservé, *idem*

— Magnificence du cortége d'un Gouverneur, V, 209

Gozani. (Jésuite) Ce qu'il dit des livres des Juifs, IV, 342

Grade dans les lettres, font la noblesse de la Chine, V, 137

Grains. Ceux d'Europe viennent bien à la Chine, IV, 30

Grande muraille. Rien d'ancien ni de moderne qui puisse lui être comparé, IV, 170

— Quelle partie de l'empire elle défend, *idem*

— Par qui élevée, *idem*

— Temps reculés de sa construction, 171

— Motif de cette entreprise, *idem*

— Son commencement, *idem*

— Comment les fondemens en furent assurés, *idem*

— Sa forme dans la province de Pet-che-li, *idem*

— Variété dans son élevation, 172

— Son épaisseur, *idem*

— Espace qu'elle parcourt, *idem*

— Tours bâties pour la fortifier, *idem*

— Leur distance les unes des autres, *idem*

— Leur usage, *idem*

— Ses autres fortifications, 173

— Sa forme dans la province de Chan-si, *idem*

Grande muraille. Sa hauteur fur les montagnes, IV, 173
— Réflexions à cet égard, *idem*
— Ce qu'on rapporte de fa garde fous les Empereurs Chinois, 175
Grand Lama. Chef des prêtres, IV, 327
— Culte qui lui eft rendu, *idem*
— Comment appellé, *idem*
— Croyance des Chinois fur fon exiftence, *idem*
— Moyens en ufage pour le perpétuer, *idem*
— Sa réfidence, *idem*
— Il eft prefque toujours invifible, 328
— Temps où il paroît, & quel lieu, *idem*
— Effet de fon pouvoir, *idem*
Grands chemins. Leur largeur, IV, 175
— Leurs commodités, 176
— Petites tours élevées fur les routes les plus fréquentées, *idem*
— A quoi deftinées, 177
— Qui font ceux chargés de l'entretien des chemins, *idem*
— Effets de la crainte qu'infpire aux Man-

darins le châtiment qui résulte de leur négligence sur ce point, *idem*
Guerre. Maniere de choisir ceux qui s'y destinent, V, 139

H

HABILLEMENS des hommes en été, IV, 196
— en hiver, 197
Habillemens des dames, IV, 201
Habits de sorties, de visites, à cheval & en deuil, IV, 200
— Couleurs permises, 201
— Des Bacheliers, V, 138
— Usage des Chinois de s'habiller de neuf au commencent de l'année, 199
Hai-nan. Isle, IV, 26
— On y voit un lac qui pétrifie, *idem*
— Ce qu'en rapporte le P. le Comte, *idem*
— Cette isle donne le sang de dragon, & plusieurs autres arbres curieux & singuliers, 64
— Mines d'or à son centre, 136

Hai-nan. Il eſt pluſieurs mines de *lapis armenus* dans la partie du nord de cette iſle, IV, 136
— Uſage de cette pierre, *idem*
Hai-tſing. Oiſeau, IV, 99
— Sa rareté, *idem*
— Nom qu'on peut lui donner, & pourquoi, *idem*
— Cas infini qu'on en fait, *idem*
Han-chang-fou. Production des vallées que forment les montagnes, dont ſon territoire eſt environné, IV, 134
Heures. Leur rapport avec les nôtres, V, 83
— Comment diſtinguées, 84
— Quelle eſt la plus heureuſe, & pourquoi, *idem*
— Ce que les Chinois croient touchant la ſeconde & la troiſieme heure, *idem*
— Méthode remarquable pour diſtinguer les heures, 85
Hing-cheu-fou. Mines de ce pays fermées, IV, 130
Hing-wha-fou. Beauté des chemins de ce

district, IV, 127
Hiotao, ou Inspecteur général. Ses fonctions, V, 140
Histoire. Cultivée de tous les temps à la Chine, V, 53
— En quels lieux est composée l'histoire, *idem*
— Ce qu'elle comprend, *idem*
— Son étude fait une occupation très-pénible, 55
— Qualité qu'elle demande, *idem*
— Absurdités qu'on découvre dans celle des Chinois, 145
Histoire générale de l'empire. Par qui écrite, V, 54
Histoire particuliere des Empereurs. Par qui, & comment est écrite, V, 54
Histoire particuliere des Rois qui formoient le corps de l'empire, V, 55
— Bibliothéque en Europe où l'on voit un de ces ouvrages, *idem*
Historiens anciens parlent du triangle rectangle expliqué par Tchou-koug, qui vivoit onze cent ans avant J. C., V, 74

Hoang-ho. Riviere du premier rang, IV, 17
— Pourquoi furnommée fleuve Jaune, *idem*
— Son étendue, *idem*
— Ses débordemens, & comment on y remédie, 18
Ho-nan. Province de la Chine, IV, 12
— Sa fituation, *idem*
— Qualité de fon terroire, 14
— Son furnom, 26
— Vertu d'un lac de cette province, *idem*
— Sa partie feptentrionale produit le Tiw-hang, 36
Hong-fe-hou. Lac célébre, IV, 18
— Sa fituation, *idem*
Hoa-tfiano. Arbre curieux, IV, 48
— Sa hauteur, *idem*
— Son fruit, *idem*
— Eft un bel arbre dans quelques provinces, & feulement un buiffon dans d'autres, 49
Hou-pou. Seconde cour fouveraine de Pékin, V, 214
— Son diftrict. *idem*

Hou-quang.

Hou-quang. Province de la Chine, IV, 12
— Sa situation, *idem*
— Qualité de son terroir, 14
— Propriétés des eaux d'une riviere, & des fontaines de cette province, 26
— Richesse d'une mine de Tomback qu'elle contient, 126
— Production de quelques-unes de ses montagnes, 128
Hyangwhang. Ce que c'est, IV, 122
— Son usage, *idem*
H-yens. Villes du troisieme rang, IV, 10

I

JAO-TCHEOU. Lac célébre, IV, 19
— Sa situation, *idem*
— Son circuit, *idem*
— Ses ouragans, *idem*
— Superstition des matelots Chinois à l'occasion d'un temple situé près de ce lac, *idem*
— Danger d'y naviger, *idem*
— Exemple de la vigilance du Mandarin

de Jao-tcheou, IV, 20
Jartoux (le P.) Ce qu'il raconte de l'effet du Gin-seng, IV, 36
Idée générale des villes de la Chine, IV, 140
Idoles. Ne sont pas toutes aussi révérées que le dieu Fo, IV, 320
— En quelle occasion méprisées, & suites de ce mépris, *idem*
— Honneurs qu'on leur rend, & en quelles circonstances, *idem*
— Exemple singulier du respect & de l'indifférence des Chinois pour leurs dieux, 321
Jésuites. Connoissances qu'on leur doit des quatre religions de la Chine, IV, 253
— Etablissement solide qu'ils eurent dans la capitale, 351
— Qualités de leurs prosélytes, *idem*
— Succès de leur zèle, *idem*
— Leurs nombreuses conversions, 352
— Comment ils vainquirent toutes les difficultés qu'on leur opposa, 359
Jeûnes. Les Chinois en ont quatre princi-

paux, IV, 262
Jeûnes. A quoi ils répondent, IV, 263
— Leur durée, *idem*
— Motifs qui y donnent lieu, *idem*
Jeux de hasard. Plaisent fort aux Chinois, V, 37
Jeux de combinaison, V, 37
J-king, ou livre des transmutations, V, 56
— Est le premier de l'Uking, *idem*
— En quoi il consiste, *idem*
— Vains efforts de deux Empereurs pour le commenter, *idem*
— Nom du Philosophe qui en débrouilla les lignes, 57
— Est encore rempli de ténébres, *idem*
— Erreurs qui en résultent, *idem*
— Surnom qui lui a été donné, *idem*
— Estime des Lettrés pour ce livre, *idem*
— Qui en est réputé l'auteur, *idem*
— Ce qui a accru sa célébrité, *idem*
— Belles maximes dont ont le suppose rempli, 58
Imprimerie Chinoise, V, 128

Imprimerie Chinoise. Ses Caracteres ne sont pas mobiles, V, 129
— Avantages de cette méthode, 130
Insectes. L'histoire en est peu connue, IV, 116
Industrie. Celle des ouvriers est extraordinaire, V, 104
— Ils sont inférieurs aux nôtres en invention, *idem*
Inoculation de la petite vérole pratiquée depuis longtemps à la Chine, V, 102
— Méthode d'inoculer, *idem*
— Avantage qu'elle a sur celle qui se donne par incision, 103
Instrumens. Nombre de ceux qu'ont les Chinois, V, 71
— Ceux à cordes sont en grand nombre, 72
— De quoi sont les cordes, *idem*
— Combien la plupart en ont, *idem*
— Il en est un fort estimé qui en a sept, *idem*
Invocation des manes. A quelle occasion, V, 9
Jour. A quel heure il commence & finit, V, 83

Jour. De combien d'heures il est composé, V, 83

Jour naturel. Sa division, V, 81

— Sa durée, *idem*

— Pourquoi l'observation de cette division ? *idem*

Judaïsme. Epoque de l'établissement de cette religion à la Chine, IV, 340

— Ordonnance au sujet des Juifs, *idem*

— Ce qu'ils sont aujourd'hui, 341

— Leurs mœurs & usages, *idem*

— Division qu'ils font des cinq livres du Pentateuque, *idem*

Jumens. La chair des vieilles est fort recherchée, IV, 248

Justice. Façon admirable de la rendre, V, 194

K.

KAI-SENG. Poisson singulier, IV, 109

— Est un mets ordinaire, *idem*

— Lieux où il se pêche, 110

— Ce que disent les Chinois de sa forme, *idem*

— Est contredit par les Missionnaires, IV, 109
— Il meurt lorsqu'il est pressé, *idem*
— Méthode pour le conserver, *idem*
— Les Européens ne l'estiment pas, *idem*
Kaa-cheu-fou. Pierre singuliere que fournissent ses montagnes, IV, 135
— Usage qu'en font les Chinois, *idem*
— Crabes qui se pétrifient au sortir de l'eau, *idem*
Kiang-nang. Province de la Chine, IV, 12
— Deux villes de cette province fameuses, & pourquoi, *idem*
— L'accent est le plus parfait en Kiang-nang, 41
— Les excellens ouvriers en soie y sont en grand nombre, 112
Kimp-tong. Isle. Sa situation, IV, 128
— Ses mines d'argent, *idem*
Kin-gin, ou Licenciés. Leurs obligations, V, 140
— Deviennent quelquefois Viceroi de province, 141
King-te-ching. Lieu principal où se trouve

la terre dont on fait la porcelaine, IV, 125

King-te-ching La plus belle s'y fabrique, IV, 126
— Mines des montagnes de ce bourg, *idem*
— Sa longueur, V, 118
— Nombre de ses habitans, *idem*

King-tou-fou. District dont les montagnes renferment des mines d'argent, IV, 138

Kin-tien-kien. Tribunal des mathématiques, IV, 164
— A quelle cour il est subordonné, *idem*
— Nombre de chambres dont il est composé, *idem*
— De quoi s'occupe la premiere, *idem*
— Du soin de la seconde, *idem*

Ko. Plante qui produit le Ko-pou, & sa description, V, 115

Kempfer. Ses observations sur le thé, IV,
— Son sentiment sur l'usage qu'en pourroient faire les Européens, 78
— Ce que les Chinois lui ont rapporté touchant le thé, 79

Ko-king-fou. Opinion qu'on a que certai-

nes montagnes de ce district renferment des mines d'or, IV, 138
Ko-lis. Officiers de l'état. Censeurs, V, 190
— Jusqu'à quel point redoutables, *idem*
— Exemple de la sévérité de leur censure, 194
Kong-chang-fou. Production de la plupart de ses montagnes, IV, 134
Ko-pou. Etoffe fort estimée, V, 115
— Ses qualités, 116
Kou-chu. Arbre. Sa propriété, IV, 63
— Moyens de le mettre en usage, *idem*
Kuey-hoa. Fleurs, IV, 84
— Hauteur de l'arbrisseau qui les donne, *idem*
— Rapport de ses feuilles avec celles de nos lauriers ordinaires, *idem*
— Description de ses fleurs, *idem*
— Leur abondance, *idem*
— L'air en est parfumé fort au loin, *idem*
Kya-king-fou. Ville de la province de Tche-kiang, IV, 128
— Ses tours de marbre, *idem*

Kyan-kiang. Cinquieme des livres canoniques du second ordre, V, 61
— Ce dont il traite, *idem*
— Son auteur, *idem*
Kyn-kyang kien. Origine du nom de cette ville, IV, 131
Kyn-yuen-fou. Or que roulent les rivieres de ce district, IV, 136

L.

LABOUREURS. En tout temps protégés par les Empereurs, V, 225
— Moyens dont les Princes se servent pour exciter leur émulation, *idem*
— Ceux qui se distinguent sont faits Mandarins, 226
Laine. Est aussi commune que la soie, IV, 115
Lamoe. Arbre, IV, 84
— produit des fleurs en hiver d'une agréable odeur, 85
Langage des Lettrés. En quoi il consiste, V, 45

Langage. Comment nommé; V, 45
— Ses propriétés, *idem*
— En usage pour les titres, inscriptions, &c., 47
— Anciens hyérogliphes qu'on y reconnoît, *idem*
— Imperfection de cette méthode, *idem*
Langue. Différence de celle des Chinois, avec celles que nous connoissons, V, 39
— Nombre des monosyllables dont elle est composée, *idem*
— Sa singularité, 42
— On ne parle point comme on écrit, 43
— Nombre des dialectes, 44
— Reproches contre la langue du vulgaire mal fondés, *idem*
— La langue Chinoise est la plus riche de l'univers, 47
— Quelles sont les lettres de notre alphabet qui y manquent, 48
Lanternes. Décorations de celles qui sont destinées pour la fête, *dite des Lanternes*, V, 32

Lanternes. Volume de quelques-unes, & leur prix, V, 32
— Description des lanternes ordinaires, 33
— Spectacle qu'on donne au peuple dans quelques-unes, 34
Lavemens. D'où en est venu l'usage à la Chine, V, 97
— Comment appellés, *idem*.
Le Comte. (le P.) Ce qu'il dit de la fertilité & de la population de la Chine, IV, 9
— Du *Hoa-tsiano*, 49
— Du *Ou-kicou-mou*, 59
— Des poissons d'or & d'argent, 107
— De l'étendue de Pékin, 143
— Du nombre de ses habitans, 150
— Des embellissemens des rues de certaines villes de la Chine, 151
— Des Palais des Princes, 160
— Exemple qu'il rapporte de l'extrême condescendance d'un grand Mandarin, 161
— Ce qu'il raconte de la tour de porcelaine de Nan-kin, 182

Le Comte. (le P.) Ce qu'il dit des cloches de la Chine, IV, 183
— Des femmes Chinoiſes, 192
— De leurs petits pieds, 205
— De leur coquetterie, 207
— Exemple qu'il donne du reſpect religieux d'un Empereur, 27
— Ce qu'il dit de Confucius, 279
— De ce que ce philoſophe n'a pas été déifié, 281
— Exemple ſingulier de la ſuperſtition des Chinois, 302
— Des fourberies de deux Bonzes, 304
— De la pénitence outrée d'un jeune Bonze, 310
— Des moyens dont quelques-uns ſe ſervent pour avoir de l'argent, 312
— Des Lamas, 327
— D'une table de marbre trouvée en 1625, 345
— De la fête des lanternes, V, 32
— Des feux d'artifices Chinois, 35
— Du peu d'aptitude des Chinois pour les ſciences ſpéculatives, 62

Le Comte. (le P.) De la méthode des médecins de tâter le poulx, V, 95
— Des moyens employés pour détruire les maladies par le feu, 99.
— Ce qu'il dit de la couleur de la seconde espece de porcelaine, 117
— De l'intérêt des Chinois, 251.
Légats députés, par la cour de Rome, pour appaiser les disputes de religion survenues à la Chine, IV, 62
— Mandement que ce Prélat rendit, 363.
— A qui favorable, & ce qui en advint, *idem*.
— Epoque de l'arrivée d'un autre Légat à la Chine, 364
— Peine qu'il eut d'obtenir audience de l'Empereur, *idem*
— Son départ pour Rome, *idem*
— Etat dans lequel il laissa les choses, *idem*
— Raisons qui le dispenserent de revenir comme il l'avoit promis, *idem*
Le Gentil. Ce qu'il dit des yeux des Chinois, IV, 192

Le Gentil. Parle des expédiens qu'ils emploient pour se défaire de quelques divinités malfaisantes, VI, 235
— De leur opinion sur le mariage, V, 6
Lettres. Expressions Chinoises pour rendre quelques-unes des nôtres, V, 49
Lettrés. Leur distinction à la Chine, V, 137
Licenciés. Examens auxquels ils sont sujets, V, 140
Lien-hou. Fleur beaucoup estimée des Chinois, IV, 86
— Sa plante est aquatique, *idem*
— Soin extrême de sa culture, *idem*
— Sa différence du nénuphar à qui elle ressemble, *idem*
— Effets de sa culture pour ses fleurs, *idem*
— Leur rapport avec nos tulipes, *idem*
— Sa description, 87
— Son fruit, *idem*
— Vertus corroboratives que lui attribuent les médecins Chinois, *idem*
— Son usage en été, *idem*

Lien-hoa. Farine en laquelle sa moële est réduite, IV, 86
— Temps auquel on seme sa graine, *idem*
Li-king. Cinquieme des livres classiques.
— Ce qu'il contient, V, 59
— Il ne doit être lû qu'avec précaution, 60
Li-kyang-tu-fou. Pays dont on tire l'ambre, IV, 138
Lin-tau-fou. Ce qui le rend célébre, IV, 134
Liste des premiers Empereurs & des vingt-deux dynasties qui ont successivement gouverné la Chine, V, 161
Li-t-chi. Fruit, IV, 46
— Variété de ses especes, *idem*
— Quelle en est la meilleure, *idem*
— Sa description, 47
— Ses effets, *idem*
— Usage qu'en font les Chinois, *idem*
— Sentiment des Européens sur ce fruit, *idem*
Lits. Décoration de ceux des grands Seigneurs, IV, 210
Lits des gens du commun, IV, 210

Lits. De quoi composés, IV, 250
Livre marchande. Sa division, V, 243
Livres canoniques. Leur nombre, IV, 255
— Comment regardés à la Chine, *idem*
— Ce qu'ils portent touchant l'Empereur, 258
— Sur la création & l'immortalité de l'ame, 265
— Respect qu'on porte aux feuilles des livres, & la cause, V, 43
— Exemple de la crainte de les profaner, 44
— Quels sont ceux à l'usage des étudians, 134
Logemens des femmes chez les Mandarins & les Princes, IV, 211
— Beauté des jardins, *idem*
Loix. Sur quoi fondées, V, 55
— A quoi elles tendent, *idem*
— Livres où elles se trouvent, *idem*
Loix pénales. Sont douces en général, V, 197
Long-hing-se. Temple dans le district de Foug-yang-fou, IV, 125

Long-king-se. Les montagnes voisines produisent du talc, IV, 125
Lu. Royaume de la Chine. Patrie de Confucius, IV, 268
Lung-ju-cu. Arbre, IV, 63
—— Ce qu'il a de remarquable, 64
—— Propriété de son fruit, *idem*
Lun-y-u, ou livre des sentences. Troisieme des livres canoniques du second ordre, V, 60
—— Sa division, & ce qu'il contient, *idem*
Ly-tan. Ce que c'est, IV, 130

M

MAGALHAENS. (le P.) Ce qu'il rapporte du Mwey-chu, IV, 48
—— Ses observations sur les jeûnes des Chinois, 262
Magots. Divinités de la Chine, V, 120
Mahométans. Epoque de l'établissement de leur religion, IV, 342
—— Ses progrès, 343
—— Conduite des Mahométans, *idem*

Mahométans. Maniere dont leur nombre s'eſt accru, & leur méthode pour ſe faire des proſélytes, IV, 343
—— Leur puiſſance en quelques endroits, 344
Maiſon de plaiſance des anciens Empereurs, IV, 168
—— Sa deſcription, *idem*
Maiſons des Chinois. Sont peu apparentes, IV, 207
—— Ce qu'ils y recherchent le plus, *idem*
—— Diverſité dans la matiere de leur conſtruction, *idem*
—— Murailles des maiſons des perſonnes riches, 208
—— Couvertures des maiſons dans les villes, *idem*
—— Maiſons des villages en certaines provinces, *idem*
Maladies. Sont regardées comme l'effet de la méchanceté de quelques divinités, IV, 325
—— Moyens dont les Chinois ſe ſervent pour les détruire, V, 98
Ma-lou. Cheval cerf, IV, 92

Mandarins. Discours qu'ils font à la louange de l'agriculture, & dans quel temps, V, 36
— Ne sont pas exempts du Pant-se, 199
— Leur nombre, 207
— Distinction des trois premiers ordres, *idem*
— Fonctions des autres, & leur subor-
— dination à ceux-là, *idem*
— Marques de dignité qui les distinguent tous, 208
— Armoiries des Mandarins militaires, *idem*
— Pouvoir du Mandarin du dernier ordre, *idem*
— Respect qu'on a pour eux, *idem*
— Leur appareil imposant, 209
— Il leur est très-difficile de se maintenir dans leurs emplois, *idem*
— Ce qu'ils sont tenus de faire pour les conserver, 210
— Occasions où ils affectent une grande sensibilité pour le peuple, *idem*
— Devoirs des Mandarins, *idem*

Mandarins. Méthode de reclamer leur justice, V, 210
— Fonctions principales des Mandarins, 211
— Assemblées qu'ils tiennent, & à quelles fins, *idem*
— Les plaisirs leur sont interdits, *idem*
— Ne peuvent recevoir de présens, 212
— Châtiment proportionné à la valeur du présent, *idem*
— Distance qui doit être entre le lieu de la naissance d'un Mandarin, & celui de son exercice, *idem*
— Attention du gouvernement à ce sujet, *idem*
— Ceux qui sont envoyés en province par la cour, ou appellés des provinces à la cour, sont défrayés par l'Empereur, 217
— Nombre de ceux qui sont à Pékin auxquels on distribue de la viande, du sel, du poisson, &c. *idem*
Mandians. Sont en grand nombre à la Chine, V, 128

Mandians. Moyens dont ils se servent pour extorquer l'aumône, V, 199
Maniere d'écrire. V, 127
Maniere d'imprimer, V, 129
Manufacture de Saxe. Inférieure à celle de la Chine, V, 121
Marc-Paul. On lui doit la premiere connoissance de la Chine, IV, 1
Mariages des Chinois, V, 5
— Obligation qu'ils en font, *idem*
— A qui appartient le choix d'une femme, 7
— Quelles sont les conditions, *idem*
— Comment se traitent les mariages, *idem*
— Présens que l'ont faisoit autrefois à l'épousée, 8
— En quoi consistent ceux d'aujourd'hui, *idem*
— Temps où l'on s'occupe des préparatifs de la nôce, *idem*
— Premiere formalité, V, 8
— Fonctions du chef de famille, *idem*
— Le jour de la nôce, par qui arrêté, 9
— Ce qui arrive ce jour là à la mariée, *idem*

Mariages. Effets du mécontentement du mari, si sa femme est laide, V, 10
— Conduite de la mariée à la salle d'assemblée, *idem*
— Ses révérences, & ce qui se passe ensuite, *idem*
— La bigamie est permise, 11
— Les concubines, dans quelle vue tolérées, & en quel cas, *idem*
— Ce qui arrive au mari qui prend une seconde femme, *idem*
— Respect & dépendance des secondes femmes de la premiere, *idem*
— A qui sont censés appartenir les enfans des secondes femmes, *idem*
— Droits de ces enfans, *idem*
— Conduite des bons maris, 12
— Dans quel cas on peut se remarier, *idem*
— Vénération qu'inspire le veuvage, 13
— Secondes nôces font peu d'honneur parmi les grands, *idem*
— Il en est autrement parmi les gens du commun, & ce qui arrive, *idem*

Mariages. Sort des filles, V, 14
— font indissolubles, *idem*
— En quel cas le divorce est permis, *idem*
— Punition d'une femme qui quitte son mari, 15
— Ce qu'une femme obtient des Mandarins, si elle est délaissée de son mari, *idem*
— Maris qui vendent leurs femmes sont punis, *idem*
— Causes d'empêchement de mariages, ou qui les annullent, *idem*
— Commerce interdit aux femmes mariées, 17
— Effets du desir des Chinois de laisser une postérité, 18
Martiny. (le P.) Ce qu'il rapporte avoir lu dans les livres Chinois, V, 150
Mathématiciens. Leur division en tribunaux, & leurs fonctions, V, 81
— Fonctions des cinq Mathématiciens placés jour & nuit sur la tour, 82
Mathématiques. Les Chinois y ont fait peu de progrès, V, 62

Mauvaise foi. Exemples de celle des Chinois dans le commerce, V, 228
— Avantures à ce sujet arrivées à l'amiral Anson, 229
Mauve. Lieu où cette plante est cultivée, IV, 32
— Comment préparée, *idem*
— Sentiment des Chinois à son égard, *idem*
Maximes de Confucius, IV, 283, *& suivantes.*
Médecine. Son ancienneté à la Chine, V, 90
— Foiblesse de la théorie des Chinois dans cette science, *idem*
— Ses principes particuliers, *idem*
— Motifs du peu de progrès dans cet art, *idem*
— Il est permis à tout le monde de l'exercer, 98
Médecins. Il s'en trouve d'excellens, V, 90
— Principes naturels qu'ils admettent de la vie, *idem*
— Où réside, suivant eux, l'humeur radicale, *idem*

Médecins.

Médecins. Où ils mettent la chaleur vitale, V, 91
— Supposition qu'ils font des parties dont ils s'imaginent pouvoir tirer des conjectures certaines sur l'état du corps, 94
— Leurs principes au sujet du poulx, *idem*.
— A quoi se réduit toute leur habileté, 95
— L'honoraire d'un médecin est fort modique, 99
Melons singuliers, IV, 33
— Autre espece qui vient de Tartarie, 32
— Propriété singuliere qu'elle a de se conserver, *idem*
Mémoire des hommes vertueux, & comment honorée, IV, 267
Mencius. Quatrieme des livres canoniques du second ordre, V, 61
— Porte le nom de son auteur, *idem*
— Sa forme, *idem*
— Ce qu'il contient, *idem*
Mesures. Ancienneté de leur invention, V, 244
— Ce qu'elles étoient autrefois, *idem*
— Combien on en distingue, *idem*

Méthode de reblanchir le vieux papier, V, 125
Méthode pour apprendre à écrire, V, 134
Méthode des peres pour exciter l'émulation de leurs enfans, V, 135
Minéralogie de la Chine, IV, 118
Misere. Est excessive à la Chine, & pourquoi, V, 109
— Ses effets, 111
Missionnaires. En quel temps ils pénétrerent à la Chine, IV, 3
— Leurs relations d'accord avec celle de Marc-Paul, idem
— De l'époque de la prédication de l'évangile, 344
— Persécution qu'ils souffrirent, 352
— Leur sortie de la Chine, & leur rentrée dans cet empire, idem
— Division entre les Missionnaires, 361
— Motif de leurs disputes, idem
Mois lunaires. Leur nombre, V, 83
Mo-lien. Arbre, IV, 84
— Ses fleurs, 85
Mo-li-hoa. Fleurs recherchées, à cause de

leur bonne odeur, IV, 83
Mo-li-hoa. Description de l'arbrisseau qui les donne, *idem*
— Sa différence de hauteur dans les provinces méridionales & septentrionales, *idem*
— Ressemblance de sa fleur avec le jasmin, *idem*
— De ses feuilles avec celles du citronier, *idem*
— Cas infini qu'en font les Chinois, *idem*
Monnoies de la Chine, V, 241
— Comment elles ont cours, *idem*
— Quelle est la monnoie de cuivre, 243
Montesquieu. Ce qu'il dit du gouvernement Chinois, V, 164
— Du peuple de la Chine, 169
— De l'impossibilité d'établir le christianisme dans cet empire, 183
Morale des Chinois, V, 150
Mor-de-tchin. Nom que les Portugais ont donné à une maladie populaire de la Chine, V, 101
— Ses causes, *idem*

Mor-de-tchin. Ses funestes effets, V, 102
— Remédes qu'on y applique, *idem*
Morts. Devoirs & honneurs qu'on leur rend, V, 27
Mots. Difficiles à rendre en caractères Européens, V, 48
Mou. Signification de ce mot lorsqu'il est seul, V, 41
— Infinité de ses autres sens, quand il est composé, *idem*
Moulins à bras. Qui sont les personnes qu'on y emploie, V, 108
Moustaches. Soin des Chinois pour les leurs, V, 192
Multitude des Chinois dans les villes, V, 110
Muriers. Sont plantés comme les vignes & d'une même hauteur, IV, 82
— Les feuilles des plus petits donnent une supériorité à la soie, *idem*
Musiciens. Ignorent les sémi-tons, V, 70
— Aiment la musique d'Europe, toutefois avec exception, *idem*
— N'ont point de notes, ni de figures pour distinguer les sons, *idem*

Musique. Celle des Chinois est imparfaite, & mérite à peine ce nom, V, 69
Mwey-chu. Arbre, IV, 48
— Son petit fruit est fort aimé des femmes & des enfans, *idem*
— Sa préparation, *idem*
— Son effet, *idem*

N

NAN-KIN. Capitale de la province de Kian-nang, IV, 142
— Signification de ce mot, *idem*
— Elle est le centre du commerce de tout l'empire, 181
— Largeur du fleuve qui l'arrose, *idem*
— Raretés qu'elle rassemble, *idem*
— Elle est la résidence des plus fameux docteurs, 182
— Ses bibliothéques, *idem*
— Beauté de l'impression de cette ville, *idem*
— Son observatoire royal, *idem*
— Description de sa tour de porcelaine, *idem*

Nan-king. Ses cloches, IV, 187.
— Leur poid énorme a causé la chûte du donjon où elles étoient suspendues, *idem*.
— Pesanteur de la plus grosse, 188.
— L'Empereur en tire les étoffes propres à son usage, ou pour faire des présens, V, 112.
Nan-mou. Bois. Son usage, IV, 65.
— Proverbe à son sujet, 66.
— Description de cet arbre, *idem*.
Nan-ming-fou. Mines de fer renfermées dans les montagnes de ce district, IV, 137.
Nan-yang-fou. Production des montagnes qui environnent cette ville, IV,
Navaretto. Ce qu'il dit du fou-ling, IV, 34.
— De la force extraordinaire des tigres, 94.
— Du dragon de muraille, 114.
— Des prisons Chinoises, V, 203.
Navigation des Chinois, IV, 236.
— Erreurs de M. Huet, évêque d'Avran-

ches, à ce sujet, V, 235.
— Preuve de la fausseté de ses conjectures, qui ont été réfutées par le P. Parennin, *idem.*
Navigation sur les torrens, 238.
Nerfs de cerfs. Mets très-exquis, IV, 248.
— Maniere de les preparer, *idem.*
Nids d'oiseaux. Très-délicieux au goût, IV, 248.
— Pays d'où on les tire, *idem.*
— Forme de ces nids, *idem.*
— Matiere dont on soupçonne leur composition, 249.
Noblesse. Il n'y en a point d'héréditaire, V, 218.
— Moyens de l'acquérir, *idem.*
— Qui sont ceux qui composent cette classe, 222.
— Famille la plus noble de la Chine, & peut-être de l'univers, *idem.*
— Un de ses membres est toujours honoré du titre de Duc, 223.
— Comment se transmet la noblesse, *idem.*
Noms différens des Chinois, à mesure qu'ils

croiſſent en âge & en dignités, IV, 218

O

Œil de dragon. Fruit fort recherché, IV, 47
— Sa forme, idem
— Eſt plus ſain que le lit-chi, idem
— Sentimens des Européens ſur ce fruit, idem
Oignons ſinguliers, IV, 32
Oiſeaux. Ceux terreſtres domeſtiques ſont les mêmes qu'en Europe, IV, 98
— Dénomination de quelques oiſeaux curieux, 100
— Ceux aquatiques ſont les mêmes qu'en Europe, 101
Olivier ſingulier, IV, 45
— Son fruit, 46
— Façon de le recueillir, idem
O-mi-ta. Ce que ſignifient ces trois ſyllabes, IV, 307
— Bruit que les Bonzes ont répandu au ſujet d'une idole de ce nom, idem

Or. D'où se tire le plus pur, IV, 120
Ordures. Celles jettées hors des boutiques font vivre une infinité de gens, V, 242
Oseille. Défaut de sa plante, IV, 30
Qu-kieou-mou. Nom Chinois de l'arbre à suif, IV, 57
Qu-tong-chu. Arbre, IV, 84
— Sa ressemblance avec le sicomore, 85
— Ses feuilles, *idem*
— Il est si touffu que les rayons du soleil ne peuvent pénétrer dessous, *idem*
— Maniere extraordinaire dont il porte son fruit, *idem*
Ozier singulier, IV, 87
— Usages divers auxquels on l'employe, 88

P

Pan-ho. Torrent très-profond, IV, 22
— Son fameux pont de fer, *idem*
Pant-se. Ce que c'est, V, 198
Papier. Est fort ancien à la Chine, V, 123
— De quoi on se servoit avant son invention, *idem*
— Quelle matiere sert à le fabriquer, *idem*

Papier. Inconvéniens auquel il est sujet, V, 124
— Immensité de sa consommation, 125
Papillons. La premiere espece est fort recherchée, IV, 116
— Usage qu'on en fait, *idem*
— Sa forme, *idem*
Parennin. (le P.) Ce qu'il dit du triangle rectangle, V, 75
Parricide. Punition de ce crime, V, 51
— Mandarins châtiés à ce sujet, & pourquoi, *idem*
Pasio. (le P.) Etablissement par lui commencé à la Chine, conjointement avec les PP. Ricci & Roger, IV, 349
— Sa fuite, 350
Pastilles. Leur usage pour distinguer les heures, V, 85
— Leur composition, 86
Pattes d'ours. Sont un mets exquis, IV, 249
Pékin. Comment le bois arrive en cette ville, IV, 17
— Témoignages des voyageurs sur son

étendue & sa population, IV, 141
Pékin. Sa situation, 142
— Sa distance de la grande muraille, *idem*
— Raison de son nom, *idem*
— Motifs qui ont obligé les Souverains à y transporter leur cour, *idem*
— Sa forme & sa division en deux villes, *idem*
— Raisons des noms différens qu'on leur a donnés, *idem*
— Sa description, 143
— Tours peu éloignées les unes des autres, & capacité de quelques-unes, *idem*
— Nombre de ses portes, *idem*
— Multitude des habitans de Pékin, & des embarras de cette ville, *idem*
— Soin que prennent les personnes de marque pour écarter la foule quand elles sortent, 145
— Usage des personnes aisées dans leurs sorties, *idem*
— Modicité de la dépense pour aller à cheval par la ville, *idem*
— Moyens qu'emploient les muletiers

pour se faire passage, IV, 145
Pékin. Jugement qu'on doit porter de nos villes après des considérations sur celles de la Chine, *idem*
— On ne voit pas une femme dans les rues, 146
— Moins de logement à Pékin qu'à Paris, *idem*
— La raison de cela, *idem*
— La plupart des gens de métiers & les pauvres n'y logent point, 147
— Lieux de leur domicile, *idem*
— Circonstances qui concourent à augmenter la multitude, *idem*
— Marche d'un Mandarin, 149
— Cortége nombreux des Princes du sang, *idem*
— Les rues de Pékin presque toutes tirées au cordeau, 150
— Leur longueur & largeur, *idem*
— Les maisons qui les bordent sont mal bâties, & très-peu élevées, *idem*
— Défauts compensés par l'ornement des boutiques, *idem*

Pékin. Méthode pratiquée par les marchands, qui donne de l'embelliſſement aux rues, IV, 150
— Ordre, police, & tranquillité de Pékin, 151
— Les aſſaſſinats, de même que les vols, y ſont très-rares, *idem*
— Partage de cette ville en une infinité de quartiers, *idem*
— Les maiſons d'un même quartier ſont reſponſables d'un délit commis dans l'une d'elles, 152
— Les grandes rues ſont garnies de corps-de-garde, *idem*
— Fonctions des ſoldats qui les occupent, *idem*
— Comment ils veillent à ce qui ſe paſſe dans les petites rues, *idem*
— Formalités obſervées quand la nuit arrive, *idem*
— Moyens dont ſe ſert le Gouverneur pour faire obſerver la police, 154
— La moindre négligence des Officiers eſt punie ſans délai, 155

Pékin. Devoirs des soldats pour la propreté des rues, IV, 155
— N'est point pavé, & inconvénient qui en résulte, 156
— Description du palais impérial, & de ses beautés, 157
— Forme de ses différens toîts, *idem*
— Ses dépendances, *idem*
— Comment sont bâtis les palais des princes, 159
— Description des appartemens qui servent de logement aux Officiers, 160
— Cause de leur simplicité, *idem*
— Hôtels des principaux Mandarins, 161
— Leurs décorations, *idem*
— Tours qui renferment des instrumens, & usage de ces instrumens, 162
— Résidence de toutes les familles Tartares, 167
— Nombres des troupes qui s'y trouvent, *idem*
Peintres Chinois. Ne font point usage des régles de l'art, V, 121
— N'ont que de la routine, & n'entendent

pas la distribution des ombres, V, 122

Peintres Chinois. Ne font rien de bon en peinture que des paysages, lavés à l'encre de la Chine, *idem.*

Peintures sur le satin & autres étoffes. Leur durée, IV, 42.

Pe-la-chu. Arbre qui porte la cire blanche, IV, 61.

Peréira. (le P.) Plaisir qu'il fit à Cang-hi en jouant du claveein, V, 71.

— Spectacle qu'il donna avec un assortiment musical de petites cloches, 73

Peres. Répondent de leurs enfans & de leurs domestiques, IV, 152

— Autorité absolue qu'ils ont sur leurs enfans, V, 50

— Ils peuvent les vendre aux étrangers, & n'ont pas besoin de preuves pour les accuser, 50

Pe-tcheli. Province septentrionale, IV, 42.

— Sa situation, *idem.*

— Qualité de son terroir, 14

— On y trouve la seconde espece de pa-

pillons tant estimés, IV, 117
Pe-tcheli. Production de ses montagnes, 124
Pet-say, Plante potagere, IV, 31
— Sa description, & lieux où elle croît, *idem*
— Multiplication de cette plante, & son usage, *idem*
Peuple. Qu'est-ce qui le compose, V, 224
Pieces dramatiques. Leur nombre est considérable, V, 68
— Il n'y a point de théâtre public pour les représenter, *idem*
— On n'y voit point les régles qui en font la perfection, *idem*
— On ne remarque point de distinction entre les tragédies, les comédies & les nouvelles, *idem*
Pieds des femmes. Sont très-petits, IV, 204
— C'est l'avantage le plus essentiel pour faire une beauté, *idem*
— Méthode employée pour se le procurer, & inconvéniens qui en résultent *idem*

Pinceau. Sert à écrire au lieu de plume, V, 127
Pins. Cavité extraordinaire de leurs troncs, IV, 65
— Donne le noir de fumée, dont provient l'encre, *idem*
— Structure singuliere des fourneaux, & comment on récolte ce noir, *idem*
Pinto. (Emmanuel) Exagération de la circonférence qu'il donne à Pékin, IV, 143
Pivoine. Est la seule belle fleur qu'on trouve dans les parterres de la Chine, IV, 86
Places. La premiere appartient aux personnes les plus âgées, IV, 216
— Quelle est celle d'un étranger, *idem*
— Quelle est la place la plus honorable en certaines provinces, 217
Po. Les onze sens de cette syllabe, V, 40
Poësie. Celle des Chinois ne manque ni de graces ni d'énergie, V, 64
— Ce qu'en disent les Missionnaires, & la place qu'ils donnent à leurs Poëtes, *idem*
— A quoi ressemblent ces poësies, & en

quoi consiste la beauté des vers, & leur poësie sans rimes, V, 65.
Poids & mesures, V, 243.
Poissons. Pourquoi on n'en connoît point toutes les especes, IV, 103.
— Ce qu'en disent les relations, *idem*.
Poissons d'or & poissons d'argent. Ce qui leur a fait donner ce nom, IV, 104.
— Servent d'ornemens chez les Grands, *idem*.
— Leur description, 105.
— Moyens dont on se sert pour les élever & les conserver, 106.
— Instinct qu'ils paroissent avoir vis-à-vis de celui qui leur porte à manger, IV, 108.
— Maniere de le leur donner, *idem*.
— Forme de ces poissons, leur population, & couleurs par lesquelles ils passent depuis leur naissance, *idem*.
— Commerce considérable de ces poissons, *idem*.
Poissons de farine. Leur délicatesse, IV, 11.

Poissons de farine. Pourquoi ainsi appellés, & mer où ils abondent, IV, 11
Poissons jaunes. Leur pesanteur & leur goût, IV, 113
Politesse outrée des Chinois, V, 211
Po-lo-mie. Fruit singulier, IV, 45
— Sa prodigieuse grosseur, & nom que lui donnent les Portugais & les Espagnols, *idem*
— Difficulté pour l'ouvrir, *idem*
— Description de son extérieur, *idem*
Ponctuation. N'est point en usage dans les matieres sublimes, V, 46
Pong-hou. Isles. Leur situation, IV, 128
Pont. Restes du plus beau qui ait existé, IV, 169
Population. Desirée en Europe, est funeste à la Chine, V, 111
— Effets fâcheux qui en résultent, *idem*
Porc. Sert de base aux festins, IV, 247
— Sa bonté & délicatesse du jambon, 248
Porcelaine. Chef-d'œuvre de l'industrie Chinoise, V, 116
— Effets de son abondance *idem*

Porcelaine. On en diſtingue pluſieurs ſortes, V, 116
— Couleur de celle qui eſt réſervée pour l'Empereur & les Princes du ſang, 117
— Endroit où ſe fabrique la plus belle, & lieux où l'on a tenté en vain d'en faire, 118
— Difficulté inſurmontable que les ouvriers en porcelaine trouverent pour contenter Cang-hi, 119
— Deſcription des vaſes que deſiroit cet Empereur 120
— Ces ouvriers excellent dans la repréſentation des animuax, *idem*
Porte-faix. Raiſon qui les rend ſi nombreux, IV, 178
— Ont un chef, & ſes fonctions, 179
— Leur maniere de porter les fardeaux, *idem*
Portrait. Celui de l'Empereur n'eſt point ſur les monnoies. La raiſon, V, 242
Potages. En quoi ils conſiſtent, IV, 246
Pou-eul. Village de la province de Yunnan, IV, 76
— Eſt un entrepôt conſidérable de thé, &

l'entrée en est interdite aux étrangers, *idem*

Poule. Couverte de laine au lieu de plumes, IV, 100

— Sert d'amusement aux dames, *idem*

Poule qui jette des filets de coton par le bec, IV, 101

Poules d'or. Surpassent en agrément tous les oiseaux de l'Europe, IV, 99

— Raisons qui lui ont fait donner ce nom, *idem*

Poux: Sont aussi communs à la Chine qu'en Europe, IV, 118

Précepteurs Chinois. Leurs fonctions, V, 136

— Egards qu'on a pour eux, *idem*

Préjugé des Chinois sur l'ame de leurs ayeux, V, 19

Prémare. (le P.) Ce qu'il dit du style historique Chinois, V, 45

Presses Chinoises, V, 131

Princes. Sont obligés de paroître tous les matins au palais impérial, V, 221

— Sont rarement employés aux affaires pu-

bliques, V, 221
Princes. Il ne leur est pas permis de se visiter, ni de coucher hors de la ville sans une permission de l'Empereur, 221
— Raison de cette loi génante, *idem*
Prisons. Leur description, V, 202
— Construction de celles des femmes, *idem*
Prisonniers. Ne sont point nourris par l'état, V, 202
— Compte rendu à l'Empereur quand il en meurt un, *idem*
Prononciation. Est un art, V, 59
— Nombre & qualité des tons qui s'appliquent à chaque parole, *idem*
— Prononciation singuliere de mots Européens, 49
Propreté. Est un devoir chez les Chinois, V, 107
Provinces. Les méridionales l'emportent sur les septentrionales, IV, 13
— Différence de leur sol, 14
— Les terres ne reposent jamais dans les premieres, 29
— Il est peu de provinces où l'on ne trouve

de la pierre d'aimant, IV, 122

Pufendorff. Ce que dit son continuateur au sujet de l'antiquité des Chinois, V, 156

Punaises. Sont fort communes à la Chine, IV, 118

— Plaisir qu'ont les habitans à les écraser, *idem*

Punitions singulieres, V, 200

Q

QUADRUPEDES *domestiques.* Sont les mêmes qu'en Europe, IV, 89

Quadrupédes sauvages. Leur énumération, IV, 91

Quang-si. Province maritime. Sa situation, IV, 12

Quang-sin-fou. Production des montagnes de ce district, IV, 126

Queng-tong, ou *Can-tong.* Province maritime. Sa situation, IV, 12

Question ordinaire. En quoi elle consiste, V, 200

— En quoi consiste la question extraordi-

naire, V, 200

Quey-che-fou. Le ſel tiré des puits de ſes environs eſt en grande quantité, IV, 135

Quey-cheu, ou *Kœi-tcheou.* Province. Sa ſituation, IV, 12

Quey-lin-fou. Lieu où ſe trouvent les meilleures pierres propres à faire l'encre de la Chine,

R

RATS. Servent de nourriture aux Chinois, IV, 250

Rites, (Tribunal des) dont la principale occupation eſt de veiller à leur maintien, IV, 212

— Rigidité de ce tribunal envers les étrangers, *idem*

— Inſtructions données aux Ambaſſadeurs ſur l'uſage des cérémonies du pays avant de les introduire à la cour, *idem*

— Ce qui arriva au Czar Pierre au ſujet de ſon Ambaſſadeur, 213

Régules.

Régules. Sont les freres de l'Empereur, V, 220

Reine des fleurs. Ressemblance de l'arbrisseau qui les porte au sureau, IV, 82

Religions. Combien de sortes à la Chine, IV, 252

Reliûre des Chinois, V, 130

Repos Rien n'est épargné pour le faire observer dans la nuit, V, 153

Rhubarbe. Province où elle croît. Sa description, IV, 33

Ricci, Jésuite. Ses travaux apostoliques, IV, 349

Rossignol. Beauté du chant de celui de la Chine, IV, 101

— Sa description, *idem*

Russes. Effet de leur attachement pour leur barbe, V, 193

— Traitement exercé envers ceux de cette nation qui commercent à la Chine, [illegible]

S

S[illegible]

Superstitions. Cause de celles des Chinois, IV, 337
— Leurs effets, *idem*
Supplices. Trois capitaux, V, 205

T.

TAI-KI. Ce que les Docteurs entendent par ce mot, IV, 331
— Perfections surprenantes que les commentateurs modernes joignent aux propriétés inconcevables du Tai-ki, 332
Tartares-Mant-cheoux. Epoque de la conquête qu'ils firent de la Chine, IV, 159
Tay-tong-fou. Productions des montagnes de ce territoire, IV, 132
Tcha-hoa. Arbre. Ses especes, IV, 84
— Donne des feuilles & des fleurs en hiver, 86
Tcha-yeou. Fruit dont on tire la meilleure huile de la Chine, IV, 56
— Ressemblance de l'arbre qui le porte au châtaignier, 57

Tche-kiang. Province maritime. Sa situation, IV, 12
— Ses forêts de bamboux, 67
— Fournit des champignons à tout l'empire, 82
— On en tire la meilleure cire, V, 112
Tchu. Différentes significations de ce mot, V, 40
Temps. Comment il se régloit autrefois, V, 84
Thé. Raisons de ses différentes dénominations, IV, 75
— Structure des arbres à thé, 77
— Propriétés de la boisson du thé, *idem*
— Maladies que son usage prévient, V, 101
Tiè-li-mu. Bois de fer. Sa description, IV, 66
— On l'emploie au même usage que le fer, 67
Tien. Signification de ce mot, IV, 255
— Ses différentes applications, 256
— Disputes survenues à l'occasion de ce mot, 361

Tien, ou *Thien-hoa*. Simple à l'uſage des teinturiers Chinois, IV, 42
— Sa préparation & ſon utilité, *idem*
Tie-tſée. Billet de viſite. Ses différentes formes ſuivant les circonſtances, IV, 224
Ti-whang. Racine de plante, IV, 35
— Sa ſtructure, & ſon uſage, 36
Tombeaux des riches & des pauvres, V, 26
Tong-jin-fou. Productions de ce diſtrict, IV, 139
Tong-ting-hou. Lac de la province de Hou-quang. Son circuit, IV, 18
Ton-tis. Nom des jeûneurs d'une certaine ſecte, IV, 314
— Leurs mortifications, *idem*
Tragédies Chinoiſes, V, 68
Tribunal des rites. Étendue de ſon pouvoir, IV, 266
Tribunaux militaires, V, 204
Tributaires. Royaumes qui le ſont de la Chine, V, 159
Tributs. Comment ſe perçoivent, V, 214

Tsée-fou. Nom du supérieur des jeûneurs. Sa signification, IV, 314
— Son revenu, 315
— Moyens de devenir pere Docteur, *idem*
Tse-la-tong. Cuivre venu de lui-même, IV, 121
Tse-tse. Fruit inconnu en Europe. Sa description, IV, 44
Tse-tong, ou *Pe-tong.* Cuivre blanc, IV, 121
Tsin-tsin. Signification de ce mot, IV, 214
Tu-li-fou. Lieu où se fabrique des tables curieuses, IV, 138
Tigres. Sont les plus dangereux des animaux de la Chine, IV, 93
— Exemple de leur force & de leur agileté, 94
— Ce que font les habitans des villages non fermés pour s'en garantir, *idem*
— Ce qu'en dit M. de Buffon dans l'histoire naturelle, *idem*

V

VACHE *de terre cuite*. A quoi destinée, V, 35
— Cérémonie à ce sujet, 36
Vanité des Lettrés. En quoi elle consiste, V, 144
Veilles de la nuit dans les villes, IV, 153
— Ce qui sert à les marquer, *idem*
— Leur durée & leur distinction, *idem*
— Formalités observées au commencement, & pendant les veilles, 153
Verbiest, Jésuite. Ses emplois à la Chine, V, 357
— Considérations qu'il s'attira de l'Empereur, *idem*
— Occasion qu'il eut de se rendre utile à l'état, 358
— Epoque de sa mort, 359
— Son éloge, par qui composé, *idem*
— Pompe de ses funérailles, *idem*
— Fut annobli avec ses ayeux, & tous les autres Missionnaires, V, 224
Ville. Chacun entretient un palais pour les

assemblées des Lettrés, IV, 281
— Ce qu'on remarque sur les murs des salles, *idem*
— Nombre des villes fortifiées & des citadelles, V,
Vin. Fort en usage. De quoi, & comment il est fait, IV, 251
V-king. Livre sacré, V, 55
— Vénération des Chinois pour lui, 56
Vocabulaire Chinois Nombre effrayant de ses volumes, & de ceux de son supplément, V, 47
Vol. Sa punition, V, 197
Vossius. Ce qu'il dit de la langue Chinoise, V, 40
Vou-y-tcha. Thé. Effet de ses feuilles dans l'eau, IV, 74
— Est le plus recherché, *idem*
— Distinction de trois sortes de thé provenant du même arbrisseau, *idem*
Vou-y-tchan. Montagne célébre par les artifices des Bonzes, IV, 73
Voyage. Façon de voyager des Chinois, V, 238

Y

YANG-QUANG-SIEN, Chinois lettré. Livre qu'il publia contre les Missionnaires, & ce qui s'ensuivit, IV, 354

Yau. Grand législateur. Temps où il vivoit, IV, 276

You-nang-fou. Huile de pierre que distillent les montagnes de son district, & son usage, IV, 134

Y-king. Le plus ancien de tous les livres Chinois, IV, 330

Yong-ching-fou. Président du tribunal supérieur de l'état militaire, V, 204

— Etendue de son autorité, *idem*

— Comment son pouvoir est modéré, *idem*

Yon-tching, Empereur. Ses expressions dans un ordre qu'il donna pour soulager son peuple, V, 173

Yu-che. Ce que c'est, IV, 122

Z

ZELE des femmes des premiers Empereurs pour le culte de la religion, IV, 263

Fin de la Table des Matieres.

FAUTES ESSENTIELLES à corriger dans les quatre & cinquieme volumes.

QUATRIEME VOLUME.

PAGE 29, *ligne* 24, en retrecissant, *lisez* en se rétrecissant.

105, *lig.* 5 *de la note*, triefurâ, *lis.* trifurcâ.

226 *lig. derniere de la note*, les faussetes, *lis.* la fausseté.

CINQUIEME VOLUME.

46 *lig.* 17, à la Chinois selon qu'il est ple ou a, *lis.* à la Chine selon qu'il est plus ou.

53 *lig.* 4, il est peu de nation, *lis.* il n'est point de nation.

L'estimable auteur du journal de Verdun a relevé une faute d'impression qui s'étoit glissée dans le premier volume de ces *Mêlanges*, *page* 74, *lig.* 2 de la *note*, elle est essentielle à corriger. On y trouve *l'évêque de Spondée*, il faut lire *l'évêque de Sponde*.

WIDENER LIBRARY
HX IGH9 0